

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Maire

Le lundi 18 janvier 2016 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 11 janvier 2016 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, Mme Burillon, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés : Mme Roux de Bézieux, Mme Berra, M. Pelaez.

Dépôts de pouvoirs : Mme Sangouard, Mme Balas et M. Rudigoz ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de Mme Roux-de-Bézieux, Mme Berra et M. Pelaez.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. David, Mme Aït-Maten, M. Bernard, M. Guillard, M. Coulon, Mme de Lavernée ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de M. Hamelin, M. Sécheresse, M. Braillard, M. Havard, M. Cucherat, M. Fenech.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

(Le quorum est constaté.)

Hommage à la mémoire des victimes de l'avalanche survenue à Vénosc -Isère- le mercredi 13 janvier 2016

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, mercredi dernier, nous avons tous appris avec une infinie tristesse, que deux élèves de la classe sport/étude du Lycée Saint-Exupéry avaient perdu la vie dans une avalanche.

Il n'y a pas de mots pour exprimer la douleur que représente la perte d'un enfant. Léo et Thelma avaient 16 ans. Ils avaient l'énergie et la grâce de la jeunesse. Ils étaient généreux et passionnés.

Mercredi soir, nous étions avec David Kimelfeld et nous accueillions avec Mme la Rectrice, avec M. l'Inspecteur d'Académie, les parents et les amis, qui venaient aux nouvelles : c'était d'une infinie tristesse !

Aujourd'hui, toutes nos pensées vont à leurs parents, que beaucoup d'entre nous connaissent et à qui nous voulons exprimer notre soutien et notre amitié dans cette épreuve effroyable.

Nous pensons aussi à leurs amis et à leurs proches, aux élèves du groupe dont ils faisaient partie et qui ont vécu cet immense traumatisme. C'est la communauté éducative qui est touchée : celle du Lycée Saint-

Exupéry, mais aussi celle de l'école Cornier, où ils avaient tous deux été scolarisés jeunes et où enseigne la maman de Thelma.

C'est le monde de la culture, auquel appartenait le papa de Léo, c'est aussi la Métropole de Lyon, qui sont éprouvés, puisque la maman de Léo travaille dans le pôle qu'anime David Kimelfeld.

Je veux remercier aussi tous les agents qui se sont mobilisés à nos côtés, pour que nous puissions rendre hommage à Thelma et Léo, jeudi dernier à la Maison des Associations de la Croix-Rousse.

Il faudra, bien sûr, que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cette tragédie, mais pour nous tous aujourd'hui, l'heure est à la tristesse et au recueillement. Lyon est en deuil : je vais vous demander d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Merci, chers Collègues.

Présentation par M. Georges Képénékian – 1^{er} Adjoint – des vœux du Conseil municipal à M. le Maire

M. LE MAIRE : En ce début d'année, je vais passer, comme il est de coutume, la parole au Premier Adjoint.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Je vais être un peu ému, Monsieur le Maire, après cette évocation, mais nous allons poursuivre...

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la tradition veut que, lors de ce premier Conseil municipal de l'année, le Premier Adjoint, au nom de tous les élus de ce Conseil, vous présente nos meilleurs vœux.

Je souhaite commencer ce propos par ces mots de Victor Hugo devant les ouvriers parisiens dans les années 1870, inspiré qu'il était par les innovations de notre ville et son esprit d'aventure pour le progrès : il qualifiait ainsi ce qui est pour lui l'âme de notre pays et surtout l'esprit de notre cité, « *ce je ne sais quoi d'infatigable qu'on a quand on porte en soi l'avenir.* » Voilà ce qui caractérise la France. Voilà ce qui caractérise Lyon.

Si j'évoque ces mots, c'est pour exprimer la nécessité, plus que jamais dans ces jours sombres, de penser l'avenir et de le construire.

Notre pays traverse une période difficile et les événements de ces derniers jours à travers le monde : l'attentat au Burkina Faso, nous l'a encore tristement rappelé.

Notre pays est aussi confronté à des défis sur le plan social : un taux de chômage important et beaucoup trop de concitoyens qui connaissent une situation de précarité.

Face à ces difficultés, face à un monde qui évolue de plus en plus vite, les Français expriment de fortes inquiétudes pour leur sécurité, leur emploi, leur qualité de vie et celle de leurs enfants.

Ils attendent de la part de leurs représentants, des actions tant au niveau local, qu'au niveau national. Ils exigent de la responsabilité et de l'exemplarité dans les décisions prises et les réponses apportées à ces problèmes.

Face à tous ces enjeux, nous devons tout d'abord rejeter avec force, les discours de la peur, du déclin, du repli sur soi et de la division. Les discours qui poussent une partie de la population contre une autre : jamais dans l'histoire, ces attitudes n'ont fait avancer un pays ou une société. Au contraire, ce fut chaque fois le scénario du pire !

Il nous faut donc adapter nos politiques, réhabiliter l'idée de l'efficacité de l'intervention publique, nous engager dans le changement et travailler à l'amélioration de notre société pour le bénéfice de tous. Ayons le courage de voir des opportunités, là où d'autres ne voient que du péril. Soyons offensifs et ambitieux !

Nous ne devons pas avoir peur de l'avenir, mais le construire. C'est cet esprit qui guidait les grands courants de réflexion humaniste au XIX^e siècle dans notre ville, des doctrines voulant créer un ordre social et économique plus juste. C'est cet esprit qui a orienté les grandes entreprises industrielles de notre Cité, qui ont su se transformer et évoluer et qui positionnent aujourd'hui Lyon comme une métropole innovante dans tant de domaines.

C'est cet esprit d'innovation, de progrès et de solidarité qui a dirigé de tout temps notre Ville avec ses créateurs, ses chercheurs et ses entrepreneurs. C'est cet esprit qui nous anime ici et qui anime les Lyonnais.

Pour cela, il faut savoir faire des choix : je crois, tout comme vous, Monsieur le Maire, que faire des choix, c'est exercer une liberté et exercer une liberté, c'est assumer une responsabilité. Responsabilité d'autant plus exigeante, qu'on est plus exposé aux risques ; aujourd'hui les risques sont majeurs et fort différents de ceux qu'ont connus les générations passées.

René Char, qui fut un homme engagé et un grand Résistant, a mis en mots cette conviction : « *Le oui et le non immédiat sont salubres en dépit des corrections qui vont suivre.* » Nous devons faire des choix, des choix dans la lignée des grandes figures Lyonnaises, qui dans les années les plus difficiles, ont su montrer le courage nécessaire, pour faire avancer notre Ville. Des choix porteurs d'innovations et nous savons cette volonté qui vous anime, Monsieur le Maire, des choix exprimant notre esprit d'unité, de cohésion et de solidarité, à l'image des Lyonnais nombreux qui se sont rassemblés le 8 décembre, en hommage aux victimes des attentats de Paris. A l'image également des Lyonnais présents, il y a quelques jours à la Maison des Associations du 4^e arrondissement, pour rendre hommage à Léo et Thelma.

Dans ces périodes difficiles, les Lyonnais savent montrer leur esprit de solidarité.

Aujourd'hui, c'est ce courage teinté d'enthousiasme, cet esprit de recherche et d'innovation, qui doivent continuer à porter le développement de Lyon. C'est cela qui anime notre travail au quotidien et nos projets pour la Ville et les exemples sont nombreux.

Dans le domaine culturel, avec le projet des trois nouvelles bibliothèques et le développement de la bibliothèque numérique, pour permettre l'accès de tous au savoir et à la connaissance.

Dans le domaine économique, par la créativité de nos entreprises, avec les programmes de « ville intelligente », les « pôles de compétitivité », le pôle des biotechs à Gerland et la French Tech. Dans le domaine universitaire avec l'IDEX, l'initiative d'excellence qui doit porter notre université vers de nouveaux horizons.

Dans le domaine sportif, avec le développement du sport amateur, l'Euro 2016 et la création du Grand Stade, qui est un projet emblématique de notre territoire.

Dans la rénovation et la construction de la ville, avec les projets à la Part-Dieu et à la Confluence, à la Duchère, à Mermoz et je pourrais aussi parler de nos actions en faveur de l'éducation, de la politique de la ville, du logement, du transport, de la sécurité et de la démocratie participative, mais aussi de la petite enfance et de la solidarité.

C'est cet esprit, enfin, qui a permis la création de la Métropole et le Pacte de Cohérence métropolitain se met en œuvre.

Les efforts que nous menons depuis des années, portent leurs fruits, Monsieur le Maire. Au moment où d'autres territoires de notre pays sont en difficulté, notre Métropole, au contraire, avance, mais le chemin est encore long. Plus que jamais, nous devons être à l'écoute de tous et faire confiance à notre jeunesse pour penser l'avenir.

Monsieur le Maire, je tiens à vous adresser ce message d'espérance et à vous transmettre de la part du Conseil municipal tous nos meilleurs vœux pour cette année 2016 : des vœux de bonheur, de santé, un peu de repos, mais pas de répit.

Dans cette période difficile, je veux rappeler que ce sont les hommes et les femmes, les citoyens et citoyennes responsables et engagés qui par leur énergie et leur engagement bâtissent l'avenir. L'histoire du monde n'a fait que confirmer les mots du penseur athénien « Thucydide » père de l'histoire qu'il souhaite riche d'exactitude et d'impartialité faisant fi des rumeurs et des mythes. Il disait « *la force d'une cité ne réside ni dans ses remparts, ni dans ses vaisseaux, mais dans le caractère de ses citoyens* ».

Ainsi, me semble-t-il nous indique-t-il le chemin. Merci.

(Applaudissements de l'assemblée.)

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le Premier Adjoint, cher Georges, de ces vœux chaleureux.

Tu l'as évoqué de manière pudique. J'ai connu ces dernières semaines quelques difficultés de santé. Je veux d'abord te remercier de ton soutien constant et de ton amitié.

Je tiens aussi, chers Collègues, à vous exprimer ma gratitude. J'ai été très sensible aux témoignages de sympathie qu'un certain nombre d'entre vous m'ont adressés. J'ai mesuré combien dans toutes ces années passées au service de l'action publique, au service des Lyonnais, nous avons les uns et les autres commencé à entretenir des relations marquées par le respect, la considération mutuelle, et ce, par delà les désaccords ou les divergences de point de vue que nous exprimons dans cette enceinte.

En ce mois de janvier, je veux moi aussi souhaiter à chacune et chacun d'entre vous une belle et heureuse année.

Je forme le vœu que 2016, après avoir débuté par le drame que je viens d'évoquer, puisse se poursuivre dans la sérénité. Qu'elle soit pour nous tous, pour tous les Lyonnais, synonyme de paix, de fraternité et de réussite pour notre ville.

Evidemment, le contexte reste difficile sur le plan national, comme à l'échelle internationale. La menace terroriste est omniprésente. Nous en avons hélas sans cesse de nouvelles illustrations.

Mais quel que soit le degré d'incertitude et d'inquiétude qu'elles peuvent générer, ces difficultés ne doivent pas nous conduire au découragement. Bien au contraire.

Les défis que nous avons à relever nous imposent plus que jamais d'être constants dans les valeurs que nous portons chaque jour d'être déterminés quant au modèle que nous défendons dans toutes nos actions, celui d'une société qui accorde à chacun les mêmes droits et les mêmes devoirs quelles que soient ses origines, ses convictions, ses choix de vie.

Cher Georges, ce que tu as dit sur l'action que nous menons ensemble depuis des années pourrait à mon sens se traduire en ces termes : à Lyon nous ne pratiquons pas l'incantation, nous ne nous satisfaisons pas des postures politiques. Ce que nous recherchons, c'est que la vie de tous nos concitoyens puisse s'améliorer de manière concrète au quotidien.

Aujourd'hui, Lyon est devenue l'une des métropoles européennes les plus dynamiques, les plus innovantes, les plus agréables à vivre. C'est d'abord les classements qui nous disent cela. Mais c'est aussi ce que vivent dans leur vie de tous les jours, les Lyonnais. C'est ce à quoi aspirent celles et ceux de plus en plus nombreux qui choisissent de venir s'installer à Lyon.

Ils le font d'abord parce qu'il existe dans notre ville une dynamique économique qui permet plus facilement qu'ailleurs de trouver un emploi. Cette dynamique, nous l'avons bâtie comme tu l'as dit, en misant sur l'innovation et en particulier sur ces secteurs clés : sciences du vivant, technologie verte, numérique, nouveau système de transport, qui vont façonner le monde de demain, permettre de répondre aux défis qui sont les nôtres, défi climatique, défi énergétique, permettre aussi de construire cette ville intelligente qui doit rendre la vie plus douce à toutes celles et à tous ceux qui habitent dans notre Métropole.

Cette dynamique, nous l'avons bâtie aussi par le partenariat en faisant travailler ensemble, monde universitaire, acteurs de la recherche et entreprises, secteur public et secteur privé, monde associatif enfin, de manière à mettre toute une société en mouvement.

Aujourd'hui, on en voit les résultats. Chaque année à Lyon se crée davantage d'entreprises, chaque année, nous en attirons de nouvelles : 92 en 2015, un nouveau record. Et parce qu'il y a ce mouvement-là, de création ou d'installation de nouvelles entreprises, c'est tout le secteur tertiaire qui se développe.

En 2014, Lyon était classée 6^e en Europe pour la demande tertiaire placée devant des villes comme Amsterdam, Dublin, Manchester. En 2015, nous avons encore fait mieux qu'en 2014. Evidemment tout cela se traduit en termes d'emploi. Depuis le début de la crise, nous en avons créé 40 000 alors que beaucoup de régions françaises en perdaient. Mais nous avons sur ce point, un défi à relever. C'est celui que nous avons engagé avec la Métropole au travers du Plan Métropolitain Insertion Emploi, faire que ces créations d'emploi bénéficient aussi à ceux qui en sont aujourd'hui le plus éloigné, ce qui suppose de faire travailler de concert, monde de l'entreprise et acteurs de l'insertion. D'où le plan que nous avons adopté en décembre avec un objectif engagé d'ici 2020 : 1 000 entreprises dans des actions d'insertion. Car répondre au chômage de masse qui mine notre pays constitue évidemment le premier défi que nous devons relever.

Il en est un autre, il concerne le logement, sans doute la seconde priorité des Français. Comme notre Métropole attire économiquement, elle a, et les derniers recensements le montrent, une évolution démographique forte. Il nous faut donc répondre à ces besoins nouveaux et c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

L'an dernier, nous avons réalisé 9 600 logements. C'est 2 fois et demi ce que l'on construisait en 2001. Et pour ceux qui s'inquiéteraient de savoir ce qu'il en est du logement social, je veux rappeler que sur les 9 600 logements construits, 4 222 sont des logements sociaux. C'est là encore le fruit d'un travail partenarial que nous avons engagé avec tous les acteurs publics comme privés. Et nous réalisons l'offre nouvelle de logements avec un objectif clair : construire une ville socialement équilibrée.

On peut regarder arrondissement par arrondissement, quartier par quartier, on constatera que là où le logement social était omniprésent, nous favorisons l'accès à la propriété ou l'habitat intermédiaire et dans les quartiers où il en manquait cruellement, mais aussi dans nos grands projets emblématiques, comme la Confluence, ou désormais le nouveau Gerland, nous en introduisons de manière à réaliser partout de la mixité.

Car nous savons qu'un des enjeux principaux pour nos grandes agglomérations, est de réduire une fracture sociale qui prend largement sa source dans les fractures spatiales qu'elles peuvent connaître.

Comment ne pas voir que c'est de la paupérisation d'un certain nombre de quartiers ou de communes, de la ghettoïsation progressive qui s'en suit, que naît ce cycle infernal : échec scolaire, et nous avons dans notre pays 140 000 décrocheurs scolaires, chômage, marginalisation progressive, accroissement de la délinquance.

C'est bien sur ce terreau là, que s'enracine aujourd'hui le terrorisme ; dans des territoires qui se sentent abandonnés par l'action publique et finissent par ne plus se reconnaître dans les valeurs de notre République.

Nous, nous voulons une ville où, parce qu'il y a une diversité de couches sociales, une diversité de classes d'âges, il y a aussi une capacité de rencontres, de partages, qui font d'une société où il fait bon vivre ensemble.

Parce que Lyon se développe économiquement, parce qu'elle attire de nouveaux habitants, il nous faut bien évidemment continuer à investir dans de nouveaux équipements. C'est pour cela que nous avons décidé de maintenir une programmation prévisionnelle des investissements qui soit à la hauteur de celle que nous avons définie dans le dernier mandat : 100 M€ par an.

C'est cela qui nous permettra, cette année, de développer de nouvelles places de crèches, de rénover et d'agrandir des groupes scolaires, de préparer la livraison de nouvelles bibliothèques, de nouveaux équipements sportifs, de livrer de nouveaux espaces verts, d'accroître les places d'EHPAD sur le territoire de la Ville de Lyon.

Nous allons réaliser tout cela, mais comme vous le savez, nos budgets sont désormais extrêmement contraints. Pour pallier la baisse de dotations aux collectivités locales, il va nous falloir réduire notre budget de fonctionnement de 40 M€ d'ici la fin de notre mandat, de 9,2 M€ cette année. Cela demandera -tu l'as dit Georges- de faire des choix forcément difficiles. Il nous faudra donc évaluer les différents services, voir s'ils sont toujours aussi pertinents, mutualiser à l'échelle de la Ville et même à l'échelle de la Métropole. Certes, pris un par un, tous les services de la Ville ont leur utilité et il est donc toujours délicat de faire des arbitrages. Mais si nous ne savions pas faire ces choix, dans 2-3 ans, nous perdrons toute capacité d'investissement et nous ne serions plus en mesure de répondre aux besoins les plus impérieux de la population, que ce soit en matière d'équipements scolaires, sociaux, culturels ou sportifs.

Plutôt que de s'arc-bouter sur le passé, il faut savoir préparer l'avenir et faire en sorte que nous puissions toujours répondre aux besoins de chacun. Cela demande, non pas des réactions au coup par coup, mais la définition de projets structurants permettant d'assurer, dans la durée, un service public de qualité pour nos concitoyens.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire en introduction à nos travaux.

Pour cette année, nous avons encore quelques belles perspectives devant nous. Elles vont nous demander beaucoup de travail pour réaliser notre plan de mandat, mais aussi pour préparer les grands événements qui auront lieu en 2016 dans notre ville. Les événements récurrents : la Biennale de la danse, notre Festival Lumière ou bien cette Fête des Lumières que nous avons dû reporter l'an dernier, mais aussi ces deux grands événements que vont constituer les finales européennes de rugby en mai et l'Euro 2016 du 13 juin au 6 juillet pour les matchs lyonnais.

Ces grandes manifestations vont nous donner une visibilité extraordinaire et faire rayonner notre ville. C'est parce que nous avons construit le grand stade que nous pouvons accueillir ces manifestations. L'Euro 2016, par exemple, sera vu pour chaque match par 150 millions de téléspectateurs. Je crois qu'ils pourront, à cette occasion, découvrir que Lyon est une belle ville.

Les retombées économiques directes qui en résulteront par ailleurs, ne seront pas non plus négligeables, puisque pour l'Euro, on pense qu'elles s'élèveront à 160 M€ pour l'ensemble de la Ville de Lyon.

Voilà mes chers amis, c'est cela une Métropole qui réussit, un territoire qui sait concilier développement économique, solidarité sociale, attention aussi portée à l'environnement et à la qualité de vie, et

en 2016, nous allons inaugurer la très belle séquence des Rives de Saône Kitchener-Marchand, lancer la suite de Garibaldi, beaucoup de nouveaux espaces publics et tout à l'heure nous verrons le bel espace sur RVI Feuillat.

Oui, cette année sera encore particulièrement riche pour la Ville de Lyon. Je souhaite qu'elle puisse être aussi douce à chacune et à chacun d'entre vous. Encore une fois bonne année à tous.

Et, mon cher Georges, puisque tu terminais ton propos en citant Thucydide, permets moi de te dire que cela m'est allé particulièrement au cœur, puisque lorsque j'ai réussi mon agrégation c'était sur une version de Thucydide à laquelle personne n'avait rien compris, où tout le monde avait rendu une feuille blanche, et moi j'étais quand même allé jusqu'au bout. Merci.

(Applaudissements.)

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015 paru au Bulletin Municipal Officiel du 11 janvier 2016.

Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 4 avril 2014

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 4 avril 2014.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Présentation, par M. le Maire, de MM. Soubeyran de Saint Prix et Maillard, dans leurs nouvelles fonctions

M. LE MAIRE : Avant de poursuivre notre ordre du jour, comme vous le savez, M. Benoît Quignon intègrera, dans les prochains jours, le poste de Directeur général de l'Immobilier de la SNCF. Je vous informe que M. Claude Soubeyran de Saint Prix, Directeur général délégué jusqu'à présent, prendra ses fonctions de Directeur général de la Ville à compter du 1^{er} février 2016. Je lui ai demandé de s'installer au pupitre.

Par ailleurs, j'ai décidé de nommer M. Jérôme Maillard, dans les fonctions de Directeur général adjoint en charge des Affaires Sociales, des Sports, de l'Education et de l'Enfance.

J'ai décidé, en effet, que nous aurions désormais deux directeurs généraux des services, l'un pour la Métropole, l'autre pour la Ville de Lyon. Je pense qu'il était possible de cumuler les deux fonctions lorsque nous étions dans la Communauté urbaine de Lyon, mais les compétences que nous avons prises du Conseil général, font qu'aujourd'hui les sujets traités par la Métropole de Lyon sont extraordinairement nombreux et difficiles, d'importance pour nos concitoyens et nous aurons désormais des directeurs généraux séparés, ce qui, évidemment ne les empêchera pas de travailler ensemble, en particulier à cette mutualisation que j'appelle de mes vœux.

Je leur souhaite, à l'un et à l'autre, à M. Soubeyran comme à M. Maillard, une pleine réussite dans leurs fonctions.

Questions écrites du 5^e arrondissement

a) Question n° 1 : Parc de la Visitation

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : La première question qui concerne le Parc de la Visitation, sera posée par Mme Faurie-Gauthier, qui a la délégation Espaces verts à la mairie du 5^e.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Le Parc de la Visitation sur la colline de Fourvière fait le bonheur des promeneurs et des touristes qui y font étape pour un moment de détente, dans un cadre remarquable à la fois par son environnement préservé et par la présence d'un patrimoine historique majeur.

Ce parc trouve son origine dans la création, par l'architecte Pierre Bossan, du couvent de la Visitation dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Dans les années 60-70, les bâtiments et les terrains furent vendus à la Ville de Lyon, puis les Hospices Civils de Lyon firent l'acquisition de l'ancien couvent. Après le départ des HCL, un projet de mise en valeur du couvent a été lancé avec la transformation du bâti en un hôtel de charme, qui permettra de garantir la conservation et l'entretien de ce patrimoine historique unique tout en renforçant l'offre d'accueil touristique du cœur de notre Métropole.

Aujourd'hui, le Parc de la Visitation accueille donc le « Fourvière Hôtel » dans les locaux préservés et mis en valeur du couvent de la Visitation et propose 7 500 m² d'espaces verts, ainsi qu'une aire de jeux pour les habitants du quartier.

Après les nombreuses transformations vécues par cet ensemble patrimonial majeur, pouvez-vous nous indiquer les prochaines orientations d'aménagement du site ?

Je vous remercie.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je tenais tout d'abord à rappeler que le 5^e arrondissement bénéficie d'un cadre végétal privilégié car il représente le seul arrondissement de Lyon qui réponde aux objectifs du SCOT, à savoir un équilibre entre minéral et végétal à part égale ! Car, oui, 50 % de la surface de l'arrondissement est verte !

Raison de plus pour le conforter qualitativement et travailler sur les liaisons vertes avec les autres quartiers.

Il bénéficie également d'un grand parc, celui des Hauteurs, d'une superficie de 80 hectares, un parc-promenade reliant les grands espaces verts, historiques et archéologiques de l'arrondissement.

Un parc qui connaît une extension grâce à la réhabilitation de l'Antiquaille et des points de vue qu'offre ce nouveau quartier. Un parc qui vise encore à s'étendre grâce au jardin André Malraux en cours d'aménagement et aux futures liaisons vertes que l'étude, que nous voterons tout à l'heure, doit identifier sur la balme de Tramassac et de Fourvière.

A terme, c'est donc un nouveau parcours piéton qui sera créé, depuis Fourvière, voire depuis Tassin, quand nous aurons réalisé le barreau manquant entre l'avenue Barthélémy Buyer et le Cimetière de Loyasse, jusqu'au Vieux-Lyon, jusqu'aux rives de Saône. Des rives qui, comme les berges du Rhône, représentent la colonne vertébrale de la trame verte et bleue de notre ville et de ses ramifications dans les arrondissements.

Alors pourquoi ces éléments de contexte qui, pour moi, sont essentielles ?

Le parc de la Visitation représente une porte d'entrée du parc des Hauteurs, un parc pour lequel la Ville avait participé, en 2005, avec le Grand Lyon, à la création d'un chemin à vocation piétonne pour relier le théâtre gallo-romain : il s'agit de l'allée Lucius Munatius Plancus et du réaménagement de la grande pelouse. Ces travaux, qui avaient coûté à la Ville de Lyon 188 250 € (le reste était à la charge du Grand Lyon) datent de plus de 10 ans maintenant. Et ceux qui fréquentent le parc le constatent : il s'est dégradé du fait de la forte fréquentation du lieu, il n'est plus à la hauteur de ce site hérité du XIX^e siècle, en lien direct avec les principaux sites historiques et archéologiques de Lyon. Mais il a, il est vrai et vous l'avez signalé, un très fort potentiel.

Nous devons donc envisager le réaménagement pour conforter les usages ludiques et de promenade patrimoniale qui se sont développés sur le site et redonner son évidence à cette porte d'entrée du parc des Hauteurs.

Nous devons, par ailleurs, envisager le réaménagement du parc en fonction de deux nouveaux éléments importants et vous le signalez avec beaucoup d'à propos dans votre intervention :

- La création du Fourvière Hôtel qui vient d'ouvrir. Cette ouverture permet de mettre en valeur (et c'est une belle mise en valeur d'ailleurs) cet ancien couvent réalisé en 1850 par l'architecte Pierre Bossan. Certains s'inquiétaient -et j'insiste là-dessus- de la privatisation de l'espace. Je crois que nous avons répondu à ces inquiétudes par une convention entre l'hôtel et la Ville qui a été adoptée, sans débat d'ailleurs, en juillet dernier. Je salue d'ailleurs Nicole Gay qui s'était saisie du dossier et, avec elle, nous avons obtenu qu'aucun véhicule privé ne transite par les allées du parc.

- L'hôtel donc et la découverte de vestiges archéologiques (chers à Jean-Dominique Durand) de l'époque gallo-romaine majeurs qui nous invitent, sans aucun doute, à une mise en valeur et à imaginer une extension du parc sur ce qui était, jusque là, une plateforme technique de la direction des Espaces verts et qui rapprochera davantage encore le parc du théâtre gallo-romain avec un point de vue exceptionnel sur ce site lui-même exceptionnel.

Alors, Monsieur le Maire du 5^e arrondissement, cher Thomas, une première étude sera réalisée cette année en fonction des éléments que je viens de citer pour définir les potentialités d'aménagement. Puis, au cours du mandat, en lien bien entendu, comme je le fais toujours, avec la mairie d'arrondissement, avec Céline Faurie-Gauthier, avec les habitants mais également avec l'architecte des Bâtiments de France (puisque nous sommes dans un périmètre particulier) et pour rappeler ce qu'a dit M. le Maire de Lyon tout à l'heure, dans l'enveloppe financière stricte que j'ai fixée, soit 1 million d'euros, nous réaliserons des études plus poussées et les travaux, je vous en assure, suivront très rapidement.

Je vous remercie.

b) Question n° 2 : Place Varillon

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : La place « Père François Varillon » constitue un espace de proximité très important pour les habitants du quartier de Saint-Just et les usagers des transports en commun. De nombreux commerces et services bordent en effet cette place et celle-ci constitue un point de correspondance entre le terminus du funiculaire Vieux-Lyon/Saint-Just et plusieurs lignes de bus qui desservent le 5^e arrondissement, le 9^e et plus largement, l'Ouest lyonnais.

Les habitants et les associations du quartier utilisent cette place pour des manifestations de proximité (comme par exemple, depuis 3 ans, le vide-grenier organisé par le Centre social, les commerçants et le Conseil de quartier de Saint-Just), mais force est de reconnaître que les aménagements hérités du passé ne facilitent pas l'appropriation de cet espace complexe.

Pouvez-vous nous confirmer que le réaménagement de cette place est prévu via notamment le plan pluriannuel d'investissement de la Métropole et nous en préciser les principes ?

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le Maire du 5^e arrondissement, mes chers Collègues, la place Varillon est le cœur de vie d'un quartier dont le dynamisme se confirme depuis maintenant plusieurs années. Bien desservi par le funiculaire, des projets de renouvellement urbain se développent à sa proximité. Je citerai, bien entendu, le projet de l'Antiquaille, que tout le monde connaît et dont on salue la qualité. Nous avons su ici transformer un espace clos et ceint de murs à vocation unique en un morceau de ville, mixte et ouvert à tous, développant de nouveaux points de vue sur la ville, une résidence étudiante, des logements, deux restaurants et bientôt, un hôtel 5 étoiles.

Nous avons aussi inauguré, en octobre 2015, la résidence Magnin, à quelques pas de la place Varillon. Ce sont là 170 chambres et un commerce en rez-de-chaussée qui viennent conforter la place de cette partie du 5^e arrondissement dans le réseau des équipements d'accueil des étudiants et qui offrent à leurs occupants de magnifiques vues sur la ville.

Plus bas, la montée de Choulans est également en mutation. Deux projets d'importance se font face près de la place Wernert. Le projet de LEM Promotion qui développe 86 logements, dont 25 % en locatif conventionné, est en cours de chantier, dans un grand parc sous le futur palais épiscopal. Enfin, SAGEC va construire « Les terrasses de Trion », un ensemble de 29 logements qui offriront des vues remarquables sur le grand paysage.

Le quartier de Saint-Just vit ainsi un important renouvellement et un rajeunissement de sa population. L'équipement commercial de la place Varillon voit aussi sa zone de chalandise renforcée. Mais son aménagement n'est pas à la hauteur de cette centralité de quartier.

La place est inscrite à la PPI de la Métropole, le programme et le planning seront travaillés en lien avec la mairie d'arrondissement et ce, dès ce premier semestre de l'année 2016. C'est un projet complexe malgré sa taille. La place est de surface modeste mais cumule des fonctions très variées : stationnement, terminal de bus, sortie de parking privé. Et pourtant, une appropriation par les riverains est fortement attendue et s'est d'ores et déjà engagée avec un certain nombre de manifestations. Thomas Rudigoz en parlait tout à l'heure, je pense notamment au vide-grenier qui s'organise sur la place. Ces usages, au plus proche des besoins des habitants, sont à intensifier pour offrir notamment un meilleur cadre aux services et aux commerces de proximité.

Les questions foncières seront prégnantes et à régler en priorité, puisqu'une partie de la place appartient au SYTRAL, avec un enjeu de division en volume pour le parking privé souterrain.

Ce dossier n'est donc pas simple, nous devons nous y atteler dès maintenant pour mener ces travaux dans le mandat.

L'embellissement de la place passera aussi par des travaux engagés par Alliade sur son patrimoine qui la borde, de part et d'autre : 40 logements seront réhabilités dans un objectif de rénovation énergétique, mais également de reconfiguration architecturale pour cet ensemble des années 80. Les arcades, qui marquent un style architectural daté, seront retravaillées. L'architecte est en cours de désignation et les travaux seront réalisés en 2017.

Je vous remercie.

c) Question n° 3 - Place Bourgneuf

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : La troisième question qui porte sur la place Bourgneuf à la limite des 5^e et 9^e arrondissements sera posée par Henriette Manoukian, Conseillère municipale, élue du 5^e arrondissement.

Mme MANOUKIAN Henriette : La place Bourgneuf a constitué pendant des siècles l'une des portes d'entrée de la Ville de Lyon. La porte du « bourg neuf » a été détruite au XVI^e siècle, ce qui a permis la création de cette place et son ouverture vers la Saône. Avec l'expansion urbaine, cet espace est devenu une place de quartier qui offre une vue imprenable sur la Saône et la colline de la Croix-Rousse.

Depuis la création du 9^e arrondissement, la place Bourgneuf est utilisée par des habitants et des commerçants de nos deux arrondissements. Cet espace nécessite donc quelques adaptations et réaménagements pour le rendre plus convivial et fonctionnel, un travail de concertation exemplaire a été mené entre les équipes des 5^e et 9^e arrondissements. Des objectifs partagés et des propositions de travaux ont donc été soumis aux services concernés.

Pouvez-vous nous indiquer les suites qui ont été données à nos propositions conjointes ?

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la place Bourgneuf n'a pas connu d'aménagement majeur depuis longtemps. Bordée de platanes et positionnée le long des rives de Saône dans un renforcement du quai Pierre Scize, la vue y est ouverte sur la rivière et sur la colline de la Croix-Rousse. Cet espace porte intrinsèquement des qualités exceptionnelles pour en faire un lieu de convivialité et du bien-vivre ensemble.

Comme beaucoup le savent, avec la construction des dotations de l'Etat et des budgets, les programmations pluriannuelles d'investissement de la Ville et de la Métropole n'ont pas pu intégrer tous les projets d'espaces publics pourtant diagnostiqués nécessaires à la production d'un cadre de vie tel que nous le souhaitons. Néanmoins, nous croyons en l'ingéniosité de tous pour faire aussi bien avec moins, et l'exemple de cette place Bourgneuf sera, je l'espère, à démultiplier sur le territoire de notre ville.

En effet, des budgets de proximité sont alloués aux arrondissements, notamment par la Direction de la Voirie de la Métropole. Mutualisés et non saupoudrés dans des actions infimes et peu perceptibles ils peuvent permettre des actions simples mais porteuses de sens dans des secteurs oubliés des grands projets. La Ville de Lyon complètera le financement par une ligne de budget des espaces verts, portée par mon Collègue Alain Giordano qui s'est fortement mobilisé sur ce dossier.

C'est ainsi qu'à l'initiative des deux arrondissements, le 5^e et le 9^e, car la place Bourgneuf est à cheval sur les deux, un travail de diagnostic a pu être mené en concertation avec les riverains, ce qui conduira à la réalisation d'un certain nombre de travaux. Je veux ici les citer : éclaircissement des arbres, déplacement des

sanitaires publics, repositionnement des mâts d'éclairage, requalification des espaces verts, enterrement du silo à verre.

Tels devraient être les travaux à engager et à réaliser. Ils permettront ainsi de remettre en valeur les constructions qui bordent cet espace, et notamment les pas de portes de qualité avec les entrées marquées d'arches de pierre et de décors sculptés. Les services de la Ville et de la Métropole se sont mis en marche pour faire aboutir un projet partagé.

Je salue donc cette initiative et cette réflexion des deux arrondissements conjoints, et nous ne pouvons que la soutenir pour rendre plus accueillant et convivial cet espace inclus dans le périmètre UNESCO relié par la passerelle Saint-Vincent au projet des rives de Saône. Cela participe complètement de la ville belle et agréable que nous souhaitons tous.

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE

2016/1779 - Lancement de l'opération n° 60026849 «Rénovation de l'éclairage public des axes de circulation 2015-2020» et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 1 500 000 euros (Direction de l'Eclairage Public)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2016/1811 - Renouvellement de la convention de fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit et de son antenne (Direction Sécurité Prévention)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2016/1843 - Tarifs des prestations de capture, transport et fourrière animale (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2016/1835 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2015-2016 - Signature de conventions avec ces associations (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs amateurs ou de haut niveau, ainsi que des conventions cadres les concernant. Nous pouvons nous féliciter, dans ce contexte de maîtrise des budgets qui s'impose à nous, d'avoir réussi avec vous Monsieur le Maire à stabiliser cette année encore le montant de ces subventions qui sont essentielles pour notre tissu associatif local. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

M. BOUDOT Christophe : Merci, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Sports, mes chers Collègues, cette délibération est pour moi l'occasion de rappeler mon attachement aux clubs sportifs en général,

la Ville doit les aider à exister et à se développer. Ils apportent un véritable service à nos compatriotes et cimentent un peu plus le sentiment de cohésion nationale.

Je me réjouis également que l'argent public ainsi distribué soit mieux soumis à un contrôle de la ville, de l'Office des Sports. Ainsi, trop souvent par le passé, les subventions ont pu être généreusement accordées en quelque sorte par tacite reconduction d'année en année, de budgets en budgets, sans qu'un véritable contrôle a priori n'ait été efficacement pratiqué.

Aujourd'hui, les attributions de subventions sont certes soumises à ces critères quantitatifs : nombre d'adhérents et de licenciés, besoin des équipements de jeunes. C'est bien logique mais des critères plus qualitatifs ont vu le jour, notamment en matière de qualification des encadrants bénévoles, tout cela va dans le bon sens. Mais ne pourrait-on pas aller un peu plus loin, en faisant apparaître comme critère important le nombre de cartons rouges, par exemple, pour le football ou le comportement global sur une saison des joueurs, des encadrants et des spectateurs du club ?

Ne pourrait-on pas, en quelque sorte, récompenser ou au contraire sanctionner le respect ou non des principes de la laïcité, ou tout simplement le respect de la loi parfois, on l'a vu, bafoué dans les stades de notre ville ? Il suffit de lire les procès-verbaux des arbitres et les compte-rendus des commissions Sécurité du district du Rhône, ou plus largement la ligue Rhône Alpes, pour s'apercevoir qu'il y a encore des problèmes graves sur les stades et dans les tribunes.

Oui, l'ajout du critère du respect de la loi et de la discipline pourrait être un critère beaucoup plus présent dans les attributions de subventions publiques, cela me semble la moindre des choses. Je vous invite, comme j'en ai fait la proposition au maire de mon arrondissement, à renforcer le critère disciplinaire et du respect de la loi dans l'attribution des subventions.

Je voterai pour ce rapport.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, je tiens tout d'abord à rappeler l'attachement de notre groupe aux questions du sport, et en particulier aux pratiques amateurs garantes d'une pratique partagée par tous. Nous sommes donc satisfaits de voir que ce souci est aussi au cœur des politiques menées par la Ville de Lyon, comme le montrent les subventions de fonctionnement et les conditions d'accès aux infrastructures pour les clubs amateurs et de haut niveau dont il est question dans cette délibération. Nous voterons donc pour cette subvention.

Je profite également de cette intervention pour me féliciter du fonctionnement impulsé à la Délégation des Sports par son Adjoint, M. Cucherat. Lors des commissions Sports comme tout au long de l'année, le travail se fait dans la transparence et le respect mutuel. On constate régulièrement que les opinions exprimées lors de réunions de travail, les propositions concrètes sont étudiées avec attention, prises en compte dans la mesure du possible sans instrumentalisation, quelle que soit la provenance politique des propositions faites.

Il ne s'agit pour moi ici de faire l'éloge de M. Cucherat, ou de lui décerner des médailles, mais bien de mettre en avant le choix qu'il fait de mener un travail collectif et participatif, respectueux des différents élus aux sports, de porter une attention volontaire aux arrondissements dont l'échelle de proximité est un atout et une force. Ce mode de fonctionnement est basé sur le fait d'écouter, et non seulement d'entendre ceux qui font vivre le sport dans leurs arrondissements au service de tous les Lyonnais.

Il est évident que notre groupe se félicite de ce type de collaboration et souhaiterait voir cette absence d'opacité, cette volonté d'échanges et de transparence, se généraliser à tous les dossiers, dans toutes les commissions, quel que soit le sujet, pour permettre à ce Conseil et aux Conseils d'arrondissement d'être réellement et pleinement au service des Lyonnais.

M. BRAILLARD Thierry : Monsieur le Maire, chers Collègues, il semblerait que dans son propos M. Boudot ait parlé du passé en disant qu'il y avait moins de transparence qu'il n'y en a aujourd'hui. Or, il me semble, et Yann Cucherat l'a confirmé, que les mêmes critères de transparence fonctionnaient par le passé comme aujourd'hui, et les mêmes critères de dialogue avec l'Office des Sports, les différents adjoints d'arrondissement et le Conseil municipal pour que toute attribution de subventions à chacun des clubs de Lyon soit faite dans la plus grande transparence.

Par contre, Monsieur Boudot, cela me donne l'occasion de dire que vous tenez ici un discours qui n'est pas celui de votre Parti dans les communes qu'il administre. Il se trouve qu'à Beaucaire, les principaux clubs de sports de quartiers voient leurs subventions baisser de 80 %, qu'à Mantes-la-Ville un club qui dispose

de plus de mille licenciés vient de voir sa subvention baisser de 75 %. Comme le disait très justement l'Adjoint aux Sports, le sport est un magnifique vecteur de lien social. A Lyon, ce lien social est préservé, ce n'est pas le cas dans toute la France et notamment dans les communes que vous administrez.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1847 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby (Direction des Sports)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville et la SASP Lou Rugby, voté le 19 janvier 2015, avenant qui permet chaque année à la ville de Lyon de décider du montant de la subvention allouée aux clubs, notamment pour les actions d'intérêt général que son activité recouvre conformément au code du sport.

Nous proposons donc cette année, en raison de sa descente en Pro D2, d'allouer une subvention de 110.000 € au LOU, ce qui équivaut à une baisse de 50.000 € par rapport à la saison dernière.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en préambule, je m'excuserai pour mon retard : je n'ai pas pu être associé aux vœux qui vous ont été formulés par Georges Képénékian, mais je ne doute pas de leur contenu et donc je voulais pour le coup, de vive voix, vous adresser les miens, mes meilleurs vœux de bonne santé pour cette nouvelle année.

Alors, pour en revenir à notre sujet qui concerne la subvention et la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby, je vais profiter de cette occasion pour parler un peu du rugby et des enceintes qui peuvent accueillir le rugby.

La semaine dernière, le premier match de football a eu lieu au Stade des Lumières et pour le coup, Gerland, maintenant, va se retrouver vide.

Alors, évidemment que la question de l'avenir de Gerland va se poser avec un peu plus d'acuité. Nous avons eu l'habitude de vous interpellier régulièrement au sujet de l'avenir du stade de Gerland, sans réponse, même si nous avons eu parfois quelques bribes d'éléments. Et en ce début d'année, je voulais à nouveau vous interpellier sur ce sujet.

Alors, ce que nous savons, c'est que pour l'instant le stade est vide et que le seul projet qu'il peut y avoir, c'est celui de l'installation du LOU à Gerland.

Les questions, bien sûr, restent nombreuses et je vais les reformuler. Il y en a quatre :

D'abord, quel périmètre à ce projet ? Il y a, bien sûr, la question de l'enceinte du stade de Gerland, mais il y a évidemment les équipements sportifs, annexes au stade : peuvent-ils faire partie, ou pas, d'un grand projet de pôle sportif à Gerland ? Je pense notamment à la piscine, au Palais des Sports, à l'ensemble des terrains de la plaine des jeux.

Comment ce projet va-t-il se penser ? Se pensera-t-il uniquement autour de l'enceinte du stade, ou est-ce que le projet peut dépasser la seule enceinte du stade ? Personnellement, je pense que ce serait une bonne chose.

Deuxièmement, quels financements ? Nous plaçons régulièrement sur les partenariats public/privé. Nous connaissons les difficultés des collectivités locales et de la nôtre, à pouvoir mettre des moyens dans le financement de nouveaux projets. La question de la rénovation du stade se posera évidemment. Donc, là aussi, quels financements ? Quel montage juridique lié à ce financement, puisque, bien sûr, des modalités de financement dépendent le montage juridique ?

Ensuite, troisième question : quelle activité dans ce futur stade de Gerland ? Avec notamment -on a pu lire quelques échanges dans la presse entre les différents patrons de grands clubs- la question, bien sûr, de l'organisation d'événementiel. Puisque l'équilibre du Stade des Lumières a été bâti autour d'un business plan, qui inclut l'organisation d'un certain nombre d'événements. La question se pose évidemment à Gerland et là aussi, plus largement puisque la Halle Tony Garnier peut éventuellement ne pas être totalement impactée par

l'organisation d'événementiels qui pourraient avoir lieu à Gerland. Donc, c'est aussi une question qui, bien sûr, rentre en compte.

Et puis enfin, quel calendrier peut-on formuler dans nos vœux de nouvelle année ? Espérer avoir dans l'année 2016, quelques éclaircissements sur ce que vous envisagez de faire à Gerland. Gerland est un site sportif unique au cœur de la ville. Il mérite de conserver et il conservera, je n'en doute pas cette vocation sportive, mais il faut éviter ce grand vide que va créer le départ de l'OL et pour le coup, de mon point de vue attaquer le projet sans tarder. Je vous remercie.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, plusieurs observations, la première, évidemment, on note avec satisfaction la baisse cette année, de 50.000 € dans cette convention.

Nous rappelons quand même qu'elle s'intègre dans une série d'augmentations. Si on fait le bilan, sur la période 2009-2010 à 2014-2015, le total des subventions était de 787.000 €, toutes collectivités confondues et il était en 2014-2015 à 1.501.105 €, toutes collectivités locales confondues. Cette baisse est donc assez relative, mais elle est intéressante : cela nous permet de faire deux remarques.

La première, c'est que les lois Buffet ont au moins cette vertu de transparence, c'est d'avoir un tableau synthétique, toutes collectivités locales confondues et je pense que dans d'autres dossiers, nous aurions intérêt à avoir une vision large de ce qui se passe entre collectivités, pour avoir des décisions plus pertinentes.

La deuxième chose : cette baisse que l'on observe, que nous souhaitons nous aussi, plutôt prioriser les aides aux clubs amateurs, car l'évolution du professionnalisme croissant de certains sports, nous invite à repenser un certain nombre de choses.

Je vais faire deux remarques complémentaires : la première, c'est qu'évidemment nous ne votons pas aujourd'hui quelque chose pour l'Olympique Lyonnais. Nous verrons à l'avenir, comment les baisses annoncées se produisent réellement pour l'Olympique Lyonnais, sachant qu'il annonce urbi et orbi dans différents médias, 70 M€ de recettes supplémentaires grâce au stade. Donc, est-ce que nous avons encore vraiment besoin d'intervenir vu toutes les aides que l'Olympique Lyonnais a reçues ces derniers temps ?

Ma dernière observation rejoint évidemment ce que tout le monde se pose comme question sur les bancs de cette assemblée : l'avenir du stade de Gerland ? Nous apprenons un certain nombre de choses dans la presse. Moi, je souhaite simplement inviter l'exécutif à une discussion transparente sur cet avenir, pour ne pas nous trouver devant une solution toute ficelée en plein Conseil municipal, après des bribes d'information dans la presse. Je pense que la concertation est toujours meilleure que de découvrir les dossiers au dernier moment et nous vous invitons à cette concertation.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Merci Monsieur le Maire, quelques éléments de réponse.

Je ne reviendrai pas sur la subvention allouée puisque j'en ai parlé dans mon préambule à cette délibération.

Je note tout d'abord, Monsieur Havard, que vous revenez désormais sur votre position initiale et que vous adhérez à la venue du LOU à Gerland : cela n'a pas toujours été le cas et je m'en réjouis pleinement.

Effectivement, le départ de l'Olympique Lyonnais dans son magnifique stade, tout juste inauguré, implique effectivement d'installer à Gerland un nouveau club résident, sous peine de nous retrouver avec une enceinte sportive mythique, sous ou pas du tout utilisée... Vous vous en doutez, nous n'avons pas attendu la tenue de ce Conseil municipal pour se pencher sur le sujet...

Le LOU Rugby, actuellement premier du Championnat en PRO D2, est en toute logique le club qui pourrait et doit prendre la suite de l'OL à Gerland, d'autant plus que le bail emphytéotique du Matmut Stadium, signé avec le LOU en 2011, prévoyait d'ailleurs ce déménagement une fois que l'OL intégrerait son Grand Stade.

Nous réfléchissons donc conjointement et ardemment avec le LOU Rugby, qui serait prêt à financer d'éventuels travaux d'aménagement du stade, à une solution adaptée au contexte économique et aux contraintes du site.

Cette venue du LOU Pro, à laquelle j'associe également celle du LOU association, qui rayonne dans tous ces différents niveaux de pratique, viendrait agrémente le dessein sportif de Gerland, d'ores et déjà renforcé par le projet novateur de la Tony Parker Académie, à la portée internationale.

Sans oublier non plus les possibilités offertes par le complexe de Tola Vologe, ainsi que de la Plaine des Jeux qui jouxte le stade, et qui va, elle aussi, être libérée par l'Olympique Lyonnais, ouvrant la voie

à d'autres clubs amateurs, à des clubs de rugby ou de foot notamment, mais pas seulement, puisque ces équipements accueillent également du tennis, ou d'autres disciplines plus confidentielles.

Enfin, sur ce site, le Palais des Sports de Gerland continue d'accueillir jusqu'à 6 500 personnes sur certains évènements, faisant de l'offre globale proposée sur le secteur, l'un des atouts majeurs de notre ville.

Ainsi, pour répondre une bonne fois pour toutes aux questions qui se posent sur le sujet, sachez que l'avenir de Gerland ne sera pas celui d'une friche sportive.

Au contraire, ce site pourrait même devenir une vitrine de ce qui se fait de mieux en la matière, même si les choses se feront progressivement, pour permettre à l'Olympique Lyonnais de quitter les lieux dans les meilleures conditions, et d'implanter son nouveau modèle économique autour du Grand Stade. Soyez-en rassurés !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Quelques mots complémentaires. D'abord pour me réjouir de l'ouverture du Grand Stade, qui explique qu'on ait quelques interrogations sur le devenir de Gerland aujourd'hui.

Je crois qu'il n'y avait pas beaucoup de gens pour penser que ce projet verrait le jour aujourd'hui. Et que même, il y a eu ce qu'on pourrait appeler en terme sportif, quelques « obstructions » pour essayer de faire en sorte qu'il ne voit jamais le jour.

Un deuxième constat, c'est que toutes celles et tous ceux qui se sont rendus au Grand Stade, ont été -je dirai- surpris par sa beauté, par la qualité du spectacle qu'il offre également et qui n'a rien à voir avec ce qu'on avait à Gerland.

Troisième élément à noter, on nous avait dit quelquefois que ce stade se construirait aux dépens de l'environnement paysager de ce secteur de l'agglomération. On voit aujourd'hui que la réalisation du grand stade a permis de réaliser la promenade du Biaisin où nous avons planté 26.000 arbustes, c'est-à-dire un projet qui est à l'Est lyonnais un peu ce que sont les berges du Rhône à Lyon, et que les week end où il fait beau on peut voir maintenant des joggers, des cyclistes, des familles devant les multiples jeux d'enfants que nous avons aménagés tout au long de cette promenade.

L'idée demain, c'est que nous puissions continuer cet aménagement jusqu'au Grand Large et donc que nous ayons un lieu unique permettant de relier le V-vert au Grand Large et à Miribel Jonage. Evidemment, cela va aussi en concordance avec ce que fait aujourd'hui l'Olympique lyonnais car vous savez qu'en dehors du stade il y aura dans ce secteur un centre de loisirs, des bureaux, des hôtels. Donc, ce sera une dynamique d'ensemble qui sera apportée à l'Est lyonnais.

Comme nous pensions -parce que c'est comme pour Thucydide, il faut de la persévérance- qu'un jour nous arriverions à réaliser ce grand stade, nous avons commencé évidemment à avoir quelques discussions sur ce qui pourrait se passer à Gerland. Nous avons donc travaillé à la fois avec Tony Parker pour pouvoir réaliser la Tony Parker Académie qui est un beau projet de formation autour du basket, et puis avec le Lou Rugby. Comme tout projet, il faut que ce projet trouve un équilibre économique parce qu'il y a deux solutions pour les grands clubs sportifs professionnels, soit « modèle ancien », il sera financé par les collectivités locales et aujourd'hui les moyens sont en baisse ; soit « modèle nouveau » qui avait été indiqué par le rapport de Philippe Seguin, grand amateur de football, on essaye de trouver un modèle économique pour que des clubs privés puissent porter la création de ce genre d'équipement. C'est ce que nous sommes en train d'explorer aujourd'hui avec le LOU Rugby.

Comprenez bien que l'on va commencer à regarder un peu parce que ce n'est pas forcément facile, ce qui veut dire qu'il faut rénover totalement le stade de Gerland, qu'on en fasse un stade de rugby de 25.000 ou 30.000 places à peu près, que l'on réaménage aussi les tribunes qui, aujourd'hui, sont obsolètes, et que tout cela a un coût. Donc, on va essayer de faire en sorte que notre partenaire privé prenne en charge le maximum, ce qui suppose évidemment un modèle économique à trouver aujourd'hui. C'est ce que nous recherchons ensemble, alors cher Etienne Tête si, effectivement, le fait de concerter peut faire gagner 10 ans, nous nous concerterons volontiers, et comme nous savons que vous connaissez toutes les finesses juridiques qui nous aideront à mieux construire notre projet, nous vous consulterons largement. Vous voyez qu'on va finir par se rencontrer un jour.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1766 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la « 36^e traversée de Lyon à la nage avec palmes », le 24 janvier 2016 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/1770 - Approbation du tarif «journée à la montagne» dans le cadre des accueils de loisirs Divertisport et modification du Règlement Intérieur (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/1773 - Approbation des tarifs de mise à disposition de la salle de réunion et des créneaux annuels d'entraînement et des occupations ponctuelles du Centre nautique Tony Bertrand (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/1794 - Lions du Sport 2015 - Financement et partenariat privé - Conventions de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/1802 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole pour l'organisation de la 35^e édition du Trophée Charles Béraudier, les 9 et 10 janvier 2016 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/1810 - Attribution d'une subvention de 11 000 euros au Secours Populaire Français - Fédération du Rhône pour l'accompagnement de jeunes aux matchs UEFA de l'Euro 2016, dans le cadre de l'opération «20 000 sourires pour l'Euro 2016» et approbation d'une convention mixte (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2016/1834 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon Basket Féminin (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/1836 - Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LHC «Les Lions», pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/1771 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2016-2018 entre la Ville de Lyon et le Centre Régional d'Information Jeunesse Rhône-Alpes -CRIJ-, 66 cours Charlemagne à Lyon 2^e (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2016/1796 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2016-2018 entre la Ville de Lyon et l'Association « L'Oasis Sans-Souci », sise 8 rue Saint-Théodore à Lyon 3^e (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2016/1805 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 608 968 euros à l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2016/1809 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2016-2018 entre la Ville de Lyon et la Mission locale de Lyon, sise 107-109, boulevard Marius Vivier-Merle à Lyon 3^e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 964 274 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie
(Adopté.)

2016/1837 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2016-2019 entre la Ville de Lyon et la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, sise 107-109, boulevard Marius Vivier-Merle à Lyon 3^e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 509 133 euros (Direction du Développement Territorial)

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'adopter les conventions-cadres des outils chargés de la mise en œuvre de la politique en faveur de l'accès à l'emploi et de l'insertion professionnelle de la Ville de Lyon. Je vous rappelle que la Ville de Lyon met en œuvre depuis 2008 une action volontariste en faveur de l'accès à l'emploi en direction de tous les publics, avec

une attention toute particulière pour les jeunes déscolarisés, les personnes peu ou pas qualifiées et en difficulté, pour accéder au marché du travail en ciblant prioritairement les quartiers inscrits au Contrat de Ville.

Cette politique complémentaire et partenariale au service public de l'emploi s'appuie sur une forte mobilisation des entreprises locales et permet de coordonner et d'impulser des actions de proximité en lien avec les besoins et les opportunités de notre territoire. Les conventions qui sont présentées aujourd'hui concernent nos trois outils.

Le premier, c'est la Mission locale de Lyon, service public pour l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, dont la finalité est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle accompagne chaque année le parcours vers l'emploi de près de 10.000 jeunes dont un tiers résident en quartiers prioritaires, et elle permet chaque année à plus de 4.000 d'entre eux d'accéder à un emploi ou à une formation.

Le deuxième c'est la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon, groupement d'intérêt public, réunissant la Ville de Lyon, l'Etat, Pôle Emploi et les collectivités notamment, dont les actions sont résolument tournées vers la réponse et le besoin des entreprises et du territoire. Ce sont aujourd'hui près de 300 entreprises qui sont engagées dans le cadre d'une charte aux côtés de la Maison de l'Emploi. Parallèlement, ce sont 800 personnes qui ont trouvé ou retrouvé un emploi dans le cadre de ce partenariat, et 5.000 qui sont chaque année suivies dans les antennes de proximité installées à Gerland, Mermoz et à la Duchère.

Le troisième outil, c'est l'association ALLIES PLIE de Lyon qui anime de nombreuses actions territoriales dont le Plan local pour l'Insertion et l'emploi de la Ville de Lyon, avec les 60 structures partenaires qui accueillent les Lyonnais dans le cadre de leur parcours d'insertion. Elle gère dans ce cadre l'enveloppe de 2 millions d'euros du fonds social européen qui vient renforcer les moyens et les actions. Chaque année, 900 Lyonnais entrent dans un parcours d'accompagnement renforcé vers l'emploi dans le cadre du PLIE.

Je vous rappelle que l'enjeu de ce mandat est de développer une action à moyens constants destinée à offrir des services de proximité pour les habitants, et d'accompagner les entreprises du bassin d'emploi sur leurs questions d'emploi, de formation et d'appui en ressources humaines.

Une démarche de mutualisation est aujourd'hui largement engagée entre ces outils et s'organise autour des trois axes principaux qui sont :

- la mise en place d'un plan d'action mutualisé autour d'objectifs et de moyens partagés, tournés vers l'accès à l'emploi. Ce plan d'action intègrera les objectifs et les orientations de la Métropole pour les bénéficiaires du RSA dans le cadre du Plan métropolitain d'insertion et d'emploi.

- la mutualisation des lieux d'accueil, leur vocation étant dorénavant d'accueillir tous les publics. L'objectif est, à terme, de disposer de 6 lieux de proximité capables de délivrer l'ensemble de l'offre de service des structures.

- enfin, la mutualisation des moyens d'interface avec les entreprises pour améliorer les sorties à l'emploi des dispositifs d'accompagnement.

Outre bien évidemment, la lisibilité des actions et la simplification d'accès aux dispositifs des Lyonnais, le plan d'actions mutualisé a pour ambition l'efficacité, grâce au suivi et à l'évaluation des divers financeurs -l'Etat, Pôle Emploi, ou encore l'Union européenne- qui suivent les moyens alloués et les résultats avec rigueur et avec la constante attention de mettre en place des indicateurs précis pour apprécier les résultats.

Les conventions-cadres présentées aujourd'hui précisent les moyens apportés pour la période 2016-2018 par la Ville de Lyon sous forme d'une subvention annuelle de fonctionnement. La convention-cadre de la subvention PLIE de Lyon est proposée pour la seule année 2016 puisque la participation de la Ville de Lyon s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord du PLIE 2012-2016. La Métropole de Lyon devenant autorité de gestion de crédits FSE-PLIE à compter du 1^{er} janvier 2017, le pacte de cohérence métropolitain permettra d'organiser les relations en la matière, à échéance de l'actuelle convention-cadre signée entre la Ville de Lyon et l'association.

Par ailleurs, je rappelle que ces structures sont parties prenantes à la mise en œuvre des diverses politiques publiques de la Ville de Lyon, telles que la prévention, l'égalité, le développement durable, le volet insertion de la commande publique responsable, auxquelles ces structures apportent leur contribution en termes d'objectifs et au niveau opérationnel.

Mme TAZDAIT Djida : Le véritable enjeu de ces nouvelles conventions pluriannuelles est de donner toute leur efficacité à ces outils de la politique de l'emploi que sont les missions locales et la Maison de l'emploi et de la formation.

Le chômage est une plaie sociale qui représente un gâchis moral, financier et de capital humain. L'efficacité de l'action publique est indispensable, tant au regard des moyens financiers que de l'accès à l'emploi. Or, on sait que, d'une façon générale, la politique de l'emploi n'est pas efficiente. Ce qui contribue à ancrer une culture de l'échec au sein de notre jeunesse. Et ça c'est très grave.

Le taux de chômage dans la zone d'emploi de Lyon, 9,2 %, est inférieur à la moyenne nationale. Néanmoins, dans le contexte économique actuel, marqué par un haut niveau de chômage et un nombre important d'allocataires du RSA, la mobilisation en faveur de l'insertion et de l'accès à l'emploi des personnes fragiles doit être d'autant plus affirmée et d'autant plus efficace.

Entre 111 000 et 115 000 personnes sont en cours ou en demande d'insertion sur le territoire de la Métropole, soit 18 % de la population active, ce qui est considérable. Les statuts de ces personnes sont très divers et leur accompagnement très inégal. Des milliers d'emplois sont bien sûr créés sur le territoire de la Métropole, mais persiste aussi un volet d'offres d'emplois insatisfaites, entre 10 000 et 12 000 dans la Métropole.

Un récent rapport du Conseil de développement parlait d'un écart important, de 1 à 10, avec le nombre de personnes en défaut d'insertion, ce qui indique l'ampleur des actions à poursuivre en termes de développement économique et d'emploi.

Quant au chômage des jeunes, il est préoccupant et dépasse, en France, les 20 % depuis plus de sept ans. Un jeune sur quatre est au chômage contre une personne sur dix pour l'ensemble de la population active. Presque 2 millions de jeunes, en France, âgés de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation et subissent ainsi une grande précarité tant financière que sociale.

Les jeunes Lyonnais ne sont évidemment pas épargnés et nous considérons que la lutte contre le chômage des jeunes doit être une priorité quotidienne.

Mettre en synergie les actions d'insertion sociale d'accès à l'emploi et de développement économique, réunir toutes les énergies au service des personnes en recherche d'emploi et mieux répondre aux besoins de recrutement des entreprises sont plus que jamais indispensables.

La Métropole, chef de file des politiques d'insertion, permet de rénover les modalités de l'action publique pour la rendre plus efficace, plus lisible et plus cohérente avec le Plan Métropolitain d'Insertion et d'Emploi (PMIE).

Le rapport du Conseil de développement que j'ai cité donne toute l'importance du travail à faire. Il dit, je cite : *« pour les publics concernés comme pour les acteurs impliqués, on peut parler de réponses fragmentées, empilées, segmentées, aussi bien en matière de lisibilité et d'accessibilité des dispositifs, de repérage des difficultés, d'évaluation des actions et ce dans le champ de l'insertion »*. Il faut effectivement remettre de l'ordre, décloisonner toutes ces structures et introduire plus de transversalité. Les guichets uniques pour l'emploi, la formation et l'orientation, comme dans le 3^e arrondissement, vont d'ailleurs dans ce sens.

Pour le groupe UDI, le développement des relations avec les entreprises est primordial pour permettre aux personnes de reprendre contact avec le monde du travail, se qualifier, valider un projet professionnel et accéder finalement à l'emploi. Nous savons que des initiatives vont dans ce sens comme la charte des 100 entreprises pour l'emploi. Il faut amplifier ce genre d'action et les généraliser.

Nous considérons qu'il faut aussi mieux adapter l'accompagnement des personnes à leur situation. Aujourd'hui, les personnes sont susceptibles d'être accompagnées avec la même intensité et sans priorité. Or, leurs besoins sont hétérogènes.

Il faut aussi assurer une plus grande fluidité dans le parcours des personnes et éviter les ruptures. Aujourd'hui, les référents peinent à s'approprier l'ensemble de l'offre existante.

La participation des usagers mériterait aussi d'être développée à différents niveaux du dispositif d'insertion et leur implication valorisée.

Cette politique doit enfin et surtout mettre en place un système d'évaluation consolidé avec une vision extrêmement précise des résultats, action par action, complétée par des outils d'analyse des parcours avec un suivi des situations individuelles sur le long terme.

Actuellement, on a le sentiment que cette politique n'est pas suffisamment pilotée et qu'elle « navigue à vue ». Les informations que vous nous fournissez sont assez lacunaires. Nous n'avons pas un bilan détaillé de la précédente convention. Pour la mission locale, par exemple, les chiffres présentés en Commission, portent sur le public accueilli : 10 500 jeunes, c'est bien. Or, accueillir un jeune est une chose, mais lui trouver

un emploi ou une formation en est une autre. Or c'est bien sur les solutions apportées à ces jeunes que se juge l'efficacité de la politique locale de l'emploi. Et là, nous manquons d'informations précises.

Il faut des indicateurs d'évaluation pour mesurer l'évolution du parcours des jeunes vers l'autonomie et leur accès à des dispositifs de droit commun.

Comme vous le savez sans doute Monsieur le Maire, aujourd'hui, François Hollande présente son « plan d'urgence pour l'emploi ». C'est un « coup de poker politicien », une posture vous le disiez dans votre introduction tout à l'heure, une grosse ficelle qui n'illusionne personne.

A l'échelle locale, Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas nous permettre ce genre de calcul. La priorité doit être l'efficacité avec des résultats pour l'emploi. C'est une exigence démocratique et même un devoir républicain.

M. BERAT Pierre : Monsieur le Maire, vous nous demandez donc d'approuver la convention-cadre entre la Ville de Lyon et la Maison de l'emploi, avec une délibération qui met largement en avant les synergies avec la Mission locale.

Je veux vous dire que notre Groupe Les Républicains approuve cette recherche de synergies, de même que nous soutenons la nature de la Maison de l'emploi, tel que l'a rappelé Mme l'Adjointe, consistant à réunir tous les partenaires de la politique de l'emploi.

Je veux toutefois vous dire aussi, et vous alerter en quelque sorte : ne consacrons pas trop d'énergie et de moyens à ce que vous appelez la mise en cohérence des dispositifs. Devant l'ampleur du mal national qu'est le chômage, l'urgence est à l'action et au service rendu, concrètement, aux Lyonnais, à tous les Lyonnais en recherche d'emploi, ainsi qu'aux entreprises locales en recherche de collaborateurs.

Et je regrette pour ma part, que le législateur ne soit pas allé plus loin avec la loi NOTRe dans la clarification des compétences. Cette loi aurait pu, elle aurait du simplifier le dispositif d'aide à l'emploi, cela nous permettrait aujourd'hui de passer moins de temps à caler l'action des différents intervenants.

Oui le chômage est un mal national, et cette plaie n'épargne pas notre Ville de Lyon, même si la situation est pire ailleurs. Alors, vous avez sans doute, Monsieur le Maire, dans vos fiches, et vous nous l'avez montré dans vos vœux, des statistiques de tel ou tel promoteur montrant le dynamisme du placement de locaux sur la ville et la métropole, et donc de l'emploi, mais il faut aussi parfois regarder les statistiques sur les personnes :

- Le nombre de demandeurs d'emploi lyonnais a augmenté de 5,6 % sur un an à fin septembre 2015, dernière statistique connue, soit une évolution proche de la moyenne nationale et elle est même moins bonne si on ne prend que la seule catégorie A. Dis autrement, et pour être plus proche des réalités humaines vécues, c'est plus de 2 500 Lyonnais au chômage. Et je m'étonne d'ailleurs que ces chiffres ne soient plus communiqués sur le site de la Maison de l'emploi.

- Le taux de chômage de la zone d'emploi de Lyon reste supérieur à celui de Paris ou de Nantes, si on veut se comparer à d'autres métropoles.

- Et tout cela dans un contexte régional qui est devenu beaucoup moins favorable qu'il y a 10 ans : + 21 % pour le chômage des jeunes entre 2010 et 2015 pour ce qui était Rhône-Alpes. Voilà le triste état des lieux de sortie d'une gouvernance territoriale socialiste.

L'urgence est donc à l'action et au service rendu aux demandeurs d'emploi et à la réponse aux besoins des entreprises qui recrutent. Nous votons ce jour, une subvention de 500 000 euros à la Maison de l'emploi et d'1 million à la Mission locale. Concentrons ces sommes sur le traitement économique du chômage.

Nous débattons le jour même où François Hollande annonce un plan d'urgence pour l'emploi. Empêtré depuis des années dans sa promesse non tenue de baisse de la courbe du chômage, chacun a compris que son urgence est surtout de placer le plus grand nombre de personnes en formation, pour faire baisser les statistiques.

Concernant le contrat de ville, que Mme l'Adjointe a évoqué, j'ai déjà eu l'occasion ici de relever une incohérence pour ce qui est du contexte lyonnais. Dans l'accès aux formations, la priorité est donnée aux jeunes des quartiers en difficulté alors que le niveau de chômage des jeunes est parfois plus élevé dans d'autres quartiers lyonnais, et on peut le constater notamment dans 3^e arrondissement.

Au niveau de la Métropole, vous donnez la priorité au traitement des besoins des allocataires du RSA. C'est un objectif important, mais il ne peut être exclusif. Alors, dans ce contexte, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'amplifier le traitement économique du chômage.

Savez-vous que les entreprises lyonnaises jugent avoir des difficultés de recrutement dans un tiers des cas ? 32 % de recrutements jugés difficiles, soit 6 700 recrutements, et je ne parle bien ici, que pour la Ville de Lyon, Lyon Centre. En regard de ce chiffre, 6 700 recrutements difficiles, le dernier rapport d'activité de la maison de l'emploi annonce 185 placements via la mission « aide au recrutement », 216 offres d'emploi traitées et 68 personnes sensibilisées aux métiers de la restauration. On voit bien qu'il faut clairement augmenter ces actions.

Nous votons donc cette convention avec la Maison de l'emploi, mais nous vous demandons de veiller à bien positionner le curseur du traitement économique.

M. Hollande nous présente aujourd'hui le plan de la dernière chance, je dirai de sa dernière chance. Et bien nous, nous vous demandons de mettre en place les actions de toutes les chances pour l'emploi des Lyonnais. Je vous remercie.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de la présentation de ces trois délibérations lors de la dernière Commission Economie, vous nous aviez plus globalement présenté la politique emploi de la Ville de Lyon.

Le Groupe des Elus écologistes tient, ce jour, à faire part de ce qu'il considère comme une voie positive, pourvoyeuse d'emplois locaux de tous niveaux, pourvoyeuse de sens pour toutes et tous. Je fais référence, bien entendu, à la transition écologique et en particulier la transition écologique de l'économie. Suite, entre autre, à la loi pour une transition énergétique et une croissance verte, des contraintes diverses en matière d'énergie, par exemple, s'imposent aux collectivités, aux bailleurs, aux propriétaires, etc.

Ces derniers peuvent voir ces contraintes comme de véritables opportunités de sortir de l'ère des énergies fossiles, tout en créant des emplois locaux non délocalisables, tout en s'entraînant mutuellement vers un avenir viable. Cela peut aussi être cela le traitement économique du chômage. C'est ainsi que notre collectivité, grâce à l'ADEM et à la Région, informe jeunes et demandeurs d'emploi dans le cadre de la Maison de l'emploi et de la formation, sur les métiers dits « verts ».

Cet accompagnement vers ces opportunités de formation et d'emploi nous semble essentiel et doit perdurer et amplifier, entre autre, avec l'ensemble des chantiers et démarches initiés ou co portés par la Ville de Lyon et, ou, notre Métropole avec des acteurs locaux. Je vais vous citer quatre exemples.

A l'échelle de notre bassin de ville, l'économie circulaire fait sens et d'ailleurs les acteurs de l'insertion par l'activité économique, acteurs dits « classiques » entre autre du secteur des déchets, anticipent et se positionnent en partenariat avec la collectivité et des bailleurs. C'est le hasard, mais il se trouve que dans le public, vous avez une présidente de régie de quartier qui s'implique beaucoup sur ces questions là.

Gageons que la Métropole de Lyon, dans le cadre de ses politiques d'insertion et d'emploi, mais aussi dans le cadre de ses délégations « déchets et prévention des déchets » saura fédérer pour consolider ces ACI pour plus de réparation, plus de récupération, plus de réemploi et plus de recyclage.

Deuxième exemple : la rénovation énergétique des bâtiments s'amorce avec le concours de notre plan climat porté par Nicole Gay, mais aussi avec la nouvelle plateforme métropolitaine d'éco-rénovation et d'ailleurs, le 9 février prochain, ici, l'agence locale de l'énergie viendra dans nos murs répondre au questionnement des copropriétaires. Il y a beaucoup à faire pour éviter les factures bien trop élevées à des foyers et des familles de plus en plus fragilisés, même dans le secteur classé, le secteur de ville centre. Là aussi, il y a du travail et des métiers, et il faut impulser.

Troisième exemple : l'agriculture urbaine qui porte aussi son lot de solutions ici et maintenant. Je pense aux travaux portés par la jeune chambre économique, auxquels se sont associés Dounia Besson et Alain Giordano, je pense aussi à un projet dans le 4^e arrondissement porté par un Conseil de quartier et accompagné, intellectuellement, par le pôle sciences et société de notre université.

Dernier exemple, qui va donner lieu à une réunion publique en mairie du 9^e : le transport fluvial. J'ai la chance d'habiter dans un logement avec, presque, vue sur la Saône et je peux constater chaque jour qu'il y a de plus en plus -et je m'en réjouis en tant qu'écologiste- de transports sur cette rivière. Voyez-vous, Monsieur le Maire, il y a beaucoup, beaucoup d'habitants et de touristes qui sont contents de prendre une navette mais qui n'entrent pas dans la tarification et dans le cercle du SYTRAL, je parle bien du Vaporetto.

Je sais le lobbying de M. Roland Bernard, je sais que vous connaissez le lobbying des différents écologistes, de Jean-Marc Lécuyer, Marguerite Chichereau, Alain Giordano. Tous ces lobbyistes ont un point commun : ils savent que cela ferait de l'emploi, cela rendrait service au quotidien des habitants, que cela enlèverait des voitures particulières de nos rues et de nos routes, et cela participerait au traitement économique de l'emploi, car ce sont tous des entrepreneurs qui mettent des bateaux sur la rivière.

Ces politiques publiques qui accompagneraient la transition écologique de l'économie, ne peuvent qu'être nourries par l'ensemble des forces vives de l'économie sociale et solidaire. Ce sont fréquemment ces entrepreneurs là qui osent, à toute petite échelle, et en impliquant largement les usagers des activités ou des services qu'ils proposent.

La Ville de Lyon a su, en son temps, créer un label mettant ainsi en lumière des engagés locaux pour une économie locale éco responsable et socialement exemplaire.

A toutes celles et tous ceux qui franchissent les portes des Missions locales, de la Maison de l'emploi et de la formation, du pôle emploi et de tous les autres lieux d'accueil, qu'il leur soit donné un accompagnement humain, chaleureux et sérieux. Qu'il leur soit montré ces exemples de tous ces labellisés Lyon ville équitable et durable, non pour leur faire la morale, mais pour leur donner à voir des réussites locales, pour leur donner à voir une perspective, et qu'ainsi demain ou après-demain, ils soient partie prenante de cette transition.

Nous voterons favorablement ces trois délibérations en espérant que vous prendrez en compte nos quatre points proposés.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le classement de Lyon comme deuxième ville de France par son poids économique, encourage nos actions visant à faire que les Lyonnais les plus modestes puissent bénéficier des fruits de ce dynamisme.

Si le taux de chômage à Lyon est inférieur d'un point au taux national, et que sa réduction reste notre premier défi, il est un autre défi que nous partageons ici : celui de réduire les inégalités entre les Lyonnais, condition sine qua non de notre cohésion sociale et territoriale.

Le chômage est plus important, on le sait, dans les quartiers prioritaires puisqu'ils réunissent 7 % de la population, mais 20 % des habitants sont au chômage et 30 % des foyers allocataires du RSA.

Pour répondre efficacement aux disparités d'emploi sur le territoire, dans une situation de budget contraint, la Ville et ses partenaires ont engagé un travail de mutualisation de leurs outils, leur offrant ainsi une structuration et une coordination solides.

L'organisation de l'activité des cinq antennes locales mutualisées « Maison de l'emploi – Mission Locale », dans, ou à proximité des quartiers prioritaires, dégagent de la souplesse et de l'efficacité, offrant aux publics :

- une lisibilité accrue sur l'ensemble des dispositifs,
- un accueil et accompagnement personnalisé,
- un accès facilité aux parcours du PLIE et aux actions des structures d'insertion par l'activité économique.

La mutualisation des actions menées en 2015 auprès des entreprises :

- a obtenu leur satisfaction, puisque notamment le réseau d'entreprises accompagné grandit (+ de 300 signataires aujourd'hui de la charte des 100 entreprises) ;
- et permis à l'expertise cumulée et partagée des outils territoriaux d'amener leurs publics, dans toute la diversité de leurs situations, vers les besoins des entreprises. Ainsi le développement économique est profitable à l'emploi lorsque le lien entre les entreprises locales et les habitants se renforce.

Entre les grands plans nationaux annoncés pour faire face à un « état d'urgence économique et social » et les besoins spécifiques du territoire, ces outils mutualisés et fortement coordonnés forment l'aiguillon opérationnel de notre Ville pour répondre au défi de l'emploi-insertion.

Pris dans une perspective métropolitaine, ces mutualisations sont un pré requis à la construction de solutions adaptées aux allocataires du RSA.

A l'aune du Programme Métropolitain pour l'Insertion et l'emploi dotant notre agglomération d'un outil en capacité de répondre aux besoins de tous les habitants en matière d'insertion pour l'emploi, dans une équité de traitement, nous soulignons l'exemplarité de la démarche d'adaptation de nos outils territoriaux à

l'évolution du cadre institutionnel innovant, d'une Métropole ayant su réunir et mettre en synergie la compétence d'insertion et celle du développement économique au service de la réduction des inégalités.

Le Groupe Lyon Ecologie et Citoyens votera favorablement ces délibérations.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, à Lyon et sur la Métropole, c'est une nouvelle étape qui s'ouvre pour notre politique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. En effet, avec d'une part le plan métropolitain pour l'insertion et l'emploi adopté en décembre, et d'autre part le plan de mutualisation des missions locales et de la maison de la formation et de l'emploi de notre Ville, nous disposons de cadres et d'outils nouveaux pour agir. Il le faut, car ce qui n'est pas nouveau, c'est la progression continue du chômage, des inégalités, de l'exclusion.

Dans sa contribution au plan métropolitain pour l'insertion et l'emploi, le Conseil de développement écrit que « *la complexité des problèmes et la puissance des contraintes ne doivent cependant pas empêcher d'agir concrètement ici et maintenant* ».

Oui, il faut agir, car ici et maintenant à Lyon, il y a près de 50 000 demandeurs d'emplois et près de 20 000 bénéficiaires du RSA. Ici et maintenant sur la Métropole, il y a 115 000 personnes en cours ou en demande d'insertion, soit 18 % de la population active.

Nous sommes donc avec ces délibérations, au cœur de l'urgence sociale. Dans un sursaut tardif, François Hollande semble l'avoir enfin pris en compte avec le plan d'urgence pour l'emploi. Mais cela va être difficile.

Il n'y a pas d'insertion sans emploi. Notre première action en faveur de l'emploi est notre plan d'investissements, porteurs d'activité pour tous les métiers. Nous favorisons aussi les nouveaux gisements d'emplois, comme ceux liés aux rénovations thermiques et à la performance énergétique des bâtiments. Nous ne répéterons jamais assez que les investissements publics sont nécessaires, utiles et profitables à tous, et qu'ils pourraient être plus importants si les choix budgétaires du Gouvernement étaient différents.

Ces investissements publics peuvent servir à promouvoir les emplois et métiers de l'économie verte, dans l'eau, les déchets, les transports, les énergies renouvelables. Ils peuvent servir à un développement économique porteur d'emploi pour tous les habitants dans l'économie sociale et solidaire, l'économie de proximité, l'économie circulaire.

Il n'y a pas d'insertion professionnelle sans l'accueil dans l'entreprise. Il n'y a pas d'insertion sans dispositifs adaptés à la diversité des publics. Nous pensons à l'action de la Mission locale sur l'accompagnement global des 500 jeunes décrocheurs en quartier politique de la Ville votée en septembre dernier.

Dans le même sens, nous pensons aussi à l'école de la deuxième chance qui va s'ouvrir dans le 9^e arrondissement. Mais si nous apprécions de pouvoir donner une deuxième chance à des décrocheurs, nous apprécierions encore plus que l'école cesse de gâcher tant de première chance et de produire tant de décrocheurs.

Il n'y a pas d'insertion sans formation, il faut une véritable stratégie sur la formation professionnelle pour rendre possible les parcours re-qualifiants des savoirs de base aux métiers de demain. L'articulation Région-Métropole doit devenir un véritable partenariat en lien avec la mise en place du compte personnel d'activité.

Il n'y a pas d'insertion sans expérimentation. Une initiative nous semble intéressante, pas celle du Medef qui propose dans sa savoureuse « novlangue » d'expérimenter un « contrat de travail agile » dont les salariés seraient les cobayes. Non, il s'agit de l'expérimentation menée par ATD Quart Monde sur les « territoires zéro chômage de longue durée ».

Une proposition de loi vient d'être adoptée au Sénat, qui autorise dix territoires à expérimenter la création d'emplois en contrat à durée indéterminée sur des activités répondant à des besoins encore non satisfaits par le marché. L'originalité du dispositif est liée au financement envisagé, puisqu'on transforme des dépenses passives liées au chômage en des dépenses qui favorisent l'emploi. Notre ville pourrait être candidate à cette expérimentation, cela pourrait être un de nos vœux pour l'année 2016 !

Nous voterons favorablement pour l'ensemble de ces délibérations.

M. LE MAIRE : Quelques mots sur ce sujet puisque c'est un sujet extrêmement important. Nous avons en France un chômage de masse, on peut dire ce que l'on veut mais il est plus important dans un certain

nombre de quartiers ou de communes que dans d'autres. C'est une évidence fondamentale, il suffit de regarder toutes les statistiques.

En même temps, où vous avez raison c'est qu'un certain nombre d'entreprises ne trouvent pas les gens à embaucher. On connaît tous un certain nombre de secteurs et d'activités qui pourraient embaucher mais qui ne trouvent pas de collaborateurs. Le problème est complexe, il est d'abord culturel car, effectivement, il y a un certain nombre de métiers aujourd'hui, en particulier tous les métiers techniques qui, aux yeux de la population, apparaissent comme non nobles et dans lesquels personne ne veut aller, alors que ce sont des métiers qui recrutent.

Si par exemple, sur un certain nombre de nos chantiers je regardais cela, on trouve un certain nombre de travailleurs étrangers, ce n'est pas simplement parce que les entreprises veulent les payer moins cher, mais parce qu'elles ne trouvent pas en France ce type de profil de qualification. Cela veut dire qu'on a un travail de fond à faire pour faire en sorte tout d'abord de redonner une certaine noblesse à un certain nombre de métiers. Et comme nous avons pris la compétence collègue au niveau de la Métropole, j'ai dit l'autre jour quand on a réuni les principaux proviseurs de collèges et de cités scolaires, que je voulais renouveler le lien entre le collègue et l'entreprise. Par exemple en classe de 3^e on doit avoir un stage et il y a plein de gamins actuellement qui ne trouvent pas de stage, et faire en sorte de trouver des stages pour ces gamins c'est évidemment un premier contact avec l'entreprise qui est intéressant et qui doit être porteur.

Cela demande ensuite qu'avec la Région nous puissions travailler en commun pour financer les formations où il y a des débouchés plutôt que celles où il n'y en a pas. Tout le monde a envie d'avoir une profession extraordinaire, c'est un de nos drames et on le voit à tous les échelons : des gens rentrent massivement en université dans des formations où on sait qu'au bout du compte le nombre de débouchés est extrêmement réduit. On peut aller voir et il y en a effectivement pléthore, des gens qui se retrouvent après leur deuxième année en général sans formation aucune. C'est une véritable difficulté.

En ce qui concerne le taux d'emploi, je voudrais faire remarquer qu'aujourd'hui on a des taux de chômage qui nous sont donnés sur les zones d'emploi et non sur la ville, ni même sur la métropole. Travail intéressant de l'INSEE d'ailleurs, ils commencent à faire des notes sur la Métropole de Lyon, ce qui va nous aider à mieux cerner un certain nombre de problématiques et nous donnera les chiffres que l'on pourra voir évoluer de trimestre en trimestre et d'année en année.

Si l'on tient compte de la zone d'emploi -ce sont les chiffres de novembre dernier- nous étions sur les agglomérations françaises dans les statistiques suivantes, là où le taux de chômage est le plus bas : c'est Rennes et Nantes avec 8 et 8,4, c'est effectivement la région parisienne où on est à 8,8, c'est ensuite Lyon où on est à 9,2, c'est Bordeaux à 10,1, c'est Toulouse à 10,3, c'est Strasbourg à 10,3, c'est Lille à 10,9, c'est Marseille à 12,7, et c'est Montpellier à 13,3. Cela donne une configuration de ce qu'on peut avoir sur le territoire.

Nous ne maîtrisons pas tous les leviers. Aujourd'hui les leviers sont partagés entre la Région, la Métropole et les communes et moi je pense que dans les communes, lorsque je parlais tout à l'heure des problèmes de mixité sociale, les problèmes d'habitat, de mixité et d'emploi, sont liés. Et si l'on fait à un moment donné des zones où il n'y a que les gens les plus paupérisés, il suffit d'avoir le nom du quartier d'abord pour être marqué sur le front et ne pas trouver de job. Donc, il faut traiter toutes ces questions ensemble, c'est pour cela que nous regarderons par exemple le PLUH, il faut faire de la mixité partout. Il y a des gens qui vont être opposés à la mixité, certains parce qu'ils ne voudront pas accueillir du logement social et d'autres, parce qu'ils ne voudront que du logement social. Je pense que l'un et l'autre sont mauvais et que si l'on concentre trop de logements sociaux, quelque part il y aura forcément dysfonctionnement.

Je connais les quartiers de Lyon : à la Duchère, avant qu'on entreprenne la rénovation urbaine, on avait 80 % de logement social et encore, si on enlève Balmont on a 100 %. Sur Mermoz, on avait pratiquement 100 % de logement social et cela ne peut pas marcher, ni pour la formation, ni pour l'emploi. Donc ce sont des politiques globales qu'il faut mettre en œuvre, celles que nous allons essayer de mettre en œuvre avec la Métropole. On travaille avec nos communes et je l'espère justement, dans les contrats que nous allons signer avec les communes où il faudra des engagements réciproques.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1807 - Approbation de l'avance de trésorerie 2016 au profit de l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Marius Vivier-Merle à Lyon 3^e - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2016/1758 - Demandes de subventions de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes -DRAC-, de la Région Rhône-Alpes et du Ministère de la Culture et de la Communication, pour les expositions et activités 2016 des Musées des Beaux-Arts, d'Art Contemporain, de l'Imprimerie, Gadagne et Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il y a une première délibération concernant des demandes de subventions à la Direction régionale des affaires culturelles pour plusieurs expositions dans nos musées et vous avez, je pense, pris le temps de lire qu'il y aura par exemple au musée des Beaux-Arts une magnifique exposition autour de la notion d'autoportrait de Rembrandt au « selfie ». Elle sera suivie d'une autre grande exposition autour de Matisse. Au musée d'Art contemporain, ce sera au printemps l'exposition Yoko Ono qui sera aussi un grand moment. Le mois d'avril sera marqué également par l'exposition « Divinement foot » au musée Gadagne, à l'occasion de la venue de l'Euro 2016, exposition qui va mettre en évidence l'histoire du foot dans notre ville. Et puis il faut souligner l'exposition « Rêver d'un autre monde » au CHRD qui sera une manière de traiter, via l'art contemporain, de la question des migrants.

La commission a donné un avis favorable sur ce rapport.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, nous voterons cette délibération et nous comptons bien sur le soutien de la DRAC aux expositions prévues dans nos musées. « *Le musée est un des lieux qui donne la plus haute idée de l'homme* », disait André Malraux dans « Le musée imaginaire », et nous vous conseillons d'aller voir l'exposition qui vient de nous être évoquée par Georges Képénékian, mais nous vous conseillons aussi d'aller voir l'exposition « Le génie de la fabrique » qui est actuellement présentée au musée des Tissus et des Arts décoratifs de Lyon qui, à notre avis, donne toute sa portée à cette citation de Malraux.

Cette belle et fascinante exposition rend hommage aux Lyonnais qui ont su, par leur exigence et leur inventivité, élever le tissage des étoffes façonnées au rang d'un art véritable.

Nous voulons féliciter toute l'équipe des musées des tissus et des arts décoratifs !

Et les résultats sont là : ces deux établissements ne sont pas à la dérive. Leur situation financière est saine. Le budget actuel, 2,5 M€ ces dernières années, permet aux musées de vivre. Les ressources propres se montent en moyenne à 800.000 €, voire 1 M€ par an. Cela donne un taux d'autofinancement remarquable, de 45 à 47 %, ce qui est tout à fait important (aux antipodes d'ailleurs des Nouvelles Subsistances, dont nous aurons l'occasion de reparler bientôt, mais la fonction est différente).

Ils le doivent à la billetterie, à une boutique, mais surtout à un service culturel et pédagogique très actif qui permet, par exemple, de faire des visites en plusieurs langues étrangères. D'ailleurs, les visiteurs étrangers sont nombreux en proportion.

Ces deux musées ont donc une activité importante, compte tenu de leurs faibles moyens. Depuis l'arrivée de l'actuel Conservateur, Maximilien Durand, à leur tête, pas moins de 24 expositions ont été organisées ! Ces musées prêtent aussi énormément, ils mènent une politique d'acquisition remarquable avec un suivi très fin du marché, ils suscitent aussi des donations.

Bref, nous sommes devant des musées aux collections de niveau international, avec une équipe certes réduite, mais très compétente. Des musées qui ont un vrai potentiel de développement, pour peu qu'on leur en donne un peu les moyens. Et enfin, des musées auxquels beaucoup de personnes sont attachées, comme en témoigne la pétition contre la fermeture qui a déjà reçu à ce jour plus de 62.000 signatures !

Le 22 janvier aura lieu en Préfecture, la réunion de la dernière chance à laquelle vous participerez. Nous vous demandons, Monsieur le Maire de Lyon et Président de la Métropole de Lyon, Monsieur le Premier Adjoint, de tout faire pour qu'une solution pérenne se dégage.

Nous avons complètement conscience de l'état de nos finances publiques, nous avons pleinement conscience des difficultés du dossier. Mais sans signal positif fort de l'Etat et de nos collectivités, le privé ne pourra pas s'engager.

Il y a là un enjeu culturel et historique majeur, il y a là aussi un enjeu économique important et l'effort de tous sera nécessaire : le public, le professionnel et pourquoi pas les particuliers. Toutes les solutions sont à envisager pour sauver ces deux musées importants pour notre agglomération !

Monsieur le Maire, nous comptons sur votre engagement.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Chers Collègues, voilà au moins une déclaration sur laquelle je serai totalement d'accord. C'est moins les raisons que vous avez énoncées, que la manière de le sauver. Nous sommes bien sensibles à la situation critique, que connaît actuellement le musée des Tissus, propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, et du projet autour duquel nous avons commencé à échanger depuis déjà deux ans, sans trouver à ce jour les bonnes pistes.

Nous connaissons, inutile de souligner la richesse des collections, leur valeur culturelle, scientifique et historique, nous sommes archi-convaincus ; nous savons l'importance de l'industrie textile dans l'histoire de notre cité du patrimoine des Canuts : c'est d'ailleurs à ce titre, que le musée des tissus a participé largement au lancement du Festival Label Soie. Nous savons que tous nos musées ont travaillé avec le musée des tissus, pour exposer à telle ou telle occasion des pièces de la collection, mais pour autant nous n'avons pas trouvé à ce jour, la solution qui permettrait, vous l'avez dit vous-même, face aux difficultés de nos finances, de résoudre en un coup ce problème.

Si nous avons eu un peu de mal, c'est que pendant tous ces longs mois, la Chambre de Commerce a pensé d'abord que la Ville et la Métropole pourraient faire une belle exception et récupérer ce musée. Vous savez bien que nous avons six musées municipaux aujourd'hui. Que cela représente aujourd'hui près de 17 M€ de budget, qui produisent d'ailleurs 650.000 visiteurs par an sur l'ensemble de nos musées. Si je rajoute le musée des Confluences, à peu de chose près à 15 M€, vous voyez que nous dotons déjà nos musées, et bien sûr nous respectons cette formidable pensée d'André Malraux, mais cela fait 32 M€.

Alors, vous me direz : « Quand on est à 32 M€, ne pourrait-on pas rajouter 1,7 M€ ? » Et bien, je suis sûr que vous trouverez la réponse vous-même dans les commentaires que vous faites sur l'utilisation de nos finances et l'investissement qui est absolument nécessaire. C'est, vous le savez, 8 M€ de travaux aujourd'hui pour le musée des arts décoratifs, incontournable si l'on reste dans ce lieu pour des raisons de sécurité. Et on le dit un peu moins, mais la remise en état de la scénographie du musée des tissus pourrait monter à 10, à 12, à 15 M€ supplémentaires. Ce chiffre circule moins, mais vous savez que cela fait deux ans que je m'occupe de cette question et si l'on veut avancer, il faudra aussi revoir la scénographie de ce musée.

Vous imaginez que nous ne sommes pas restés là, je suis allé juste en fin d'année voir le musée du Louvre et son Directeur M. Martinez, qui lui-même est dans des difficultés budgétaires et qui n'imagine pas, contrairement à ce qui a pu être écrit, de pouvoir récupérer cette collection.

Et enfin, j'ai visité un autre musée, qui est le musée Marmottan, privé, régi par une fondation, elle-même rattachée à l'Académie des Sciences et Belles Lettres. Je crois que l'idée que nous avons en tête et les propositions, c'est que c'est une synergie de plusieurs acteurs, j'oserais dire un « consortium » public/privé, qui peut probablement rendre possible l'avenir de ce musée, sous peine, si on ne trouve pas, effectivement, de décisions qui seront sévères, parce que la Chambre de Commerce et d'Industrie n'a pas les moyens.

Alors, j'entends bien que 50.000, une grande pétition a circulé : on ne peut pas ne pas en tenir compte, mais cela ne fait, même si un certain nombre de signataires ont envoyé un petit chèque, cela ne va pas suffire à régler tout le problème.

Donc, nous sommes tous d'accord je crois ici sur le fond, la question est de trouver les solutions. La réunion du 22 ne sera peut-être pas la réunion de la dernière chance, mais celle au cours de laquelle, autour du Préfet, nous pourrions peut-être imaginer quelques pistes.

M. LE MAIRE : Merci bien. Quelques mots parce qu'il faut se parler sur ce genre de sujet, de manière nette.

Pourquoi la Chambre de Commerce et d'Industrie ne peut-elle plus gérer aujourd'hui le musée des tissus ? Tout simplement parce qu'une décision de l'Etat a fait qu'aujourd'hui on a baissé la capacité de financement de la Chambre de Commerce, à la fois sur les montants de son fonctionnement et donc vous avez vu qu'un plan de licenciement a été mis en place, de manière obligatoire et qu'en même temps on a ponctionné les réserves. Donc à partir de là, il n'y a plus de financement possible.

Pour ce qui nous concerne, je rappelle –je l'ai dit tout à l'heure- que nous avons 40 M€ à trouver dans les deux ans qui viennent. Donc, nous ne pouvons pas aujourd'hui nous engager dans l'investissement nécessaire, ni dans le fonctionnement.

Alors, il y a d'autres acteurs possibles. Je crois que vient de se produire un grand mouvement politique : allez trouver un certain nombre de vos amis, dites ce que vous venez de nous dire ce soir, c'est essentiel ! Vous leur raconterez l'histoire de la fabrique, etc... Et si effectivement, tout d'un coup, ils s'engagent de manière extraordinaire, la Ville de Lyon, bien moins riche, parce qu'ayant plus subi une ponction des dotations que ne l'ont eu les régions, accompagnera sans doute, mais cela ne peut se faire que dans ces conditions.

Alors si évidemment les 50.000 signataires avaient tous joint un chèque de 100 €, on aurait déjà récupéré un peu d'argent, mais il est peut-être plus facile de signer que de s'engager : aujourd'hui, moi je demande qu'il y ait un certain nombre de gens qui s'engagent. Nous sommes allés voir tous les grands industriels de ce secteur, pour essayer de trouver des solutions avec eux. Tout le monde nous a dit : « *C'est formidable, il ne faut surtout pas laisser partir ! Mais allez-y, financez !* » Et là, nous ne pouvons pas !

Voilà, je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1791 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre du 12 mars 2013, établi entre la Ville de Lyon et les Nouvelles Subsistances (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous présentons cette délibération concernant un avenant de la convention liant la Ville à l'Association les Nouvelles Subsistances.

Lors de la présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes en septembre dernier, nous avons indiqué que la Ville allait prendre différentes mesures en lien avec l'Association, afin de renforcer le suivi et le contrôle de l'Institution.

Ce sont ces différents points qui sont intégrés dans cet avenant et je remercie d'ailleurs les services pour ce travail réalisé ces derniers mois.

Je voudrais indiquer, par ailleurs, à la suite des articles parus dans la presse ces derniers jours concernant la Villa Gillet, que le document évoqué est un rapport provisoire.

Comme le demande la présidente de la Chambre Régionale des Comptes, les observations inscrites dans ce rapport conservent un caractère strictement confidentiel et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une communication.

Conformément aux directives de la Chambre Régionale des Comptes, nous présenterons, comme nous l'avons fait pour les nouvelles Subsistances, pour information et débat, le rapport définitif à notre assemblée municipale à partir du moment où celui-ci sera rendu public.

Mme LEVY Fabienne : Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, on pourrait faire du crow founding pour le dossier d'avant.

M. LE MAIRE : Allez-y ! Commencez.

Mme LEVY Fabienne : Je dis « on ».

M. LE MAIRE : Pour l'association de crow founding, je mets les premiers 100 euros.

(Rires.)

Mme LEVY Fabienne : Merci.

Je profite à nouveau de cette délibération pour m'étonner d'un certain nombre de choses.

Tout d'abord, Monsieur le Premier Adjoint, merci de nous dire que le rapport provisoire de la Chambre Régionale des Comptes n'est que provisoire et confidentiel, mais il s'avère qu'il tourne quand même dans les milieux concernés.

Bien sûr, nous actons que cet avenant est le premier, suite d'ailleurs aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, je suppose qu'il y en aura certainement d'autres, vu la longue liste des carences dans votre façon de gérer les Nouvelles Subsistances.

Mais est-ce normal, Monsieur le Premier Adjoint, d'attendre au fond toujours les rapports pour réagir. Ce n'est pas le signe de cette gestion saine, vigilante et responsable, tout du moins en ce qui concerne cet établissement, dont vous avez souvent parlé.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes avait mis en lumière tous les dysfonctionnements et les irrégularités dans la gestion et le fonctionnement des Nouvelles Subsistances.

Cet avenant acte donc, et nous sommes très contents, de la prise en considération d'une des remarques lourdes du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, à savoir une direction toute puissante, une assemblée générale et un Conseil d'administration relégués quasi inexistant. Et surtout un contrôle défaillant de la part de la Ville qui subventionne, ne l'oublions quand même pas, à 90 % cette association.

L'avenant parle aussi d'indicateurs d'analyse et de critères d'évaluation spécifiques, mesurables et réalistes. Pourrez-vous nous apporter d'ailleurs des précisions sur lesdits indicateurs et éventuellement dans quelques semaines peut-être, du Comité de suivi, bien que nous sachions qu'il est composé de la ville, de la DRAC et de la Région. Peut-être qu'il y aura d'autres personnes.

Les Nouvelles subsistances ont évidemment besoin d'être mieux contrôlées, mieux suivies par les financeurs, mais aussi mieux pilotées dans le fonctionnement. Cela commence par une séparation plus claire et plus transparente entre les Nouvelles Subsistances et, pardonnez-moi cette parenthèse, la Villa Gillet qui aujourd'hui entretiennent des relations particulièrement, allez !, un peu opaque.

Je ne suis pas sûr, Monsieur Collomb, que vous ayez pris l'affaire à sa juste mesure, mais nous allons peut-être le savoir bientôt.

Comme d'habitude, le flou artistique de la politique culturelle plane un peu sur les décisions et on prend un malin plaisir à saucissonner les délibérations que vous soumettez ici à l'Hôtel de Ville, et là-bas à la Métropole.

Permettez-moi un exemple au hasard, celui du festival « Mode d'emploi ». Si je ne m'abuse c'est un festival Villa Gillet et Subsistances. Si je ne m'abuse, le directeur de ces deux institutions est le même. Si je ne m'abuse, les financements sont très croisés entre Région et Métropole. Bref, il est temps vraiment de stopper un peu ces hémorragies financières.

Sains être oiseau de mauvaise augure, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la Villa Gillet que nous attendons de lire avec beaucoup d'impatience, fera sans doute, lui aussi, état des dérives.

Je me sens un peu radoteuse bien sûr, à proposer sans aucune chance, de la clarification pour le bien être d'ailleurs de ces institutions mémorables auxquelles nous tenons tous, mais de leur directeur commun.

Au-delà des Nouvelles Subsistances et de la Villa Gillet, c'est toute la politique culturelle qu'il faut refondre comme le propose d'ailleurs le Groupe auquel j'appartiens l'UDI, avec des Assises de la culture. Je suis sûre qu'elles permettraient de construire autrement les politiques culturelles avec des gouvernances beaucoup plus claires.

Nous ne sommes pas les seuls à exiger de nouvelles attitudes culturelles puisque les acteurs culturels sont aussi en demande d'un calendrier. Je crois qu'ils vous ont envoyé une lettre d'ailleurs que je n'ai pas lu, mais la presse s'en était fait écho à plusieurs reprises.

A ce propos d'ailleurs, le budget de la culture à Lyon, est conséquent. Donc ce n'est pas un souci d'argent. Et comme vous nous l'avez dit, Monsieur le Maire, c'est plutôt un souci de meilleure organisation plus claire, plus durable, plus partagée, avec une mutualisation des ressources, des services, et sans doute, des moyens.

Cet avenant, nous n'allons pas le voter, pas du tout pour marquer une forme de désapprobation 2016 sur votre action culturelle. « A Lyon, » vous nous l'avez dit, Monsieur le Maire, « on ne pratique pas l'incantation, mais une amélioration concrète au quotidien », je vous cite, vous nous l'avez dit tout à l'heure. Et bien, nous, nous la pratiquons culturellement et nous ne voulons pas simplement nous abstenir, donc nous voulons par un acte un petit peu plus solennel, voir ce que vous ferez à l'avenir, de cette politique culturelle lyonnaise à laquelle nous sommes tant attachée. Merci.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, cet avenant qui entérine la baisse de la subvention à l'Association les Nouvelles Subsistances, est l'occasion pour moi, de vous demander, et également de demander à M. l'Adjoint aux finances, de nous faire un nouveau point sur la situation de cette association et par la même occasion, sur la Villa Gillet dont le sort est étroitement lié.

Je rappelle que les Nouvelles Subsistances sont financées à 90 % par des fonds publics, essentiellement la Ville de Lyon et qu'un récent rapport de la Chambre Régionale des Comptes était accablant sur la gestion de celle-ci. Je n'y reviens pas.

La diminution donc de 100 000 euros par an sur les 1,8 million d'euros versés chaque année par la ville, auxquels s'ajoutent je le rappelle, 1,2 million d'euros de prestations en nature, était donc le minimum que vous pouviez faire : 5,5 % de baisse. Le minimum, car à cela, il est indispensable d'ajouter une refonte totale de la gouvernance de la ville sur cette structure à un moment où des économies sont demandées à tous les niveaux. Il faut faire des choix, Monsieur le Maire, vous l'avez redit dans vos vœux. On vient de parler du Musée des Tissus et effectivement il y a des choix à faire.

Alors, vous avez introduit dans cet avenant un article qui s'appelle «évaluation et comité de suivi» qui était en fait demandé par la CRC et acté par la direction comme devant être trimestriel. Or, celui qui nous est proposé sera semestriel. C'est suffisant selon l'Adjoint aux finances. Moi, je vous demande s'il y aura des représentants de la direction des finances, du contrôle de gestion qui participeront à ce comité.

Il semble en effet, que vos bonnes résolutions on fait long feu. La baisse de la subvention devait être beaucoup plus importante. Monsieur Képénékian, vous aviez évoqué 25 %. Cela figure au PV du Conseil de septembre dernier.

Que s'est-il passé entre temps ? Est-ce la lettre de protestation des acteurs de la culture qui vous a dissuadé d'agir ? En fait, je voudrais savoir, depuis septembre, ce que vous avez fait concrètement pour répondre aux différentes interpellations de la CRC.

Je comptais aussi vous interroger sur la Villa Gillet souvent citée dans le rapport et dont la gestion mérite aussi des éclaircissements comme je vous l'avais demandé en Conseil métropolitain le 2 novembre dernier. Mes vœux ont été exaucés, en lisant le Progrès, toujours utile pour avoir les infos que vous ne nous donnez pas. Alors c'est un rapport provisoire, j'ai bien entendu, mais le rapport en lui-même est définitif. Ce ne sont que les réponses que vous allez apporter ou les justifications que vous essaieriez d'apporter qui changeront.

Donc j'ai été exaucée par ces informations mais pas rassurée du tout. Avec les Subsistances, nous n'avions découvert qu'une partie du tableau. Avec ce nouveau rapport, la toile sera complète et elle est catastrophique.

En effet, les travers dénoncés par les Subsistances se retrouvent pour la Villa Gillet. Normal, puisque le directeur est le même me direz-vous. Complètement anormal pour une structure qui dépend à 94 % d'argent public.

- Une gouvernance opaque et sans aucun contrôle des financeurs publics. Des subventions dont l'utilisation n'est pas justifiée et pour lesquelles la Chambre parle, selon le Progrès, « *de ressources supérieures aux besoins ayant étant masquées par des opérations comptables* ». Alors, si cela est vrai, c'est grave.

- Un Comité de suivi, tiens, comme celui que vous allez mettre en place pour les Subsistances, qui ne s'est réuni qu'une fois en 3 ans. Cela n'est pas de bon augure pour celui des Subsistances.

- Une direction enfin toute puissante avec un directeur dont le salaire et les conditions financières laissent rêveur : plus 55 % d'augmentation en 5 ans, plus une prime mensuelle de 2 000 euros et cela en plus du salaire versé au titre de la direction des Subsistances.

Au total, près de 11 000 euros nets par mois, auxquels s'ajoutent 5 600 euros de frais mensuels pour les deux structures.

Un même directeur toujours aussi vague dans ses réponses lorsqu'on l'interroge précisément sur les aspects financiers de sa gestion -et c'est inscrit dans le Progrès, c'est lui qui s'exprime- et particulièrement sur

sa rémunération : « C'est sans intérêt » semble-t-il dire, « à côté de notre grande contribution à la culture de notre territoire ». On atteint des sommets lorsqu'il justifie le montant de ses notes de taxis par le fait qu'il soit claustrophobe ! Nous avons ici, à Lyon, un mix des désormais célèbres Agnès Saal et Thomas Thévenoud et sa « phobie administrative ».

« Monsieur Walter, nous sommes en période de forte contrainte budgétaire », ce n'est pas M. Brumm qui me contredira « et les efforts s'appliquent à tous ! » La liberté artistique n'exonère pas de la responsabilité. Mais peut-être que la Ville ne vous a rien dit...

En effet, nous nous étonnons devant ces constats accablants, que la Ville de Lyon n'ait pas déjà réagi de manière plus énergique à ces dysfonctionnements graves. L'avenant présenté aujourd'hui apparaît bien ridicule et ne semble vraiment pas prendre la mesure de la situation.

Monsieur Brumm, vous nous parlez régulièrement de votre bonne gestion de la ville. Sur ces deux dossiers, c'est loin d'être le cas ! Vous ne pouvez pas continuer à nous faire de grandes déclarations sur la dureté des temps et la nécessité de faire des économies et tolérer de tels dysfonctionnements. Du coup, c'est toute la crédibilité de la Ville dans le contrôle de ses subventions et de ses satellites qui est remise en question. Nous intervenons souvent sur ces sujets et ce rapport nous donne encore une fois raison ! Dans cette matière, comme dans d'autres, la transparence est nécessaire (et il ne suffit pas de brandir le mot à chaque occasion s'il ne reflète pas la réalité ! Il en devient même suspect).

Ce dossier, dans lequel les financeurs publics sont multiples (Etat, Région, Ville de Lyon, Métropole) illustre le total manque de coordination des collectivités entre elles pour le suivi de dossiers communs. Il est urgent de mettre en place une méthode de contrôle partenariale des structures subventionnées ou financées par plusieurs collectivités.

Cela serait plus efficace et moins coûteux en frais de gestion et en montants distribués. C'est ce qu'attendent nos concitoyens : que les élus fassent preuve de responsabilité. Il faut préparer l'avenir, vous l'avez dit Monsieur le Maire, et essayer d'agir différemment. Je rappelle également que les hausses d'impôts soi-disant « indispensables » que vous avez imposées aux Lyonnais en 2015 ne doivent pas servir à financer les notes de frais de M. Walter et de son équipe.

Nous voterons donc contre ce dossier, comme nous le ferons désormais pour toute délibération se rapportant à ces deux institutions tant que vous ne nous aurez pas convaincus de la réelle mise en place d'un plan d'actions et que nous n'en verrons pas les effets.

J'ajoute que nous allons également regarder les autres conventions qui vous lient à des organismes culturels, pour vérifier la nature des mécanismes de contrôle qui sont en place.

Je vous remercie.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, aborder ce dossier des Subsistances n'est pas une chose facile d'après ce qu'on lit dans la presse, qu'on entend dans cette assemblée, sur les deux structures que sont les Subsistances et la Villa Gillet.

Ma première réflexion est la suivante : le plus mauvais service que rend le directeur de ces deux institutions, c'est que l'on finit par amalgamer les fautes personnelles avec une atteinte à la culture. Je pense que ce sont deux choses différentes et qu'il faut garder cette volonté de défendre la culture et l'intérêt de l'expression artistique. Il est vrai, qu'au bout d'un moment, « trop c'est trop » et nous lisons, même si ce n'est pas définitif, bien des choses dans la presse qui sont pour nous interpeller.

Nous avons d'abord ce dossier pour lequel vous faites un effort de diminution des subventions de 100 000 euros. Vous faites un effort pour améliorer la transparence, la gouvernance, un peu moins l'évaluation puisque vous mettez un comité de suivi, mais ce n'est pas encore très clair sur les critères d'évaluation pour l'avenir, et donc nous vous donnons acte de ce début d'effort.

Mais on sait qu'on ne va pas s'arrêter là, ce n'est pas possible ! Il y aura un deuxième rapport qui mettra encore plus de reflet, lorsqu'il sera définitif, sur l'ensemble de ces deux structures. Peut-être cela nous servira-t-il de réflexion pour éviter que des personnes aient de doubles attaches car, finalement, chaque conseil d'administration était peut-être en droit de dire « moi, j'ignorais ce qui se passait dans l'autre », et l'autre « j'ignorais ce qui se passait dans l'un », et finalement la somme des deux a favorisé, pour reprendre une expression très lyonnaise, la facilité de « mettre les doigts dans la confiture » puisque personne ne voyait le nombre de pots de confiture qu'il y avait de chaque côté !

Si nous votons ce rapport, nous serons extrêmement vigilants -je ne vais pas reprendre tout ce qui s'est dit, évidemment, dans cette assemblée ou dans la presse- sur l'avenir. Mais je pense, et notre Groupe pense, qu'il faudra se mettre autour de la table, que chacun devra faire des efforts, et lorsque je dis « chacun », ce n'est pas simplement la Ville, mais les principaux contributeurs au-delà du travail artistique qui est réel, mais de l'opprobre qui, aujourd'hui, pourrait toucher toute la culture. Je pense qu'il y aura quelque chose de très significatif à faire par rapport à ce niveau.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous voulons nous réjouir des dispositions prises suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

En effet, Georges Képénékian, lors de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les Subsistances en septembre dernier avait évoqué la vision de la ville sur les recommandations de la chambre et ce qui allait être entrepris afin de renforcer le suivi de cette institution. C'est ce travail qui est présenté aujourd'hui.

En effet, suite à ce rapport l'association a en effet prévu de :

- Réviser les statuts concernant, notamment, l'objet social de l'association, l'organisation de sa gouvernance et des délégations : cette révision est en cours.

- Revoir avec la Ville, les objectifs précis inscrits dans la convention et les modalités de suivi par les tutelles.

- Concernant l'organisation de la gouvernance : de nouveaux membres du CA viennent d'être élus, et l'association réfléchit à en intégrer d'autres.

L'association a aussi engagé un travail de fond sur la vie associative et la qualité et l'exhaustivité des documents transmis aux tutelles.

Elle va, ainsi :

- Produire des rapports d'activités plus détaillés sur le fonctionnement de l'association, le soutien aux artistes et les statistiques de fréquentation.

- Mettre en place une procédure transparente de sélection des artistes accueillis en résidence.

- Intégrer, dans la convention pluriannuelle avec la Ville de Lyon, une description de la réalité de l'activité de l'association, ainsi que des objectifs assortis d'indicateurs de gestion.

- Appliquer au personnel la convention collective du secteur.

De nombreuses autres mesures seront présentées lors du prochain comité de suivi entre les tutelles (Ville, Etat, Région) et l'association, qui doit se tenir dans les prochains jours.

L'avenant à la convention qui est présenté ce jour au Conseil, indique en détail certains de ces changements, qui vont dans la direction d'un renforcement du suivi de l'association par les partenaires publics.

Merci à Georges Képénékian pour avoir mis en place si vite les préoccupations émises par la Chambre Régionale des Comptes.

Nous voterons favorablement ce rapport.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, je remercie bien entendu, tous les intervenants, tous très pertinents dans leur analyse mais chacun prenant un unique angle. Si tout est recevable ici, et j'en prends acte, je voudrais juste pondérer les quelques remarques qui ont été faites.

D'abord, il s'agit là d'un avenant à une convention cadre. Je voudrais donc bien préciser que cette convention prévoyait déjà un grand nombre des mesures pointées par la CRC, et je ne parlerai bien entendu que des Subsistances dans mes réponses à cet instant, même si vous avez essayé d'amalgamer, les uns et les autres, le sujet.

(Protestations.)

Je ne dis pas qu'il n'y a pas un sujet, je précise que je ne répondrai que sur les Subsistances, et certainement que nous aurons d'autres occasions d'y revenir. Il ne s'agit donc que d'un avenant, et non pas comme si on refondait complètement le fonctionnement des Nouvelles Subsistances.

Deuxième point : la réduction du budget est bien, sur les 3 ans, de 26 %. Il ne faut pas regarder que les 100 000, puisque nous avons déjà retiré une partie, et le cumulé représentera 26 % du budget. Je dis donc que c'est bien une des institutions culturelles qui se sera vu retirer la partie la plus importante de son budget.

Autre point : vous avez parlé de prestations. C'est seulement la partie des Subsistances qui est mise à disposition, il ne s'agit pas de prestations, mais de mise à disposition de bâtiment. Tout cela pour dire que j'entends bien le dossier à charge. Notre Collègue Etienne Tête a été un peu plus lucide pour dire aussi et laisser entendre, qu'à écouter une partie de vos interventions, on pourrait croire que les Subsistances ne servent à rien d'autre qu'à dépenser de l'argent !

(Protestations.)

Même la Chambre des Comptes a fait valoir la qualité de ce qui s'y faisait ! Il y a des points à contrôler, on le dit, c'est ce qu'on essaie de mettre en place avec volontarisme, mais ne jetons pas « le bébé, la baignoire et l'eau du bain », je crois que ce lieu de recherche, ce lieu de développement est un élément important dans la politique culturelle de notre Ville.

Je voudrais simplement, sur cette délibération, dire qu'évidemment nous n'avons pas tenu compte de toutes les propositions, car je vous rappelle que la Chambre préconisait que nous revenions en régie municipale pour la gestion de cette instance. Vous le savez, ce n'est pas ce que nous souhaitons, ce n'est pas la disposition la plus efficace en terme de création et de développement culturel. Nous serons, et nous sommes, attentifs au développement des Nouvelles Subsistances.

M. LE MAIRE : Je vais prendre à nouveau la suite de Georges Képénékian, histoire que tout le monde soit rassuré sur mon état de santé en m'engageant dans ce débat !

D'abord, je veux rappeler que dans le courrier que m'a adressé la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes, il est dit ceci : « *Je souligne tout particulièrement qu'au stade actuel, ces observations restent encore strictement confidentielles et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une communication* ».

Je m'aperçois que les recommandations de la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes sont prises peut-être avec moins de sérieux qu'il ne conviendrait puisque dès le soir même de l'envoi des documents, tout le monde les avait en sa possession. Peut-être pas d'ailleurs dans leur intégralité parce que le jugement est quelque fois un peu plus nuancé.

Je vais dire ce que je pense très exactement de ce dossier.

Celui qui avait à l'époque voulu créer la villa Gillet était un Conseiller régional, il ne faisait pas partie de notre majorité, c'était Jacques Oudot. Il avait voulu créer une villa qui pourrait jouer un rôle de « défricheur ». A l'époque, c'était plutôt parce que c'était son dada des arts contemporains, c'est porté aujourd'hui plutôt sur la littérature, le roman, la sociologie. Effectivement, Guy Walter a développé un certain nombre d'idées par la suite et a donné un prolongement à ce que faisait cette villa Gillet.

Pour ne rester que sur les Subsistances, je veux dire qu'animer les Subsistances n'est pas forcément quelque chose d'extrêmement facile. Je me souviens qu'avant Guy Walter, existait un directeur dont j'ai d'ailleurs -et Georges Képénékian aussi- oublié le nom, ce qui montre qu'il n'avait pas forcément marqué le lieu, et que si nous avons fait venir Guy Walter c'est parce que ce lieu magnifique, qui avait été rénové à grands frais, ne comptait aucun public et qu'il ne s'y passait rien. Alors, Guy Walter a décidé d'en faire un lieu un peu avant-gardiste qui, contrairement à d'autres institutions culturelles, ne mise pas sur le grand nombre mais sur l'excellence culturelle. Est-ce qu'il y a une excellence culturelle ?

D'abord, dans les troupes qui viennent et travaillent aux Subsistances, je crois qu'aujourd'hui, on trouve les meilleures troupes européennes. Là où le bât blesse et nous l'avons dit, c'est que ces troupes puissent venir travailler mais qu'ensuite, la Ville de Lyon soit obligée d'acheter les spectacles une fois qu'elle les a produits. Ca, c'est un dysfonctionnement qui ne peut pas continuer. La contrepartie de leur accueil est forcément le fait que la production puisse être d'abord montrée dans notre ville.

Ensuite, nous ne sommes pas les seuls partenaires de Guy Walter pour représenter les différentes entités. Par exemple, ce que souligne la Chambre Régionale des Comptes, c'est qu'un des dysfonctionnements est intervenu lorsque Guy Walter a produit à New-York un festival qui s'appelle « Walls and bridges » et qu'il a réuni à New-York un certain nombre d'acteurs américains. Dans le rapport que vous lirez, la Chambre Régionale des Comptes ne conteste pas qu'il ait fait travailler de grands artistes américains parmi les meilleurs de la génération new-yorkaise. Simplement, ce qu'elle souligne, c'est que les retombées éventuellement pour l'agglomération et la région n'étaient pas à la hauteur de ce qu'on pouvait attendre.

Je veux mettre en garde contre une chose : on puisse effectivement s'appuyer sur quelques rapports et vous savez que les rapports de la Chambre Régionale des Comptes, c'est son rôle, sont forcément critiques pour jeter le bébé avec l'eau du bain et que tout d'un coup, on puisse demain tenter le même procès à tous les

acteurs culturels parce que, mes chers Collègues, si on veut avoir des gens de haut niveau, en général, c'est vrai pour tout le monde, on les paye relativement cher. Là où il peut y avoir des dysfonctionnements, c'est quand on transforme un certain nombre de primes en salaire. Alors là, oui, ce n'est pas bien, ce n'est pas correct. Je demanderai à ce qu'on revienne sur ce qui avait été intégré dans les salaires en matière de primes pour un festival qui a cessé d'exister.

Je vous rappelle que le festival de New-York, ce n'est pas une commande de Gérard Collomb, c'était une commande de M. Marin Karmitz que M. Sarkozy avait spécialement nommé à l'époque et qui avait souhaité que nous développions ce genre de festival à l'étranger. Nous avons accompagné de manière relativement modeste l'argent que mettait le Ministère de la culture, infiniment plus important que ce que nous mettions nous et si nous ne l'avions pas fait, que n'aurait-on pas dit à l'époque ? Que nous étions sectaires, que nous refusions de nous engager parce que c'était un gouvernement qui n'était pas de la même sensibilité que nous.

Sur le festival « Mode d'emploi » ensuite, c'est plutôt une initiative de la Région, vous le verrez dans les financements, sur laquelle nous avons suivi à hauteur de 100 000 euros pour la Métropole de Lyon. Ce n'est pas totalement nul non plus. Celui qui co-organise avec Guy Walter, c'est Michel Lussault qui a une certaine réputation dans les milieux intellectuels, dans les milieux universitaires, qui a fondé l'université de Lyon, qui a réuni des acteurs universitaires qui étaient éclatés dans notre ville pour construire l'université de Lyon.

Alors faisons attention. On peut toujours après faire des effets de manche. Il convient de corriger ce qu'il faut corriger mais il convient aussi de garder un certain souffle culturel pour la ville.

Après, je vais vous dire que je commence à en avoir vu quelques-uns de rapports de la Chambre Régionale des Comptes et peut-être suivant les rapporteurs, on nous fait deux reproches qui sont exactement contradictoires : si nous surveillons de trop près les associations que nous subventionnons, on nous dit que c'est de la gestion de fait. Par exemple, on nous l'a dit sur un récent rapport qui concernait l'Office du tourisme en disant que c'était des commandes de la Métropole lyonnaise et donc que ça n'était pas une vraie association. Mais si on ne suit pas l'association, à ce moment là on nous dit qu'on a manqué de vigilance. Et quelque fois on nous conseille, permettez-moi de vous dire que ça serait le pire de tout, un retour en régie municipale. Nous expérimentons à Lyon à la fois les associations, les régies municipales et un EPCC pour le Musée des Confluences. Je peux vous dire que chacun a ses avantages et ses défauts et que quelquefois, ce qu'on nous conseille peut avoir davantage de défauts que ce que l'on nous reproche. Peut-être moins concentré mais plus onéreux sur la masse. Pour celles et ceux qui gèrent les budgets culturels, ils peuvent savoir de quoi je parle.

Voilà donc les quelques mots que je voulais vous dire pour préciser un peu l'ensemble de ma pensée.

Un dernier point, sur les directeurs communs, là encore, je veux bien qu'on ait deux directeurs. J'ai vu, par exemple, qu'on reprochait à Georges Képénékian d'avoir nommé le même directeur pour le théâtre Jeunes Générations et celui des Ateliers. Mes chers Collègues, si on a deux directeurs, il faut payer deux salaires et ça coûte plus cher encore que d'avoir un directeur commun. Donc nous essayons plutôt aujourd'hui de mutualiser plutôt que d'avoir des directeurs séparés qui seraient d'une qualité peut-être moindre mais qui finiraient par coûter plus chers.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les groupes UDI et apparentés (sauf Mme Tazdaït), les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et M. Boudot ont voté contre.)

2016/1844 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2016 pour un montant total de 58 845 euros (Direction du Développement Territorial)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, le prédécesseur de Guy Walter s'appelait Klaus Herschel...

M. LE MAIRE : Klaus Herschel, qui est dans toutes nos mémoires !

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Nous présentons ici le rapport sur les subventions aux associations de lutte contre les discriminations, en tout cas une première tranche. Cette délibération que nous votons chaque début d'année permet d'attribuer des subventions au profit d'une dizaine d'associations, au titre de la lutte contre les discriminations dans le cadre de nos actions en faveur de l'égalité et des droits du citoyen.

Cette délibération traduit la politique conduite par la ville de Lyon dont je voudrais rappeler les fondements et les valeurs que notre Majorité municipale défend dans son action quotidienne. Notre politique s'articule autour de trois axes : la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination liée à l'origine, au sexe, à l'apparence physique, à un handicap, à une religion, etc, l'égalité des chances, l'égalité de traitement et l'accès aux droits, l'évolution du regard sur l'autre et l'acceptation des différences.

Notre politique s'applique à la fois sur un soutien aux actions conduites par les acteurs associatifs porteurs d'initiative et de dynamique en faveur de l'égalité. Elle intègre également les interventions conduites et les valeurs défendues par notre collectivité à travers les services publics rendus aux Lyonnais, la qualité de l'employeur de la ville, la qualité de l'acheteur par la commande publique.

Au-delà de cette délibération, la politique de la ville intègre également le travail conduit au quotidien par plusieurs délégations, et je pense particulièrement aux actions menées dans les quartiers en politique de la ville par mon collègue Ali Kismoune, ou celle conduite par ma collègue Thérèse Rabatel pour l'égalité femmes-hommes, l'évolution du regard et la totale prise en compte des personnes en situation de handicap, pour ne citer que cela.

Notre détermination est d'autant plus forte que notre pays connaît une montée inquiétante de la haine de l'autre. Le nombre d'actes racistes, xénophobes et homophobes est en constante augmentation, c'est ce que nous voulons essayer de prévenir par ces subventions.

M. BOUDOT Christophe : Je suis très surpris et peiné que M. Braillard se soit envolé à Paris. Il aurait pu écouter ma réponse dans quelques secondes. Lorsqu'on est ministre, on ne peut pas dire n'importe quoi.

J'ai consulté la ville de Beaucaire et effectivement, il y a des marges de manœuvre à travailler, à Beaucaire comme à Lyon. 5 % des budgets associatifs ont été baissés, beaucoup de clubs et d'associations ont été augmentés, certaines subventions ont été baissées. Un plan de rationalisation a été mis en œuvre avec des critères très objectifs : nombre de licenciés, niveau du club, participation à la vie de la commune. Il est impropre et faux en tout cas de dire que les budgets de fonctionnement des clubs sportifs ont baissé dans la ville de Beaucaire. Je tiens les chiffres à la disposition de M. Braillard.

Pour revenir au rapport qui nous intéresse, je suis toujours très étonné par les contradictions que vous avez dans ce genre de délibération lorsque vous présentez un rapport fourre-tout. Je ne reviendrai pas sur les subventions pour la Cimade, je parlerai plutôt de l'argent que vous consacrez aux associations LGBT pour organiser la Gay Pride. Pour organiser le fonctionnement de ces associations, vous favorisez directement la reconnaissance de ces associations communautaires qui prônent ouvertement la PMA, la GPA et donc clairement la marchandisation du corps de la femme et la reconnaissance terrible d'un droit à l'enfant.

Je m'oppose à ces subventions politiques qui sont à mon avis subversives, comme je me suis opposé à la loi Taubira, comme je m'oppose à la promotion des droits des étrangers sur les Français et la défense des associations qui dénie par exemple à la femme le droit d'égalité et de liberté sur notre sol.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce chapelet de subventions et vous rappelle que je serai toujours là dans cette enceinte pour prendre mes responsabilités et défendre la France, ses valeurs traditionnelles, la famille et nos principes de civilisation.

M. LAFOND Luc : Mes chers Collègues, Monsieur le Maire, juste une explication de vote sur ce groupement de subventions. Parmi les associations bénéficiaires, deux ont clairement outrepassé les missions pour lesquelles les collectivités, et particulièrement la Ville de Lyon, leur font habituellement confiance.

En effet, la Licra et l'association Lesbian and Gay Pride se sont engagées à plusieurs reprises et sans ambiguïté dans la campagne des élections régionales de décembre dernier : mails à répétition jusque sur les boîtes mails d'agents de la Ville de Lyon, communiqués de presse, parfois même tractage sur les marchés.

Il n'est pas admissible que des associations dont le fonctionnement dépend largement des subventions, donc d'argent public, s'engagent ouvertement dans une campagne électorale pour ou contre tel

candidat avec des appels au vote sans équivoque. Nous regrettons ces engagements électoraux qui vont à l'encontre du travail et des causes plaidées par ces dites associations.

En conséquence, nous vous demandons une séparation de vote pour les deux subventions évoquées. Cette séparation est indispensable pour ne pas pénaliser les autres associations de ce rapport au service de la lutte contre les discriminations, une cause ô combien nécessaire en ces temps agités.

Nous ne doutons pas que vous accéderez à cette demande Monsieur le Maire, car il est de votre devoir d'exiger le bon usage des deniers publics que vous accordez.

M. LE MAIRE : Juste quelques mots de réponse à M. Boudot. Monsieur Boudot, aujourd'hui la France est diverse et les habitants de notre pays ont des modes de vie différents. Moi je ne prétends pas que mon mode de vie soit le mode qui doit être imposé à tous, mais j'ai le respect de ceux qui vivent de manière différente et qui animent la société française dans sa diversité, comme d'autres l'animent sur tel ou tel secteur et sur tel ou tel point de vue.

Je me méfierai d'une institution qui ne financerait que ceux qui pensent exactement comme elle. Nous finançons un certain nombre d'associations avec qui nous sommes en désaccord et qui, quelquefois et de manière pas très légère, diffusent des messages dans la société qui ne sont pas forcément la gloire de la municipalité, mais parce qu'on trouve qu'ils représentent un segment de l'opinion publique et donc qu'ils ont droit d'exister comme les autres.

Sur le problème de la Licra, vous connaissez le rôle qu'elle joue. La Licra, ce n'est pas simplement à l'occasion des campagnes électorales qu'elle peut s'exprimer, d'ailleurs je vous trouve très attentif aux campagnes électorales puisque moi, franchement au cours des six derniers mois je n'ai pas vu d'avalanche de tracts distribués sur tous les marchés dans la ville. Il m'est même arrivé de trouver qu'il n'y avait pas l'ambiance des grands jours, mais je n'ai pas trouvé qu'il y avait une surenchère dans les tracts distribués, peut-être était-ce une question de point de vue.

Bien sûr je vais accéder à ce que vous demandez, je vais faire voter à part la Licra, la Lesbian and Gay Pride, un par un pour qu'éventuellement toutes les sensibilités de cette assemblée puissent s'exprimer, et ensuite je ferai voter le reste en bloc.

Pour la Licra, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe UDI et apparentés a voté **contre**, sauf Mmes Lévy, Madeleine et Tazdaït, et **pour** les autres subventions sauf Mme Bauguil.)

Pour la Lesbian and Gay Pride, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe UDI et apparentés a voté **contre**, sauf Mmes Lévy, Madeleine et Tazdaït et **pour** les autres subventions sauf Mme Bauguil. Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre l'ensemble des subventions.)

2016/1762 - Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit de la voiture Wimille -numéro inventaire 1972-01-13- entre la Ville de Lyon / musée de l'Automobile Henri Malartre et la Société Comexposium, à l'occasion du salon Rétromobile du 3 au 7 février 2016 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/1764 - Approbation d'une convention de partenariat permettant des offres réciproques aux usagers détenteurs de la carte Culture avec le Marché Gare/MJC Presqu'île Confluence (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/1765 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Association « la biennale de Lyon » pour l'organisation de la biennale d'art contemporain 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2016/1767 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'Association «Quais du Polar» pour l'organisation de la 12^e édition du festival « Quais du Polar », les 1^{er}, 2 et 3 avril 2016 - Approbation d'une convention cadre (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2016/1768 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et les établissements d'enseignement supérieur ENS, ENSATT, pour la participation des étudiants à la nuit des musées (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/1769 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Théâtre National Populaire -TNP- (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/1774 - Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Museo Nacional de Arte -Munal-, Ville de Mexico, et d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Museo de las Artes de la Universidad de Guadalajara pour l'organisation d'une deuxième exposition intitulée « los modernos » à Guadalajara (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2016/1777 - Approbation d'un contrat de cession de droit avec le CNRS Grenoble dans le cadre de l'exposition «Rêver d'un autre monde» présentée au CHRD du 3 février au 29 mai 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2016/1780 - Approbation de conventions de parrainage dans le cadre de l'exposition Yoko Ono présentée au Musée d'Art Contemporain (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1781 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et le Théâtre de la Croix-Rousse (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1782 - Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public - Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1783 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation -ARALD-, pour le portail internet commun LECTURA / LECTURA + (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1784 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et la société Verallia, dans le cadre de l'exposition «Rêver d'un autre monde» présentée au CHRD du 3 février au 29 mai 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(M. Boudot a voté contre.)

2016/1786 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Orchestre national de Lyon et Télérama dans le cadre de la saison 2015-2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1787 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon / Orchestre National de Lyon et le Festival Jazz à Vienne, pour les concerts du 6 février, du 25 mars et du 17 mai 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1797 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Français sur la politique culturelle internationale 2016-2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1801 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés «Scènes découvertes» et scènes de proximité, dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création pour un montant global de 499 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions cadre (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1828 - Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 87 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation d'une convention (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2016/1829 - Approbation d'une convention de co-production avec le Festival d'Ambronnay pour le concert du 9 février 2016 - Orchestre National de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1830 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le fonds de dotation du club du Musée Saint-Pierre (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1831 - Approbation d'une convention de partenariat triennal 2015-2018 entre la Ville de Lyon – Musée d'Art Contemporain et le Lycée Saint Just pour favoriser les projets et la connaissance des œuvres d'art contemporain pour les élèves en option Histoire des Arts de ce lycée (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1840 - Approbation d'une convention cadre entre l'Etat, la Ville de Lyon et la SCOP - Théâtre Nouvelle Génération 2016-2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1841 - Approbation d'un contrat de cession de droits pour l'exploitation des iconographies de Jean Coulon dans le cadre de l'exposition «Guignol 14-18, Mobiliser, survivre» des Musées Gadagne (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1845 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts, Musée d'Art Contemporain et la société Mytoc.fr (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1846 - Approbation d'une convention de partenariat permettant des offres réciproques aux usagers détenteurs de cartes Culture et cartes Musées de la Ville de Lyon avec le Musée des Confluences (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1848 - Organisation par la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins d'une vente aux enchères le dimanche 17 janvier 2016 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/ Célestins, Théâtre de Lyon et la société Conan Hôtel d'Ainay (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2016/1772 - Lyon 5^e - Restauration du jardin du Rosaire et création d'un chemin piéton entre Rosaire et Saint Jean - Lancement des études de l'opération n° 65008001 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00012, pour un montant de 220 000 euros (Direction des Espaces Verts)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Après la culture, d'autres cultures. Monsieur le Maire, il s'agit de l'étude de restauration du jardin du Rosaire et de la création d'un chemin piéton entre Fourvière et Saint-Jean.

La presse a déjà commencé à présenter ce projet d'études. Ce projet je le sais tient à cœur le 5^e arrondissement et je le comprends, et il s'inscrit aussi dans une vision plus globale. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, cette étude doit nous permettre :

- d'abord d'étudier la requalification du jardin du Rosaire dont certains arbres présentent aujourd'hui un caractère de dangerosité, redonner toute sa superbe à ce jardin aménagé au XIX^e siècle et qui représente également une des entrées principales du parc des Hauteurs ;

- d'étudier le renouvellement du patrimoine arboré des balcons de Fourvière et de Tramassac qui sont notre propriété et qui présente un vieillissement certain ;

- d'envisager la création d'une liaison verte entre la place Saint-Jean et Fourvière.

Cette liaison verte permettra de relier le bas du 5^e arrondissement au plateau de Fourvière, de relier les rives de Saône au parc des Hauteurs et ainsi d'offrir aux habitants, aux promeneurs et aux touristes, une

nouvelle façon de se déplacer et de profiter d'un patrimoine naturel dont une partie n'est actuellement qu'à voir et non à vivre.

Cette étude est estimée à 220.000 € et peut faire l'objet d'un cofinancement avec la DRAC, puisque le site envisagé pour l'étude a été classé aux Monuments historiques en 2014. Je crois qu'il y a une intervention de Céline Faurie-Gauthier.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Cher Alain, déambulons dans notre ville. Tout commence là où chaque matin apparaissent les premiers rayons du soleil, été comme hiver : le jardin du Rosaire. Charmant carré bucolique, invitant aux balades romantiques sous l'ombrage des marronniers, tilleuls et érables. Été comme hiver, buis, fusains et houx sont l'écrin vert, le feuillage d'une fleur de notre patrimoine, la basilique de Fourvière.

Notre groupe se félicite de l'engagement de ces études : tout d'abord parce qu'il est temps de réaménager le jardin du Rosaire dont le parcours piéton est parfois inconfortable, et parce qu'il nous faut renouveler ses arbres, requalifier son paysage. Et puis parce qu'à l'heure du rayonnement de notre ville, ces études vont permettre de déterminer la faisabilité technique, le coût d'un aménagement du prolongement du chemin piéton du Rosaire jusqu'au quartier Saint-Jean. Ainsi, nous verrons dans quelle mesure et à quelle échéance nous pourrions envisager de créer cette liaison piétonne entre deux joyaux de notre patrimoine, le Vieux Lyon et Fourvière.

Une liaison qui sera plus visible que le détour par les 237 marches des escaliers de la montée des Chazeaux. Qui parmi nous n'a pas aidé un touriste cherchant à Saint-Jean comment rejoindre Fourvière sans prendre le funiculaire ? Demain, il sera plus aisé et plus agréable d'emprunter cette balme au cœur de la nature, dont les belvédères révèlent par palier la beauté de la ville.

Pour cela, bien entendu, il nous faudra vérifier la stabilité des terres, qui sont truffées de galeries, datant pour certaines de l'époque romaine. Le 13 novembre 1930 marqua le cruel réveil de notre Ville, après le glissement meurtrier de la balme de Fourvière. L'action de l'homme doit comprendre et respecter la nature, pour notre bien-être, mais aussi pour notre sécurité.

Ce cheminement révèle aussi le patrimoine historique bâti de notre Ville, comme la maison Pauline Jaricot.

Il s'inscrit dans la perspective d'une évolution de cette balme, avec le développement des projets de la Fondation de Fourvière et de l'Ecole Catholique des Arts et Métiers. Il permettra aussi de relier le quartier de l'Antiquaille, ses restaurants, son hôtel, l'Espace Culturel du Christianisme de Lyon, puis le Parc de la Visitation, avec l'ouverture récente de Fourvière-Hôtel, reliés entre eux par le parcours au sein des théâtres antiques. Car ces liaisons vertes sont aussi actrices du développement économique de notre Ville.

Comme l'a dit Saint-Augustin : « *Avance sur ton chemin, car il n'existe que par ta marche.* » Sans doute que c'est notre devise, faire avec détermination en suivant un cap, faire sans précipitation, de manière responsable. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Très beau message ! « *J'aimais aimer et aimant aimer, je cherchais qui aimer !* » Si vous voulez, je vous la fais en latin ! La prochaine fois !

(Applaudissements.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1778 - Lyon 3^e - Lancement de l'opération n° 03413001 «Parc RVI / Feuillat - Aménagement d'un parc paysager» et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2012-1, programme 00012 - Modification du marché de maîtrise d'œuvre (Direction des Espaces Verts)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Les espaces verts amènent toujours un peu de poésie et de calme, et c'est bien comme ça !

Il s'agit du parc RVI Feuillat et du lancement du parc RVI Feuillat dans le 3^e. Les habitants du 3^e arrondissement ont tous reçu le journal édité par la Mairie du 3^e dans lequel le Maire, Thierry Philip, leur indique qu'il s'agit d'un projet phare pour l'arrondissement et je le rejoins évidemment entièrement, car :

- il s'agit d'une création d'espaces verts qui va permettre de mailler cette partie de l'arrondissement, grâce à un parc de 8 000 m² ;

- il s'agit de la dernière pièce de la recomposition de l'ancienne friche RVI, qui fait désormais place à un campus, où EcohlCité proposera un mur peint évolutif, une nouvelle bibliothèque et de nouveaux espaces publics ;

- il s'agit également d'un site pilote important, car nous allons tester pour la première fois une nouvelle gestion des déchets ;

- et surtout, nous allons lancer la première étude d'impact en santé en France sur un parc ! Ce projet a d'ailleurs retenu l'attention de l'Agence Régionale de Santé et l'INPES, puisqu'il fait partie des cinq seuls projets retenus à l'échelle nationale et le seul comme je le disais, pour un parc.

Cette étude va nous permettre d'étudier de nombreux déterminants de santé (consommation médicamenteuse, îlot de chaleur urbain, polluants, allergènes, conflits d'usage et de génération, l'activité physique, le bruit). Je me félicite d'ailleurs du front bâti sur l'avenue Lacassagne, qui le protégera du trafic et fera de ce parc un espace à vivre et non à voir, avec donc une vision large de la santé, et ainsi d'évaluer –ça c'est important, j'y tiens particulièrement- ce qu'un espace vert peut apporter, et non simplement coûter.

Je rappelle qu'une étude américaine a évalué qu'un euro investi dans un espace vert, en rapportait 7 sur le plan social, sur le plan environnemental et sur le plan économique aussi !

Je remercie Loïc Graber et Céline Faurie-Gauthier qui m'ont apporté leur soutien dans cette démarche novatrice, première et pionnière, et bien sûr le travail du 3^e arrondissement, avec son Adjointe aux Espaces Verts, Lucie Briatte.

A n'en pas douter, c'est un beau projet estimé à 2,670 M€ pour les travaux. Un coût un peu plus élevé, qui s'explique par la dépollution et la réalisation d'un ouvrage hydraulique, avec une livraison prévue pour le printemps 2017, mais un coût, somme toute, relatif, par rapport aux économies et au bien-être qu'il va apporter.

Je vous remercie. Je crois qu'il y a une intervention d'Arthur Remy sur ce dossier, Monsieur le Maire.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, comment faire d'une ancienne friche, un espace public fédérateur à destination des habitants des quartiers Montchat et Monplaisir ? Tel est le défi de cette opération d'aménagement du parc RVI/Feuillat.

Un défi considérable, parce que le tènement des anciennes usines RVI est minéral, renfermé sur lui-même, en fin de compte peu facilement appropriable. Il faut beaucoup d'imagination pour savoir ce qu'il sera demain...

Un défi réussi grâce à la concertation mise en place dès le lancement des études !

C'est donc avec plaisir qu'avec les élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, nous voterons cette délibération.

Nous ne pouvons-nous empêcher de penser aussi, que la réussite de la mobilisation autour de ce projet vient d'une certaine forme d'activation de la parole des riverains, des citoyens, une forme d'activation rendue possible par l'occupation de la friche RVI par des groupes d'artistes.

Activation citoyenne, concertation et conception d'espaces publics peuvent donc faire bon ménage ! Et l'aménagement de ce parc nous le démontrera...

D'évidence, le futur parc RVI constituera un espace public en tant que tel. Et cette réussite ne viendra pas que de son espace physique, mais bien de la méthode qui a été utilisée pour le concevoir, une méthode participative.

Je voudrais donc remercier, à cette occasion, le travail et l'engagement du service des Espaces verts, qui a piloté cette étude d'aménagement. Au service des habitants, des usagers, les techniciens des Espaces verts ont su adopter l'attitude d'un service public renouvelé, de proximité, dans une volonté de dialogue avec les usagers... un service public que nous appelons de nos vœux avec les élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.

Alors, parce que c'est possible dans le 3^e arrondissement, je veux nous poser aujourd'hui un nouveau défi, celui de faire d'un parking de 50 places à mi-pente de la Croix-Rousse, un espace public, fédérateur, à destination de ses habitants.

La place Chardonnet, inscrite à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, suite aux demandes des élus du 1^{er} arrondissement formulées dès le premier jour de leur mandat, mérite un meilleur traitement pour que les habitants puissent se la réapproprier.

Ce défi, je veux l'adresser spécifiquement à deux élus de notre assemblée : Loïc Graber, Adjoint à la Démocratie participative, et Sandrine Frih, Vice-présidente de la Métropole de Lyon, en charge des politiques de concertation. Je souhaite, en effet, aller plus loin dans nos processus de concertation, pour développer le pouvoir d'agir dans notre Ville.

Je vous propose aujourd'hui de mettre en place ce que certains groupes d'architectes ou de paysagistes appellent « un chantier ouvert » : un temps nécessairement long, au cours duquel les habitants sont invités à définir l'avenir de leur place par l'expérimentation, le dialogue, le prototypage. Parce qu'il interpelle les habitants, parce qu'ils vont pouvoir construire et réfléchir ensemble, cet espace de fabrication collective permet de réunir des habitants, qu'ils aient ou non l'habitude de s'exprimer publiquement. Le chantier ouvert est l'espace du faire ensemble, plutôt que du dire ensemble. Il crée les conditions de l'élaboration d'une programmation participative, en permettant aux habitants d'imaginer un avenir commun.

Aux côtés d'une équipe d'aménageurs, de sociologues et d'animateurs en charge de ce chantier ouvert, je veux nous associer, nous, élus et techniciens, à un secrétariat scientifique pluridisciplinaire. Tout au long de la démarche, ce cadre de la recherche action nous permettra de réinterroger nos décisions et nos pratiques.

Monsieur le Maire, c'est au travers de cette réflexion sur la méthodologie de conception des espaces publics, que les places de demain seront à l'image des habitants d'un quartier et en constitueront toutes leurs singularités.

Vous me direz peut-être que cela coûte et que l'époque est à l'optimisation... mais comme le disait Yona Friedman, architecte, « *La pénurie est la mère de l'innovation sociale ou technique.* »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Votre éloge de la concertation et du dialogue, Monsieur Remy, me touche particulièrement.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1850 - Demande de subvention d'investissement auprès de Grand Lyon La Métropole pour la mise en place d'un composteur, 11 quai de Serbie à Lyon 6^e (Service des Mairies d'Arrondissement)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Avis favorable pour une demande de subvention d'investissement auprès de la Métropole de Lyon pour la mise en place d'un composteur, 11 quai de Serbie à Lyon 6^e.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2016/1788 - Lyon 1^{er} et 4^e - Indemnisation suite à expropriation par le Grand Lyon au profit de la Ville de Lyon dans le cadre de la rénovation du Tunnel de la Croix-Rousse - EI 01041- 04016 - Numéros inventaire 01041 T 001 - 04016 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, concernant cette délibération, il s'agit de l'indemnisation, suite à une expropriation par le Grand Lyon, au profit de la Ville de Lyon, dans le cadre de la rénovation du Tunnel de la Croix-Rousse.

C'est une indemnisation au profit de la Ville à hauteur de 150 €. Avis favorable de la Commission.

M. REMY Arthur : Chers Collègues, la délibération qui nous est proposée et Mme Gay vient de le rappeler, porte sur l'indemnisation à destination de la Ville de Lyon, suite aux travaux de rénovation du Tunnel de la Croix-Rousse, indemnisation à hauteur de 150 €.

Sans trop de suspense, avec les élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, nous approuverons, bien évidemment, cette délibération.

Je vais en venir maintenant au véritable sujet de mon intervention, en vous priant de m'excuser de devoir revenir une énième fois sur ce sujet de santé publique, à savoir la qualité de l'air aux débouchés du tunnel de la Croix-Rousse.

Pourquoi cette préoccupation ? Car les premières mesures entreprises par Air Rhône-Alpes, montrent que les taux de particules fines présentes à la sortie du tunnel côté Rhône, sont similaires aux taux de particules fines à proximité de l'autoroute A7 le long de la Confluence... Ça fait beaucoup ! Surtout quand on sait qu'il y a une école qui se situe juste à côté de ce débouché...

Au cours des dernières questions du 1^{er} arrondissement, vous nous avez annoncé d'une part des mesures de confinement à destination des enfants scolarisés à l'école Michel Servet et d'autre part, la poursuite des études entreprises par Air Rhône Alpes, notamment une modélisation des mouvements d'air. A cette occasion je souhaite renouveler le souhait des élus du 1^{er} arrondissement à être associés aux restitutions d'Air Rhône Alpes, tout comme sur les arbitrages qui découleront de cette modélisation.

De manière plus générale, ce qui m'inquiète aussi c'est la qualité de l'air de notre Métropole. Si plusieurs facteurs jouent sur la concentration des particules fines, il reste que le premier émetteur de pollution est la voiture. Malgré des résultats très positifs de l'enquête Déplacement Ménage réalisée dans le cadre de la révision du PDU -et à cette occasion je tenais à féliciter la politique de développement des transports en commun et des modes doux qui a permis ces résultats- donc malgré cela je constate toutefois des pics de pollution fréquents et sur de longues durées. Il reste donc des marges de manœuvre significatives en terme de politique publique de gestion des transports pour garantir la bonne qualité de l'air que nous respirons.

M. LE MAIRE : Effectivement vous l'avez dit, c'est une question qui revient souvent. M. Philip y répond d'habitude mais là, il a décidé ce soir de passer le relais à Mme Brugnera.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Un mot sur l'école Michel Servet. Effectivement, les études sont en cours et notamment la modélisation qui sera l'étude importante pour voir comment les flux d'air se répartissent à la sortie ou à l'entrée du tunnel par rapport à l'école Michel Servet qui est effectivement en proximité de cette extrémité. Elles ont pris un peu de retard et sont en train d'être finalisées. Dès que nous les aurons, avec Thierry Philip nous réunirons les élus du 1^{er} et du 4^e et les parents d'élèves comme nous l'avons déjà fait à trois occasions. En fonction des résultats des modélisations, nous verrons si des travaux sont nécessaires au-delà des mesures prises jusqu'à présent.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1806 - Stade Marc Vivien Foé - Réaménagement et extension des vestiaires – 7 rue Jules Verne Lyon 3^e - Opération n° 03040541 - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00004 (Direction de la Construction)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit du lancement des études de l'opération de réaménagement et de l'extension des vestiaires sur le stade Marc Vivien Foé dans le 3^e arrondissement. Avis favorable de la commission.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de cette délibération concernant l'extension du stade Vivien Foé, nous souhaitons évoquer l'avenir des artistes et associations hébergées dans le bâtiment de la friche rue Lamartine, bâtiment qui va être détruit dans le cadre de cette extension. Nous souhaitons avoir des informations sur la solution proposée, trouvée ou en cours d'étude, pour le relogement des artistes et aussi les associations, dont la friche Market.

Nous savons qu'un bâtiment dans le 3^e pourrait être utilisé, mais sa surface ne correspond qu'à la moitié de la surface actuelle. Pouvez-vous nous dire où vous en êtes des recherches complémentaires ? Il nous paraît important que les occupants actuels qui ont créé des liens forts avec les habitants et associations locales puissent être relogés dans l'arrondissement ou la ville.

M. LE MAIRE : Voilà, on parle du sport mais finalement on redemande de la culture.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Merci Monsieur le Maire, merci Madame Chevailler. Je sais bien que cette question vient naturellement mais vous savez bien que nous y travaillons largement depuis quasiment le début, puisque cette fois tous nos artistes installés dans le bâtiment Lamartine savaient et savent qu'ils doivent quitter les lieux. La date a un peu évolué, en cela que nous avons décidé d'attendre véritablement les conditions de lancement des travaux, mais que pour autant nous travaillons à trouver les solutions. Je dis « les » parce qu'il n'y aura probablement pas une solution, nous n'avons pas trouvé un bâtiment de la surface des 3.000 ou 3.500 m² en un unique lieu. Donc, une partie de la question est déjà résolue et en même temps nous travaillons régulièrement avec les équipes d'artistes pour voir quels sont les accommodements que nous pourrions faire à leur installation, sachant qu'il y a du travail artistique pur, d'une part, et puis des besoins de stockage et que peut-être nous pouvons dissocier le stockage même si c'est plus pratique d'avoir tout au même endroit, je répète stockage et création.

Par ailleurs, je leur ai expliqué déjà très en amont que les solutions ne sont peut-être pas que sur le territoire lyonnais, pas seulement sur territoire du 3^e, mais que nous avons ouvert des discussions avec d'autres villes de la métropole. Je pense à Décines où nous avons déjà installé les ateliers de l'association des écoles d'art de Rhône-Alpes, et peut-être que des solutions et des pistes existent aujourd'hui pour installer ces artistes dans d'autres lieux afin qu'ils puissent mener là encore le travail d'oxygénation qu'ils ont pu conduire dans le 3^e. Françoise, tu te souviens la première fois qu'on a proposé l'installation à Lamartine que cela a été d'une rare violence, et qu'aujourd'hui les mêmes voisins viennent me demander de ne pas les faire partir.

Donc, je crois que les artistes non seulement ont fait un travail de création mais ont fait aussi un travail de médiation et de proximité qui augure de chercher des solutions du même type dans d'autres lieux. En tout cas il n'y a pas la pression de la date, nous aurons toute l'année pour travailler ces pistes et les proposer dans la plus grande sérénité même si, je le redis, que l'idéal serait de continuer au même endroit mais depuis le début nous savons tous que ce ne serait pas possible.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1775 - Lyon 9^e - Avenant n° 2 au bail emphytéotique du 8 mars 2006 au profit de l'Association Sport dans la Ville pour l'extension des constructions du stade Joseph Boucaud - 18 quai du Commerce - EI 09069 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/1789 - Lyon 8^e - Ilot Berliet - Convention d'occupation temporaire consentie à la Métropole de Lyon autorisant la mise à disposition d'une emprise pour les besoins du chantier relatif à la réalisation des voiries et des espaces publics - EI n° 08306 - N° inventaire 08306T001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/1793 - Lyon 7^e - Convention d'autorisation de travaux de démolition d'un mur mitoyen situé le long du square du Béguin - 18 rue du Béguin - EI 07115 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/1812 - Lyon 9^e – Cession par la Ville de Lyon d'un terrain communal sis 24-26 rue de Montauban – N° EI 09083 – N° d'inventaire 09083T001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/1813 - Lyon 9^e – Acquisition d'un terrain à titre gratuit et rectification de servitude entre la Ville de Lyon et le SYTRAL – 56 rue Sergent Michel Berthet – EI 09278 – N° d'inventaire 09278T003-01 - Affectation d'une partie de l'AP 2015-1, opération 60021836 « Frais notariés pour les acquisitions à titre gratuit 2015-2020 », programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/1814 - Ecully - Acquisition par la Ville de Lyon d'une parcelle de terrain appartenant à PROMELIA – rue de la Sauvegarde – Parc du Vallon – EI 09156 – N° d'inventaire 09156T004-01 - Opération 09156039 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 «Aménagements espaces publics et verts 2015-2020», programme 00012 «Espaces publics» (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/1816 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/1817 - Patrimoine bâti de la Ville de Lyon – Poursuite des opérations 60021830 «Enlèvement d'amiante 2015-2020» et 60021827 «Stabilité et consolidation des ouvrages 2015-2020» - Affectation complémentaire des AP 2015-8 et 2015-14, programme 20020 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/1818 - Lyon 7^e – Cession par la Ville de Lyon d'un tènement communal sis 1 rue Alexander Fleming au profit de la société Foncière Aguetant – EI 07080 – N° d'inventaire 07080 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/1819 - Lyon 2^e - Cession d'un tènement immobilier sis 72 quai Perrache au profit de la SPL Confluence - EI 02094 - Numéros inventaire 02094A000 - 02094T001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/1820 - Rénovation des installations thermiques - Opérations numéros 60021838 et 60021849 - Lancement du programme 2016 et des études en vue du programme 2017 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 - Programme n° 20020 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/1792 - Demande d'application d'une gratuité partielle dans le cadre de la redevance d'occupation de locaux mis à la disposition du Cercle des Chefs d'Atelier sis 16 rue Raymond à Lyon 1^{er} - Approbation d'une convention (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/1815 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association LOU Rugby pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au Stade Georges Vuillermet situé 196 avenue Paul Santy à Lyon 8^e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2016/1821 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire d'un local aux fins d'installation de l'équipe de fouille du chantier Saint-Antoine entre la Ville de Lyon - SAVL et la société Lyon Parc Auto et approbation de l'avenant n° 1 au contrat pour la réalisation de la fouille archéologique du parc Saint-Antoine entre la Ville de Lyon - SAVL et la société Lyon Parc Auto (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1838 - Signature d'une convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit avec l'Association « Bibliothèque à domicile » et la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2016/1803 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit, 13 bis rue Girié à Lyon 3^e, au profit de l'Association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de Formation -S.P.L.I.F- Ensemble immobilier 03375 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie
(Adopté.)

2016/1804 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local situé 41 rue Smith à Lyon 2^e, au profit de l'Association «AJ2 Permanence emploi» - Ensemble immobilier 02058 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

(Adopté.)

2016/1808 - Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit situé 11, rue de Turenne à Lyon 3^e, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 03343, au profit du Centre Social Bonnefoi (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2016/1760 - Modification de la délibération n° 2015/1339 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 273 959 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 11 logements PLS situés 2-3 et 4, rue de la République à Lyon 1^{er} (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, le 28 mai dernier, le journal Lyon Capitale titrait -je lis beaucoup la presse Monsieur le Maire, c'est une qualité- donc je cite : « *La rue de la République devient une marque.* » L'article en question rappelait que l'anglais Grosvenor Fund Management, dont l'unique actionnaire est le duc de Westminster, gérait 30 immeubles de la rue de la République. Une gestion opérée pour le compte de l'émirat Abu Dhabi qui s'est porté propriétaire de ces 30 immeubles, lesquels représentent la moitié de cette artère chère au cœur des Lyonnais, soit plus de 60.000 m² de commerces, bureaux et appartements.

60.000 m² auxquels il faut rajouter pour cette fin d'année 2015 deux autres grands immeubles qui semblent avoir été rachetés également par des investisseurs privés étrangers, a priori Abu Dhabi aussi ou le Qatar, même s'il est difficile d'avoir des informations précises à ce sujet. Ces immeubles sont ceux, pour les situer, qui accueillent aujourd'hui le Printemps et H et M.

Bref, la privatisation de la rue de la République se confirme, ce qui permet d'ailleurs au directeur des opérations immobilières d'Abu Dhabi Investment Authority de déclarer dans le même article que je citais en entame, je cite : « *C'est à ma connaissance la première fois en France qu'une rue historique, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, lance sa marque et sa stratégie de développement, comme le font aujourd'hui les centres commerciaux.* » Et c'est là que le bât blesse : une rue, qui plus est historique, qui plus est classée au patrimoine mondial de l'humanité, ce n'est pas un centre commercial.

Une rue, c'est un espace public où les commerçants de proximité et les artisans, ceux qui rendent service aux habitants au quotidien, ont aussi leur place. Une rue, c'est un espace public ouvert à tous et toutes, ouvert à la diversité des habitants de notre ville. Or, la rue de la République est de plus en plus confisquée et réservée aux grands groupes, aux grandes enseignes et à une seule catégorie sociale d'habitants.

Et il est de moins en moins possible de corriger cet état de fait par une politique publique. La preuve : il est impossible de sortir une opération de logement social rue de la République.

Les bailleurs interrogés, OPAC publics ou SA privé d'HLM le disent tous. Le foncier y est devenu inaccessible.

D'où le recours, et nous le voyons ce soir, à du PLS qui n'est pas accessible à la majorité des demandeurs de logement social, à l'immense majorité je dirais même. Nous le savons bien, nous élus d'arrondissement, qui siégeons dans les instances locales de l'habitat, le PLS n'est que du logement social en trompe l'œil.

Mais on se rend compte également, avec cette délibération, qu'il n'est même plus possible de créer du PLS rue de la République. Et la Société anonyme HLM Vilogia, un groupe Lillois, doit avoir recours à de l'usufruit locatif. Cela signifie que dans 15 ans, 16 ans, les locataires devront partir. Leurs logements retourneront totalement dans le secteur du privé avec les niveaux de loyer associés.

Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire votera donc contre cette délibération pour protester contre l'abandon de toute possibilité d'intervention publique sur la rue de la République contre l'abandon du bien commun qu'est l'espace public, qu'est notre sol. Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, Madame la Maire du 1^{er} arrondissement, je pense qu'il faut, par rapport à cette délibération, savoir prendre un peu de recul.

Premièrement, cette année nous n'avons jamais autant produit de logements sociaux, nous sommes dans une année....

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Je parle de logements rue de la République !

M. LE FAOU Michel : Oui, mais je parlerai après de la rue de la République. Je vous ai écouté. Ne m'interrompez pas s'il vous plaît.

Nous n'avons cette année, jamais autant programmé de logements sociaux au titre de la programmation de l'année 2015, et ce, malgré un contexte financier et budgétaire, notamment au niveau de l'Etat où nous constatons une baisse des dotations des aides à la pierre. Et nous avons donc, M. le Maire le rappelait tout à l'heure, programmé sur l'année 2015, 4 222 logements conventionnés sur cette agglomération, dont une grande partie sont ou seront réalisés sur la Ville de Lyon.

Et contrairement aux années passées, où nous étions dans un équilibre 25 – 50 – 25, c'est-à-dire 25 % de la programmation en PLAI, 50 % de la programmation en PLUS, et 25 % en PLS, cette année sera aussi une année record pour la production de logements en PLAI, c'est-à-dire les logements destinés aux personnes qui ont le moins de moyens financiers parmi nos concitoyens et nous allons porter la part des PLAI de 25 % à 32 % dans la programmation 2015.

Tout ceci déjà pour montrer que nous continuons à faire des efforts en matière de production de logements conventionnés et notamment sur la Ville de Lyon, au titre de la PPI et de la programmation pluriannuelle des investissements et du montant consacré dans cette PPI, tant au niveau de la Métropole qu'au niveau de la ville. Et si on fait un parallèle notamment en matière de taux d'effort pour la Ville de Lyon, nous étions sur la précédente PPI avec une programmation aux alentours de 30 millions d'euros, sur le mandat précédent, pour une PPI à 660 millions et nous sommes pour cette PPI toujours avec un montant maintenu à 30 millions, mais dans un volume global des investissements, qui a été réduit à 600 millions, ce qui montre un effort supplémentaire sur la production du logement social et ce conformément aux engagements pris par M. le Maire de Lyon en la matière, à savoir la production de 1 600 logements sociaux par an au titre de la première programmation pluriannuelle sur la première convention de trois ans. Nous sommes d'ores et déjà sur ces trois ans, en avance sur les objectifs prorata temporis.

Ensuite, pour revenir à la situation du 1^{er} arrondissement, vous n'êtes pas sans savoir, Madame la Maire du 1^{er} arrondissement, que votre arrondissement est un arrondissement construit, c'est-à-dire, qu'aujourd'hui, vous ne disposez pas sur le 1^{er} arrondissement comme sur la presqu'île, en tout cas sur la presqu'île historique, de friches qui nous permettent de reconverter un certain nombre d'entre elles en logements comme cela peut exister sur d'autres arrondissements de Lyon et nous sommes donc dans un contexte de ville construite où il faut produire du logement, notamment par le mécanisme des acquisitions et améliorations.

C'est ce que nous faisons. Et nous avons, par le biais de ce mécanisme-là, pu remonter de quasiment trois points le taux SRU sur le 1^{er} arrondissement. Alors, ne dites pas que nous ne sommes pas attentifs à la situation du logement social sur le 1^{er} arrondissement et sur le 2^e arrondissement, parce que le mécanisme qui a été mis en œuvre sur le 2^e est du même ordre avec en complément ce que nous pouvons faire sur la Confluence.

Enfin pour l'utilisation du dispositif en usufruit locatif social, nous sommes aujourd'hui, quelque part, dans l'obligation d'utiliser ce mécanisme lorsque notamment nous intervenons dans le cadre de reconversion de bâtiments qui ont un certain caractère patrimonial. Je pense notamment à l'adresse pour laquelle cette délibération est l'objet, c'est le « 2, 4, 6 rue de la République » situé à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville, à quelques mètres, et lorsque vous regarderez la situation de ce bâtiment, vous conviendrez qu'il a un certain cachet et le coût pour réaliser du logement social si on le réalisait en pleine propriété, serait bien excessif pour la collectivité et grèverait quelque part nos capacités d'investissement pour pouvoir réaliser du logement social sur d'autres tènements.

Alors, nous utilisons ce mécanisme parce qu'il nous permet justement aussi de produire de la mixité sur cette rue de la République en proposant des loyers qui seront inférieurs à 10 euros du mètre carré et bien en deçà en tout cas des valeurs moyennes constatées aujourd'hui sur la rue de la République.

Donc, vous le voyez, nous avons une attention toute particulière sur la rue de la République et cela nous permet par ce mécanisme-là, de produire du logement social intermédiaire et parce que nous avons aussi une attention à l'ensemble des Lyonnais, nous produisons du logement pour l'ensemble de la population et pour l'ensemble des segments où il faut avoir une réponse et ça nous permet, par ce biais là, d'avoir une réponse au profit d'une population intermédiaire qui fait le choix de s'implanter sur la presqu'île.

Enfin, pourquoi utilisons-nous ce mécanisme là avec du PLS ? Justement pour éviter qu'à la fin du terme de la convention, de faire en sorte que des habitants qui auraient pris des habitudes de vie sur ce quartier et si le logement en question, par exemple, avait fait l'objet d'un financement PLAI en ULS, eu égard à la fin de la convention, soient dans l'obligation de quitter les logements et d'aller habiter ailleurs.

Or, nous faisons le choix du PLS avec ce mécanisme là parce qu'en fin de convention, nous pensons d'une part que le prix ne sera pas trop éloigné du prix du marché et on constate par ailleurs que sur le PLS, nous avons une rotation un peu plus importante, parce que cela correspond à une catégorie intermédiaire qui rentre dans un dispositif de parcours « logement » et qui passe par le PLS et qui passe ensuite, soit par le locatif libre normal, ou à l'accession à la propriété.

Donc, nous avons une politique équilibrée en la matière, un effort conséquent sur la production de logement social eu égard au contexte budgétaire actuel, et avec une répartition de ce logement social sur les secteurs où il en manque aujourd'hui, et avec aussi une attention particulière sur le développement d'un certain type de produit, là où cela est possible, et qui peut venir en accompagnement d'une politique de diversification. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre.)

2016/1839 - Communication des rapports d'exécution des délégations de service public (Direction de la Commande Publique)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à l'occasion de la présentation de ces rapports et dans la même ligne que mon intervention précédente sur la bonne gestion des deniers publics et en ce début d'année, je souhaite émettre un vœu concernant la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Qu'elle soit véritablement un organisme de contrôle et de suivi des DSP de la Ville.

Merci donc, désormais, de présenter les rapports dans un délai raisonnable. Alors, je sais que nous avons vécu une période de transition électorale, quoi que les services et les personnes n'aient guère changés, donc, c'est une excuse un peu douteuse, tout cela pour dire que l'examen de rapports d'activité datant de 2013, en 2015 semble un peu décalé.

Je souhaite également que l'équipe chargée du suivi de ces rapports soit plus curieuse. Un exemple déjà évoqué ici, le cas de la fourrière automobile.

Je ne souhaite nullement m'acharner ni sur la Fourrière, ni sur M. Corazzol (à qui je ne veux que du bien !)...

(Exclamations et rires.)

Mme BALAS Laurence : ... Comme cela c'est dit ! Mais j'ai vraiment l'impression que sur ce dossier, tout est fait pour ne pas « incommoder » le délégataire. Je ne mésestime pas la complexité à faire fonctionner ce service à la fois mal aimé des habitants, mais pour autant indispensable à la fluidité dans la Ville et au « vivre ensemble » qui vous est si cher !

J'avais soulevé une erreur importante dans le rapport financier présenté en septembre. Une correction de ce rapport a été apportée 4 mois plus tard par les gestionnaires mais sans aucune tentative d'explication de leur part, ce qui ne nous apporte aucun éclaircissement. C'est le symptôme à minima d'une certaine nonchalance pour ne pas dire plus de leur part... à l'égard de la Ville de Lyon ! M. Corazzol, à qui j'en ai parlé, m'a promis d'enquêter et je l'en remercie. Je pense également qu'il est nécessaire que les conditions de calcul des taux d'efficacité et du montant de la redevance versée à la Ville soient réexaminées de manière détaillée.

D'autre part, si des contrôles du bon usage des terrains loués par la Ville à la société gérante sont effectués depuis peu, ils sont annoncés à l'avance ou s'arrêtent à la porte d'entrée, ce qui vous en conviendrez, diminue fortement leur utilité. Je sais qu'une visite sur le site était prévue aujourd'hui, j'espère qu'elle vous fournira quelques informations.

En conclusion, je dirai que comme pour la Villa Gillet ou les Subsistances, et j'ouvre une parenthèse pour répondre à ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, tout à l'heure, où je dirais que le meilleur service à rendre à ces deux institutions culturelles qui ont un rôle important à jouer, est d'avoir une vision objective de leur gestion et que la confiance n'exclut pas le contrôle, et je ferme la parenthèse sur la Villa Gillet et les Subsistances. De même que pour ces deux institutions, de même pour les DSP de la Ville et particulièrement la fourrière, il nous semble indispensable que la Ville mette en place des procédures de contrôle, en toute transparence (le mot favori de Richard Brumm). C'est important pour l'efficacité de ce service qui laisse à désirer et encore une fois pour la bonne gestion des deniers publics.

Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, mon intervention portera sur le rapport d'activité sur la concession de la distribution publique d'électricité.

Le rapport 2014 qui nous est présenté aujourd'hui, apporte des précisions supplémentaires par rapport à celui de 2013, en particulier plus d'informations sont données, ce qui n'était pas le cas sur celui de l'année dernière, sur le périmètre de la concession, c'est-à-dire le périmètre de la Ville de Lyon.

On note aussi une augmentation de l'investissement pour la modernisation du réseau, c'est important. Rappelons que plus de 30 % des ouvrages du réseau ont plus de 40 ans. Notre ville a donc une grande partie de son réseau qui est très ancien et le concessionnaire devra poursuivre de forts investissements pour le renouveler.

Mais des informations manquent sur le raccordement de producteurs au réseau. En effet, ne sont pas toujours différenciées les informations sur les raccordements consommateur ou producteur. Et quand elles le sont, l'information n'est pas très détaillée. Les demandes de raccordement concernent la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, c'est un sujet important si l'on veut pouvoir suivre et accompagner la production de ces énergies.

Autre information qui, elle, est absente du rapport, c'est la capacité d'accueil du réseau de la concession pour de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables. C'est un élément essentiel à connaître car si la capacité est insuffisante, ERDF devra faire des investissements pour augmenter cette capacité. Nous avons, dans notre plan climat, un objectif de 20 % d'énergies renouvelables pour 2020 dans la consommation énergétique. Notre réseau doit le permettre.

Cette compétence a été déléguée à la Métropole au 1^{er} janvier 2015, c'est donc la Métropole qui suit maintenant l'activité de cette concession. Nous attendons que la Ville et notre Conseil soient tenus au courant de son activité car, dans le cadre de la transition énergétique et la mise en œuvre du plan climat, ces informations sont importantes pour participer à la définition des priorités en matière d'investissement.

Je vous remercie.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Une intervention rapide pour dire que toutes les questions peuvent être posées en CCSPL, vous les posez toutes et nous essayons d'y répondre et nous continuerons à le faire.

Je note aussi qu'on a besoin d'être un peu plus vigilant sur un ensemble de choses, et vous faites allusion à une correction à apporter sur un tableau sur deux chiffres, et la correction a été faite. Il s'agit d'une erreur matérielle faite par le délégataire et nous demanderons au service d'être un peu plus vigilant sur le contrôle des tableaux et des documents qui nous sont remis.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire que je connais la fourrière par cœur, maintenant, grâce à vous ! Tous les problèmes de fonctionnement. Quelque fois c'est de leur faute, quelque fois c'est de la nôtre. On va essayer de corriger mais cela peut coûter un peu plus cher, pas pour le délégataire forcément, mais pour nous.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1759 - Modification de la délibération n° 2015/1180 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SOLLAR pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 262 941 euros - Opération : Résidence «Le Montesquieu» : construction de 17 logements -12 logements PLUS et 5 logements PLAI- situés 30, rue Montesquieu à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2016/1761 - Modification de la délibération n° 2015/1402 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 199 746 euros - Opération : acquisition en VEFA de 42 logements -33 logements PLUS et 9 logements PLAI- situés 30, boulevard de l'Artillerie/49, rue Raclet à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2016/1795 - Admission en Non Valeur des créances minimales des exercices 2008 à 2015 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2016/1798 - Modification de la délibération n° 2015/1315 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL, pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 462 394 euros - Opération : acquisition en VEFA de 38 logements PLUS pour un foyer de jeunes travailleurs au sein de la résidence étudiante «Philéas Lodge» situés 20, rue Jules Verne à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2016/1799 - Modification de la délibération n° 2015/1328 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL, pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 154 586 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 26 logements PLS et de 10 places de stationnement situés 85-92 quai Pierre Scize à Lyon 9^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2016/1822 - Avis du Conseil municipal sur la demande d'abattement fiscal du Grand Casino de Lyon pour sa participation financière au profit des manifestations artistiques en 2015 dans le cadre de l'article 34 de la loi de Finances rectificative pour 1995 (Direction de la Gestion)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2016/1800 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'OPAC Saône-et-Loire, pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 594 319 euros - Opération : acquisition en VEFA de 16 logements -11 logements PLUS et 5 logements PLAI- situés 186, rue Bataille à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2016/1776 - Autorisation de signer un contrat de cession de droits avec un créateur, Jean Boggio, avant le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture de cadeaux protocolaires du créateur Jean Boggio pour la Ville de Lyon (Cabinet du Maire)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

2016/1849 - Congrégation dite «Providence Religieuses Trinitaires» de Lyon - Abrogation du titre d'existence légale de l'établissement particulier «Providence Religieuses Trinitaires» de Lyon - Dévolution de ses biens au profit de la Congrégation «Mère des Soeurs de la Sainte Trinité» dénommée «trinitaires de Valence» (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2016/1790 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 Maisons des jeunes et de la culture de Lyon et l'Association «Com'Expression», ainsi qu'à l'Association « Les MJC en Rhône-Alpes - Fédération Régionale » - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)

2016/1826 - Approbation et autorisation de signature des conventions financières entre la Ville de Lyon, le FONJEP et la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes à titre de participation financière aux postes de directeurs mis à disposition des MJC de Lyon par la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes (Direction du Développement Territorial)

2016/1827 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec le centre social Bonnefoi et avec le centre socioculturel du Point du Jour - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais vous présenter ces trois dossiers en même temps, car ils ont tous trait à des versements de subventions de fonctionnement général à plusieurs associations d'éducation populaire de la ville.

Il s'agit des 16 Centres sociaux, des 12 MJC et de 2 associations dites assimilées ainsi que de leurs fédérations. Toutes ces associations sont liées à la Ville par une convention pluriannuelle qui définit, pour chacune, les objectifs à atteindre en contrepartie de ces financements.

Les subventions qui vous sont proposées découlent donc des conventions que nous avons approuvées l'an dernier, conventions qui s'inscrivent dans notre modèle de partenariat avec ces associations d'éducation populaire, conventions qui sont d'ailleurs reconnues nationalement.

Les modalités de calcul des subventions versées cette année ont été détaillées en Commission, de même que la comparaison avec celles versées l'an passé.

Je vous remercie d'approuver ces rapports.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'examen de ces dossiers de subventions aux MJC, Maisons de l'Enfance et Centres Sociaux, me donne l'occasion de faire quelques remarques sur les nouveaux rythmes scolaires dans les écoles de la Ville de Lyon, car ils ont un impact certain sur leurs budgets.

A Lyon, cette réforme coûte près de 12 M€. Après la participation des parents, de la CAF et du « fonds de soutien », il reste un peu plus de 5 M€ à la charge de la Ville de Lyon, donc à la charge des contribuables Lyonnais. Je note au passage qu'il est tout à fait possible de faire apparaître la part des subventions correspondant aux rythmes scolaires, structure par structure, contrairement à ce qui nous a été dit en commission l'an dernier ! De plus, il faut noter que la réforme a eu pour effet le gel de toutes les subventions, hors rythmes scolaires pour les organismes dont il est question ici.

Il nous paraissait donc logique de poser la question de l'efficacité de cette réforme, telle qu'elle est appliquée à la Ville de Lyon. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé la création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur ce sujet. En termes plus simples : quand quelque chose coûte cher, il faut s'assurer que c'est utile, au moins à proportion de son coût, car il s'agit d'un montant d'environ 10 M€ d'argent public, tout de même !

Lors du Conseil du 9 juillet, vous aviez, Monsieur le Maire, consenti à la création de cette Mission et lors du Conseil du 28 septembre, nous avons voté pour la désignation de ses membres. Elle a commencé avec un mois de retard et en est à sa troisième réunion sur les cinq prévues, pour se terminer en mars. Les auditions auront lieu lors des deux dernières réunions, mais tous les experts n'ont pas encore été confirmés. Il n'est donc pas opportun d'en faire ici le bilan, ni d'en tirer les conclusions.

A ce jour, ont été programmés trois sujets :

- l'impact sur le bien-être des enfants et des professionnels,
- l'impact sur la cohérence éducative et la place des parents,
- l'impact sur les inégalités sociales et territoriales.

Ce sujet des inégalités renvoie à une question essentielle, soulevée par l'ensemble de la Mission, à savoir la faiblesse notoire de la fréquentation des activités du vendredi après-midi par les enfants des quartiers défavorisés. Nous attendons que ce sujet soit traité.

Mais aurons-nous le temps de traiter tous les sujets ? Car il ne reste que deux séances -mais peut-être faut-il en prévoir d'autres- et les auditions des experts n'ont pas encore eu lieu.

Enfin, nous regrettons qu'il ait été opposé une fin de non-recevoir à notre demande d'étude de l'impact des nouveaux rythmes sur l'acquisition du socle commun et le développement des apprentissages. Il nous a été répondu que cette évaluation relevait de la compétence de l'Education nationale.

Nous le regrettons, car le décret Peillon du 24 janvier 2013 dit que les nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire doivent permettre, je cite : « *de mieux apprendre et de favoriser la réussite de tous les élèves* ».

S'il n'est pas possible de faire cette évaluation de l'impact sur les apprentissages de base, à quoi servent toutes les autres évaluations ? L'inspecteur d'académie ayant répondu positivement à notre demande d'audition, nous demandons qu'il soit entendu dès la prochaine réunion et nous apporte ces éléments d'évaluation qui sont au cœur de notre mission et conditionnent la pertinence du rapport que nous en ferons.

Je vous rappelle ce que disait Michel Havard le 28 septembre, à savoir que si le travail est fait objectivement, nous assumerions à la fois les points positifs et les points négatifs de l'application de la réforme à Lyon, car c'est pour l'intérêt de l'enfant. Mais pour cela, il faut que les sujets que nous considérons comme essentiels soient réellement traités.

Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, les délibérations qui viennent de nous être présentées portent sur l'attribution de subventions de fonctionnement, notamment aux MJC et centres sociaux, ainsi qu'à leurs fédérations régionales et départementales. Vous le savez, et c'est indiqué dans ces délibérations, les MJC et centres sociaux sont les partenaires privilégiés de notre ville dans la mise en place et l'animation des vendredis après-midi dans les écoles.

C'est donc l'occasion pour nous de revenir sur la gestion de ces vendredis après-midi et de revenir aussi, précisément, sur les échanges que nous avons dans la Mission d'évaluation des rythmes scolaires présidée par Mme l'Adjointe à l'Education de notre ville.

Vous le savez, la loi de refondation de l'école, dite loi Peillon, et l'adaptation du temps scolaire au rythme de l'enfant ont permis leur objectif : la réduction des inégalités à l'école, essayer de faire en sorte que l'école publique ne soit plus cette institution qui, non seulement reproduit, mais surtout accentue les inégalités sociales et territoriales.

Dans cette continuité, notre mission d'évaluation des rythmes s'est fixée comme un de ses objectifs de vérifier si la manière d'organiser les nouveaux rythmes dans notre ville contribuait bien à cet objectif national : la réduction des inégalités à l'école et si les élèves lyonnais bénéficiaient bien d'un égal accès à nos écoles, aux repas dans les cantines, aux activités des vendredis après-midi.

Nous savons que de nombreuses familles lyonnaises ont des difficultés à payer les activités du vendredi après-midi et encore plus depuis qu'elles se voient dans l'obligation de régler l'ensemble de la facture annuelle des vendredis après-midi en une seule fois, plutôt que de pouvoir l'échelonner sur trois trimestres comme c'était le cas l'année dernière et comme c'est souvent le cas dans les associations.

Aussi, lors de la réunion de la mission de décembre, nous avons convenu qu'il était important de se donner les moyens d'analyser les taux d'impayés aux vendredis après-midi sans données nominatives bien sûr, car il faut respecter les personnes mais arrondissement par arrondissement, et école par école, pour mesurer les disparités sociales territoriales éventuelles. Cela semblait avoir été acté en décembre à l'unanimité.

Quelle surprise donc, en janvier, d'entendre Mme l'Adjointe à l'Education revenir sur son accord et nous expliquer qu'elle avait bien ces données concernant les impayés des vendredis gérés directement par la ville, mais qu'elle ne nous les communiquerait pas. D'après Mme l'Adjointe, les disparités sont telles selon les écoles et les quartiers que cette communication, que cette information, serait stigmatisante si elle nous était communiquée.

Que montrent cette réponse et ce refus de l'Adjointe ? Que oui, la facture semble trop élevée pour les familles lyonnaises et que donc, des élèves lyonnais sont exclus de nos écoles publiques et apparemment, et encore une fois d'après les réponses de Mme l'Adjointe, ceci particulièrement dans certains arrondissements ou quartiers, ou écoles. Alors, face à cela, vous nous proposez finalement, en mission, de mener la politique de l'autruche, de détourner le regard plutôt que de pouvoir objectiver calmement les conséquences de nos choix politiques. Ce n'est pas cela la responsabilité, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, et notre mission doit pouvoir jouer son rôle.

Quelle surprise encore d'entendre Mme l'Adjointe à l'Education nous dire qu'elle n'avait pas pu avoir ces informations sur les impayés des vendredis après-midi gérés par les MJC ou les centres sociaux, que ces associations n'avaient pas fait ce retour à notre ville. Nous considérons ceci comme anormal, nous devons avoir la lisibilité totale de l'accès des élèves lyonnais aux activités du vendredi après-midi dans nos écoles.

Nous pensons que ceci doit être mentionné très clairement dans les conventions que nous signons avec les MJC et les centres sociaux et que nous votons ce soir. Ces structures sont nos partenaires et nous nous en félicitons, et au titre de ce partenariat l'information doit se partager.

Je veux conclure à présent sur un point récurrent hélas, et qui est le défaut manifeste d'information des conseillers municipaux que nous sommes. Quand, le 6 janvier 2016, Mme Brugnera refuse dans le cadre de commissions municipales ad hoc de nous transmettre des statistiques relatives aux taux d'impayés, elle le fait au

mépris de l'article L 2121-13 du code général des collectivités territoriales, l'article qui précise, je cite : « *Tout membre du Conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.* » Les rythmes scolaires, le rapport avec les centres sociaux et les MJC font régulièrement l'objet de délibérations, on le voit encore aujourd'hui.

Aussi j'ai écrit à Mme Brugnera le 7 janvier, lendemain de la commission, j'aurai préféré ne pas le dire ici, lui demandant de nous fournir ces statistiques, de nous les communiquer d'ici le 15 janvier car j'estime en avoir besoin en tant qu'élue. Monsieur le Maire, je suis une élue qui fait son travail et j'estime que la prochaine commission ayant lieu début février j'en ai besoin, pour pouvoir analyser ces données, d'ici le 15 janvier. Aucune réponse ne nous a été fournie, ce qui n'est pas pour m'étonner.

Aussi je réitère cette demande en séance publique ce soir et si ces données ne nous sont pas communiquées, je me verrai dans l'obligation de déposer un recours auprès de la commission d'accès aux documents administratifs. Bien évidemment j'aimerais ne pas en arriver là mais la loi étant la coutume du rapport de force, Monsieur le Maire, j'utiliserai les termes légaux.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, un mot sur cette mission d'information et d'évaluation effectivement qui en est à sa troisième réunion. C'est une mission qui réunit 12 d'entre nous, 12 conseillers municipaux, pour établir un rapport qui sera présenté dans cette assemblée lors du Conseil municipal d'avril, la mission durant 6 mois. Il est vrai, Madame de Lavernée, que le travail est assez vaste et que notre principal sujet est de cibler les questions qui nous intéressent plus particulièrement dans le cadre de cette mission.

Je rappelle que nous avons par ailleurs un comité de suivi de la réforme des rythmes qui se charge aussi d'évaluer un certain nombre de sujets et que nous pourrions bénéficier bien sûr des travaux de ce comité. C'est un travail collectif que nous menons de manière assez efficace puisque la plupart des conseillers sont présents à ces réunions. Elles durent largement plus de deux heures, elles sont très intenses en échanges et très intéressantes.

Cette mission a pour objectif premier de donner de l'information et on a vu, lors de plusieurs réunions, qu'il y avait un certain nombre d'idées fausses véhiculées sur nos accueils de loisirs. Je précise du coup que les procès verbaux des réunions de la mission d'information et d'évaluation sont en ligne sur le site de la ville et qu'ils sont tout à fait publics.

Nous en arrivons effectivement, au bout de trois réunions, à faire un programme d'auditions ainsi qu'un programme de visites sur place pour aller voir les accueils de loisirs. Bien sûr, les conclusions de ces auditions et de ces visites seront dans notre rapport.

J'en viens maintenant à la question du détail des impayés des vendredis après-midi demandé par Mme la Maire du 1^{er} arrondissement. Je souhaite revenir un peu plus longuement sur ce sujet pour établir un certain nombre de vérités. Lors de la réunion de la mission de décembre, Madame Perrin-Gilbert, vous avez exprimé la demande suivante, je vous cite, le procès verbal est public : « *J'ai deux questions sur les impayés des vendredis après-midi car c'est en lien avec la question des inégalités territoriales ou sociales, je dirai plutôt les inégalités territoriales. Serait-il possible de savoir s'il y a des arrondissements ou des écoles plus concernées que d'autres par les impayés ? Ceci pour essayer de corréliser avec un facteur social, je ne sais pas si c'est possible sans entrer dans des éléments trop discriminants.* »

J'ai donc formulé votre demande aux services qui m'ont répondu que cette demande était discriminante pour les raisons suivantes : nous ne disposons des impayés que pour les accueils de loisirs municipaux, nous ne disposons pas des impayés des associations qui doivent les gérer elles-mêmes. Ainsi les chiffres par arrondissement sont faussés. Pour vous donner un exemple, dans le 5^e arrondissement nous avons une seule école en accueil de loisirs municipal, toutes les autres sont en accueil de loisirs associatif, et le chiffre de l'arrondissement est donc celui d'une seule école. Il y a des situations inverses dans d'autres arrondissements.

Par ailleurs, les impayés sont ceux recensés à l'instant «T», avant que les recouvrements ne soient engagés. Ils ne sont donc pas du même niveau, une fois que ces opérations auront eu lieu et une fois que l'étalement des dettes aura été réalisé.

Les chiffres par école, enfin, peuvent faire l'objet de jugements hâtifs et discriminants, qui vont justement à l'inverse de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Vous savez que cette lutte passe

par le maintien de la mixité dans nos écoles et que la lutte contre les rumeurs et les mauvaises réputations infondées de certaines écoles est en ce sens, importante.

J'ai expliqué les arguments des services lors de la réunion de la Mission de janvier. Je cite : « *La demande d'un détail sur les impayés en fonction des écoles ou des arrondissements : les services ont fait ce travail. Nous nous étions posé la question, à l'époque, du caractère trop discriminant de ces informations. Les services m'ont confirmé que c'était difficile, parce que nous avons des informations pour les écoles en accueil de loisirs municipaux, mais pas associatifs. Pour un arrondissement, il y a un seul accueil de loisirs municipal. Il y a un arrondissement, où il n'y a quasiment que des accueils de loisirs municipaux. Nous avons ainsi des taux qui ne sont pas représentatifs, donc il est très difficile de tirer des conclusions. Ces taux sont très inégaux d'un arrondissement sur l'autre. Pour certains, ce sont des moyennes, pour d'autres ce sont les chiffres d'une école : je propose de ne pas les distribuer.* »

Suite à cela, les membres de la Mission ont voté pour ou contre la distribution de ces chiffres partiels et biaisés : la MIE s'est exprimée contre cette diffusion, la majorité souhaitant rester en l'état, c'est-à-dire avec des taux d'impayés globaux, sans rentrer dans le détail par école et par arrondissement. Ces taux d'impayés globaux sont dans le compte-rendu de la réunion : vous pouvez, bien sûr, y accéder.

Par contre, j'ai proposé que lors de la prochaine réunion, celle de février, les services en charge de ces questions, de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, viennent nous présenter des indicateurs pertinents, les moyens de suivre ces inégalités et surtout les moyens de lutter contre. Je crois que c'est bien cela qui intéresse l'ensemble des membres de la Mission d'Information et d'Evaluation de la réforme des rythmes scolaires.

Je me permets un dernier point : quand, Madame Perrin-Gilbert, vous dites que nous faisons de la rétention d'informations, est-ce que je dois rappeler ici, la Commission sur la Réforme des Rythmes scolaires, que j'ai mise en place dès que nous avons travaillé cette question, alors que je n'y étais pas obligée ? Elle se tenait après chaque Commission Education, pour apporter toutes les informations possibles, tous les chiffres possibles aux élus intéressés : la mise en place de cette Mission, la mise en place du Comité de suivi de la réforme des rythmes.

Un certain nombre d'agents, un certain nombre de services, travaillent à réunir ces chiffres et à les fournir aux élus qui s'intéressent à la question. Honnêtement, ce n'est pas vrai, il n'y a pas de rétention d'information : elle est diffusée dès que possible à tout le monde. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1823 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques -maternelles et élémentaires-(Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Avis favorable sur ce rapport annuel qui a trait aux attributions de crédits et subventions aux écoles publiques de la Ville.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire est satisfait du maintien des crédits alloués et des subventions aux écoles publiques du premier degré.

Je profite de ce temps de parole pour alerter plus largement le Conseil municipal, concernant la situation de plusieurs écoles situées sur le 1^{er} arrondissement.

Je commencerai par l'Ecole Lévi-Strauss. Seule école publique de la presqu'île sur le 1^{er}, elle se situe sur une partie de l'arrondissement où les commerces de proximité ne sont déjà plus légion et où la suppression de cette école serait, à notre sens, un pas supplémentaire vers la création d'une zone vitrine, au dépend d'une vie de quartier tournée vers ses habitants.

Nous sommes donc très inquiets par l'annonce que Mme l'Adjointe à l'Education a faite au mois de décembre, qui annonçait la future fermeture de cet établissement, ô combien indispensable pour les riverains.

Une question se pose :

Est-ce réellement la sécurité des enfants qui vous inquiète ou le coût lié à la location par la Ville des locaux de cet établissement ? Peut-être aurait-il été intéressant d'anticiper, il y a déjà quelques années, une

solution plus en adéquation avec la particularité de la presqu'île et en tenant compte de l'évolution démographique. Pour ma part, cette soudaine crainte, pour des raisons dites de sécurité, me laisse perplexe.

En effet, la chaussette qui assure l'évacuation, a été installée en 1994, soit il y a plus de vingt ans. Ce n'est donc pas une nouveauté et cette « inquiétude » m'apparaît plus comme un prétexte qu'une réalité.

La visite de sécurité a attesté qu'il n'y avait pas de défaut dans le mode d'évacuation des élèves de cette école et donc elle devrait rester ouverte. C'est en tout cas l'engagement de Mme Brugnera, qui avait annoncé une fermeture en cas de défaut sur la visite. Celle-ci ayant eu lieu, je peux vous attester que tout s'est déroulé normalement et que c'est dans le temps imparti que les élèves ont évacué les locaux de leur établissement scolaire.

Nous resterons toutefois extrêmement vigilants concernant le devenir de cette école municipale. S'il devait y avoir fermeture, l'arrondissement et la Ville perdraient un établissement dont les résultats pédagogiques et d'apprentissage ne sont plus à prouver.

Abordons maintenant le cas de l'Ecole Aveyron, surnommée Ecole des Sardines, il y a encore quelques années, et qui, à nouveau, pourrait se voir attribuer ce sobriquet : 17 classes, 404 élèves scolarisés du CP au CM2.

Pour des raisons de sécurité, il a fallu, en urgence, pendant l'été 2015, installer un escalier temporaire dans la cour de récréation, le nombre de sorties de secours étant insuffisant au vu des effectifs. Il a été convenu par les services de la ville et de l'Education Nationale, de déménager deux, voire trois classes dans la salle de réunion, la salle informatique ou même la salle de sport, situées au rez-de-chaussée du bâtiment.

Il a même été envisagé une délocalisation des classes pour la prochaine rentrée scolaire vers le groupe scolaire Commandant Arnaud (école se trouvant sur le 4^e arrondissement et relativement éloignée du lieu de vie des élèves). Face à la mobilisation des parents d'élèves, Mme Brugnera s'est engagée à trouver une autre solution, qui à l'heure actuelle est encore en réflexion.

Bien sûr, pour finir, il y a la tristement célèbre Ecole Michel Servet, avec ses problèmes liés à la pollution émanant des véhicules qui empruntent le Tunnel de la Croix-Rousse. Dans cette école, les élèves et l'équipe enseignante doivent vivre avec la condamnation de l'usage de la cour de l'école élémentaire.

Notre Groupe se questionne sur le manque d'anticipation concernant la gestion de la population scolaire de notre Ville. Il y a quelques mois déjà, notre Groupe intervenait concernant la réouverture de l'Ecole Docteur Crestin, située sur le 7^e arrondissement (fermée deux ans plus tôt), pour la simple raison que la toute nouvelle Ecole Victoire Daubié, était devenue trop petite et ne pouvait accueillir tous les enfants de cette zone géographique.

Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire est, et restera, extrêmement vigilant concernant les conditions dans lesquelles les élèves lyonnais sont accueillis, avec à l'esprit de toujours défendre l'école publique, laïque et républicaine, garantissant l'égalité des chances pour tous.

Je vous remercie de votre attention.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, Madame la Conseillère Municipale, chers Collègues, un mot sur l'école Lévi-Strauss, dont vous venez de parler.

L'école élémentaire Lévi-Strauss accueille aujourd'hui 65 enfants en trois classes, dans un appartement situé au 3^e étage d'un immeuble d'habitation ancien, dans des appartements convertis en salles de classe, au 8 rue du Plâtre dans le 1^{er} arrondissement.

Cette école qui n'a ni restaurant scolaire, ni cour de récréation, ni accueil périscolaire, ne dispose donc pas des équipements de base prévus dans les écoles de la Ville de Lyon. Mais surtout, les écoliers et les enseignants de cette école doivent évacuer en cas d'incendie, en sautant par une fenêtre dans un tube en textile renforcé, appelé « chaussette », dispositif vertical déroulé du 3^e étage jusque dans la cour de l'immeuble, soit 13 mètres plus bas. Dans ces conditions, les exercices d'évacuation sont rares, ce qui n'est pas conforme aux demandes de l'Education Nationale d'en réaliser trois par an.

Cette école est la dernière école de la Ville à connaître un tel dispositif d'évacuation.

Vous savez que les changements de réglementation des établissements accueillant du public existent. Par ailleurs, les conditions de sécurité de nos écoles ont été renforcées suite à plusieurs événements, dont notamment le Plan Vigipirate renforcé, l'état d'urgence, mais aussi l'évacuation d'une école privée en fin d'année dernière, suite à une alerte au gaz carbonique.

De ce fait, une nouvelle Commission de Sécurité a été demandée, afin de permettre de faire le point sur les particularités de cette école et en quoi elles garantissent ou pas un accueil des enfants en toute sécurité. Cette commission aura lieu prochainement. Si elle émettait un avis négatif, nous savons pouvoir organiser le changement d'école des enfants, en toute concertation avec les deux mairies d'arrondissement concernées, et surtout, avec les familles.

Il est vrai que cette école représente un budget de fonctionnement pour la Ville, comme toutes les écoles de la Ville de Lyon. Celle-ci est installée dans un appartement, dont nous sommes locataires et le budget comporte donc un loyer. Loyer, charges, fluides, représentent des charges de l'ordre de 50.000 € pour cette école élémentaire : ce qui est à rapprocher des 100 M€ de budget annuel de l'Education.

Vous voyez bien que le sujet budgétaire que vous évoquez, Madame, n'en est pas un : nous sommes bien sur un sujet de sécurité.

J'agis, et avec moi l'ensemble des services de la Ville et les Adjointes d'arrondissement qui le veulent, en gardant toujours à l'esprit, la sécurité et le bien-être des enfants.

Sachez que je gère cette situation dans l'écoute et le respect de chacun et en toute transparence. Les parents de l'école Lévi-Strauss ont été rencontrés à plusieurs reprises. Ils m'ont écrit leurs remerciements pour mon écoute et mon esprit de dialogue.

Concernant l'Ecole Aveyron, nous sommes bien, comme vous le disiez dans un changement des règles de sécurité, puisque cette école qui pouvait accueillir ses 400 enfants, sans ces escaliers de sécurité, aujourd'hui ne le peut plus. Nous sommes donc en train de réfléchir à la façon de faire les travaux pour permettre à ce que ces règles soient respectées.

La réunion avec les parents d'élèves a eu lieu. Des solutions ont été trouvées. Elles ne passent pas par des changements d'écoles. Nous avons suffisamment de salles de classes dans cette école pour faire en sorte que les règles soient respectées, notamment le nombre d'enfants par étage, puisque c'est ce qui nous a été demandé cette année.

Concernant Michel Servet, j'en ai parlé. L'étude est en cours et nous aviserons.

Nos écoles sont bien suivies par nos services. Les enfants y sont accueillis en toute sécurité et lorsque nous avons des alertes, nous les traitons au plus vite. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je veux dire simplement un mot. C'est qu'ici, nous sommes tous en responsabilité, y compris pour le maire, en responsabilité pénale.

Imaginez si demain il arrivait un accident, un incendie, et que l'on dise : « les enfants étaient dans un appartement au 3^e étage, mais on avait prévu une chaussette pour pouvoir les évacuer ». Imaginez les réactions, à la fois publiques, mais éventuellement du juge.

Il est de notre devoir de prendre en compte la sécurité des enfants.

Alors on peut vouloir « brosser tout le monde dans le sens du poil », mais à un moment donné, il convient lorsqu'on est élu, d'être responsable.

(Applaudissements.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1785 - Programmation des travaux et lancement global de l'opération « Mise en conformité des crèches 2015-2020 », programme 20002, opération 60004523 et affectation de l'AP 2015-1, programme 20002 (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2016/1824 - Attribution d'un fonds de concours d'un montant de 59 953 euros à Grand Lyon Habitat pour les travaux de réhabilitation et de mise en conformité des locaux de la crèche « Les p'tits Gônes du 8^e » située 104 avenue Paul Santy à Lyon 8^e - Approbation de la convention relative à l'attribution du fonds de concours - Approbation d'une nouvelle convention cadre suite à l'évolution de l'agrément de la halte-garderie (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2016/1825 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2016/1763 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2016-2018 entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises -APMMGLL-, 16 quai Sarrail à Lyon 6^e (Direction du Développement Territorial)

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, le rapport qui vous est présenté et qui a reçu un avis favorable de la Commission a pour objectif la signature d'une convention avec l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde libérales de Lyon afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans notre ville.

Comme vous le savez, grâce à l'action de l'ordre des médecins et à l'engagement de notre ville sous le pilotage de Sylvie Guillaume, nous disposons depuis 2004 de quatre maisons médicales de garde assurant, soir, week-end, les jours fériés, la permanence des soins médicaux.

D'année en année, nous pouvons constater l'évolution de leur succès. Plus de 4 000 consultations annuelles entre 2011 et 2015, ce qui fait un total de 34 799 en 2015.

Ces maisons médicales permettent auprès de 500 médecins d'assurer leur garde dans des conditions de sécurité. Elles répondent aux besoins de la population et pour partie, à l'objectif d'éviter qu'un certain nombre d'actes soit inutilement traité aux urgences.

La participation de la ville à hauteur de 70 000 euros a pour objet le règlement des loyers et le paiement des fluides. Nous réalisons également des campagnes d'affichage, deux fois par an, et nous diffusons affiches et cartes de visite aux médecins généralistes des pharmacies.

Pour 1 euro mis par la ville, 7 euros sont mis par l'agence régionale de santé qui abonde à hauteur de 505 000 euros afin de rémunérer les médecins et équiper les maisons.

Permettez-moi en quelques mots de profiter de cette délibération pour remercier notre ville. Si avec 79 médecins libéraux pour 100 000 habitants, nous ne sommes pas en situation de désertification médicale, nous sommes quand même dans une situation démographique tendue et nous constatons le vieillissement de moyenne d'âge des médecins, notamment dans certains arrondissements.

Pour autant, l'évolution positive du « Numéris Clausus » depuis 1999 et l'arrivée des médecins formés à l'étranger, le développement des stages en Cabinet généraliste va dans le bon sens, mais il faudra attendre quelques années avant de contenir la baisse démographique.

Comme certains de nos quartiers sont plus fragiles, nous avons mis en place des outils en matière d'offres de soins. Des professionnels de santé des quartiers de Mermoz et des Etats-Unis par exemple, sont mobilisés. Ils sont réunis en pôle de santé. Ils bénéficient de mode de rémunération complémentaire à celui de l'acte. Ils vont au devant de la population dans les quartiers pour parler diabète, asthme, hépatite ou autre, afin d'expliquer comment s'en prémunir. Nous travaillons avec eux à la création de maisons de santé pluri-professionnelle

Nous avons également mis en place dans le quartier de la Duchère 1 200 m² pour l'exercice des professionnels de santé dans le médicament.

Deux autres exemples de collaboration :

- Je voudrais souligner leur implication dans notre démarche que nous avons engagée avec « immuniser Lyon » en matière de prévention afin d'inciter les Lyonnais à faire le point sur leurs vaccins.

- Enfin, ils participent aussi à l'amélioration des parcours de soin des patients au sein du projet « Pascaline » que l'ARS pilote et qui concerne deux de nos arrondissements, le 3^e et le 8^e.

Quels que soient les atouts de notre système de santé, rappelons que la couverture Maladie complémentaire a fortement progressée. Elle était de 69 % en 1981. Elle est passée à plus de 90 % aujourd'hui. Quelles que soient les difficultés de performance de notre système de santé avec un reste à charge des plus démunis qui les éloignent encore de certains soins, quelles que soient les décisions législatives qui, à toute époque, de Gauche comme de Droite, ont montré leur difficulté à réformer notre système de santé et à proposer de nouveaux modèles, il est important à l'échelle des décisions municipales de co-construire des solutions avec les professionnels de santé de notre ville et c'est ce que nous faisons, d'où l'exemple des maisons médicales de garde.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, les élus UDI soutiennent pleinement la poursuite de ce partenariat qui contribue à la Permanence de soins, dispositif permettant de garantir l'accès à un médecin pour des soins non programmés, lorsque les cabinets médicaux sont fermés, la nuit, les week-end ou les jours fériés.

Cet engagement de la Ville de Lyon qui est maintenant ancien, est d'autant plus important qu'au niveau national, le nombre de maisons médicales de garde stagne, elles ne sont présentes que dans 27,5 % des territoires.

Nous avons tous eu, je pense, l'occasion de nous rendre, pour nos enfants ou nous-mêmes, au moins une fois dans ces maisons médicales de garde à Lyon et nous avons tous pu tester à la fois la qualité de l'accueil et le professionnalisme des médecins de garde.

Mais les maisons médicales de garde permettent indéniablement d'alléger les urgences en traitant en cabinet la médecine quotidienne qui n'est pas une petite médecine, et si nécessaire, les patients peuvent être redirigés vers un service hospitalier plus armé.

Par ailleurs, comme cela a été évoqué, ces maisons contribuent également à garantir une meilleure sécurité pour le personnel, notamment féminin. Et ceci est un véritable enjeu quand on sait qu'aujourd'hui, 60 % des jeunes diplômés en médecine sont des femmes.

Au-delà de cette délibération, je souhaite attirer votre attention sur la baisse du nombre de médecins installés à Lyon. L'évolution de la profession est particulièrement préoccupante. L'âge moyen des médecins libéraux est aujourd'hui de plus de 55 ans.

Une étude de l'URPS avait montré en 2012 que le nombre de généralistes avait diminué de 5,1 % dans le Rhône du fait essentiellement des départs en retraite des praticiens, non compensés par l'arrivée de jeunes généralistes.

Certes, Lyon n'est pas un désert médical. Mais il existe des disparités entre quartiers. Pour certaines spécialités, comme la gynécologie, on peut encore plus parler de fracture sanitaire puisqu'à Lyon, mais pas uniquement, l'accès à un tel médecin exerçant au tarif de la Sécurité sociale se révèle vraiment problématique pour une personne qui ne souhaite pas, ou ne peut pas avoir recours à un spécialiste avec des dépassements d'honoraires.

La récente hausse du numerus clausus ne permettra pas de régler tous les problèmes. En effet, au jour d'aujourd'hui, seulement 25 à 30 % des nouveaux médecins s'installent en tant que médecins généralistes libéraux. Il existe donc d'autres freins à l'installation de jeunes médecins libéraux. Je n'en citerai que quelques uns :

- la lourdeur des charges administratives et dans ce cadre là la loi de Marisol Touraine ne va pas simplifier la situation, bien au contraire,
- des missions de plus en plus lourdes et complexes en journée,
- et aussi, le coût de l'immobilier et des charges, et ceci est particulièrement vrai dans des grandes villes comme Lyon ou Paris également.

Il semble qu'il y ait à Lyon des projets de maisons médicales privées pour former des pôles santé en centre ville. Ces créations pourraient permettre de mutualiser les fonctions administratives et pourraient inciter de jeunes médecins à s'installer dans un contexte de travail en équipe.

Cependant, les maisons de santé ne doivent toutefois pas supplanter la médecine libérale, mais la compléter, car ces maisons fonctionnent avec des médecins libéraux installés.

Dans un contexte où parallèlement à l'évolution de la démographie médicale, la population augmente, vieillit avec des besoins en augmentation, il est important que la médecine libérale et la médecine hospitalière soient parfaitement coordonnées afin d'assurer dans chaque quartier, le meilleur accès aux soins, dans les meilleures conditions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je peux vous dire, en tant que Président des HCL, que c'est une de nos préoccupations de mieux articuler l'hôpital avec la médecine libérale.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1842 - Modification de la convention constitutive et du règlement intérieur du Groupement d'Intérêt Public -GIP- de la Maison de la Veille Sociale (Direction de l'Action Sociale)

Mme AIT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur cette modification de la convention constitutive et du règlement intérieur du GIP de la Maison de la Veille sociale intégrant la métropole de Lyon comme partenaire institutionnel.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Je voudrais intervenir et sans que ce soit pris sur mon temps de parole, je demande un droit de réponse.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, il n'y a pas de droit de réponse, il y a une police de l'assemblée que j'exerce où chacun peut s'exprimer comme il le souhaite.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Très bien, alors je vais m'exprimer Monsieur le Maire !

Je ne crois pas que les groupes de visite sécurité menées par les pompiers, ni la Commission de sécurité de notre Ville, ne cherchent à « brosser quiconque dans le sens du poil », pour reprendre votre élégante expression.

Comment expliquer, alors, que ce groupe et cette commission aient émis un avis favorable à l'été 2014 pour ces deux groupes scolaires, pour ces deux écoles jugeant la sécurité de l'école et les conditions d'évacuation satisfaisantes !

D'autre part, Madame Brugnera, je ne manquerai pas de rappeler, moi aussi, aux parents d'élèves, la publicité de nos débats ici, via le BMO, ils apprécieront vos variations de discours selon que vous êtes ici ou en face d'eux !

J'en viens maintenant à la délibération concernée.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, étant habituée à ce que vous abrégiez les temps de présentation des vœux des groupes politiques, je saisis cette délibération qui, à travers la MVS, porte sur l'urgence sociale, pour aborder la question des bains douches du 1^{er} arrondissement.

Annoncée dans le cadre du plan de marge de manœuvres 2015-2020, la fermeture des bains douches du bâtiment Flesselles n'a jamais fait l'objet d'un échange officiel avec la mairie du 1^{er}, ni en termes d'opportunité, ni même de calendrier. Ce sont des bruits de couloir persistants à l'Hôtel de Ville, ainsi que des informations données par des personnels sous couvert d'anonymat (ce qui en dit long sur le climat qui règne dans notre Mairie de Lyon !), qui nous ont obligés à « mener l'enquête ». Nous avons ainsi, appris que la fermeture serait effective durant les premiers mois de 2016.

Aucune information non plus n'a été donnée aux usagers et usagères, qui, pour certains fréquentent la MVS, qui se seraient trouvés devant des portes soudainement closes, si nous n'avions décidé de mener publiquement de débat.

En effet, afin de rendre possible un débat démocratique, le conseil du 1^{er} arrondissement, a voté une question écrite en séance publique du 2 décembre 2015. Nous y demandions des informations, faisons part de notre souci de maintenir ce service social de proximité, et avançons une proposition : que les bains douches ne soient pas fermés immédiatement, afin que nous ayons le temps de construire une proposition alternative et associative, travail que nous voulions mener en lien avec l'Adjointe aux Affaires sociales de notre Ville, le CCAS, les agents concernés, les professionnels associatifs et institutionnels de la santé et de l'urgence sociale.

Malheureusement, nous constatons quelques semaines après, et avant d'avoir reçu une quelconque réponse à notre question écrite, que notre Ville inscrivait le reclassement des personnels du site des bains

douches à l'ordre du jour du Comité technique paritaire de février. D'où notre vœu en Conseil d'arrondissement du 11 janvier dernier, voté par 12 élus sur 14, c'est-à-dire au-delà de notre seule majorité d'arrondissement, et je remercie les groupes EELV et Lyon gauche solidaires de s'être joints à nos voix, via Emeline Baume et Yves Fournel.

Parallèlement, lors de la cérémonie publique des vœux du 1^{er} arrondissement le 13 janvier dernier, le Premier Adjoint confirmait cette décision de fermeture, en s'appuyant sur la supposée non accessibilité du site, sur les coûts induits par une mise aux normes et sur l'idée qu'un service centralisé sur un seul site (Benjamin Delessert), certes réaménagé, apporterait une meilleure réponse aux usagers.

Nous objectons à cette argumentation plusieurs réponses.

1°) A l'affirmation selon laquelle il vaudrait mieux un seul site plutôt que deux dans notre Ville, nous répondons que non seulement il ne faut pas un site unique, que deux est un statu quo a minima et que la vraie réponse serait sans doute d'en avoir même un peu plus dans une ville comme la nôtre qui compte 500 000 habitants.

L'exemple parisien est à ce titre éclairant : Paris a conservé 17 sites municipaux de bains douches gratuits qui plus est, confiés en gestion directe aux mairies d'arrondissement. La municipalité parisienne considère que la question sociale est mieux pensée et gérée à l'échelle de la proximité, et peut-être aussi qu'il vaut mieux plusieurs sites bien insérés dans la vie des quartiers, et non stigmatisants, plutôt qu'un gros et unique équipement parfois peu facile à administrer et gérer.

Autre ville, autre politique, autre temps peut-être même. Et je ne suis pas sûre qu'ici la modernité de penser et d'agir soit de notre côté. Se tourner vers l'avenir, Monsieur le Maire, n'est pas renier ses valeurs et l'humanisme Lyonnais ne se mesure pas uniquement aux discours plus flamboyants les uns que les autres, mais se mesure bien dans les faits et dans les actes !

En d'autres mots, fermer le service sur Flesselles, c'est le rendre définitivement inaccessible à des usagers, et il est illusoire de croire à un report de fréquentation. Le service d'hygiène ne fonctionne qu'en proximité car il engage un lien interpersonnel, un lien à l'environnement et au quartier et surtout de la confiance.

2°) A l'argument sur l'accessibilité du site aux personnes en situation de handicap, je vous réponds Monsieur le Maire, qu'une simple discussion préalable avec la mairie d'arrondissement aurait permis de vous expliquer que le lieu est accessible, en l'état !

En effet, les bains douches sont au 2^e étage du bâtiment Flesselles. Or, il se trouve que cet étage est desservi par un ascenseur qui donne accès, de plein pied, à la Salle des Ovalistes qui donne, elle-même, accès aux bains douches situés sur le même niveau. Il suffit donc, pour accéder, d'ouvrir une porte qui existe et qui fonctionne, aucun investissement n'est nécessaire.

Alors, certes les bains douches sont gérés par le CCAS et la salle des Ovalistes par la mairie du 1^{er} arrondissement, mais convenez, avec moi, qu'il serait tout à fait incompréhensible pour nos concitoyens que CCAS et mairie d'arrondissement ne parviennent pas à se coordonner durant les horaires d'ouverture des bains douches. En tout cas, nous, mairie d'arrondissement, y sommes prêts.

3°) Toujours sur les questions d'accessibilité, l'Agenda d'accessibilité programmée de nos bâtiments municipaux prévoit des dérogations dans l'intérêt du service rendu.

Si vous craigniez que l'accès des personnes à mobilité réduite, via la salle des Ovalistes, ne soit pas une solution suffisante, je vous rappelle que la réglementation prévoit des cas de dérogation en cas de « disproportion manifeste ».

La circulaire du 30 novembre 2007 précise que la disproportion manifeste est avérée lorsque les travaux d'accessibilité sont susceptibles d'avoir des conséquences excessives sur l'activité de l'établissement. L'article R 11-19-10 du code de la construction précise que des dérogations peuvent être accordées par le représentant de l'Etat lorsque les travaux d'accessibilité sont susceptibles d'avoir des conséquences excessives sur l'activité, notamment la fermeture, de l'établissement.

Nous sommes bien, avec les bains douches, dans ce cas précis et donc des mesures dérogatoires sont possibles. Il convient a minima, d'interroger les services de l'Etat avant de prendre une décision de fermeture.

4°) Il ne faudrait pas que notre municipalité prenne pour fâcheuse habitude de couvrir ses choix politiques par des éléments techniques ou juridiques, dont on voit qu'ils sont fragiles, voire erronés.

La vraie question n'est pas celle d'un meilleur service car la concentration d'un service sur un seul site est loin d'avoir fait ses preuves. Elle n'est pas non plus celle de l'accès des personnes à mobilité réduite puisque Flesselles est accessible.

Non, la fermeture des bains douches est une décision purement politique et idéologique. Décision a été prise de faire des économies au détriment des publics les plus précaires, les moins à même de se faire entendre et de se mobiliser, et de procéder à cette fermeture en début de mandat, en faisant le pari que l'électeur a la mémoire courte et sélective...

5°) Face à cette situation, et j'en termine, les élus du Groupe Lyon Citoyenne et solidaire, réaffirment par leur vœu, leur volonté de maintenir sur le site du bâtiment un service d'accès à l'eau et à l'hygiène en proximité, en y associant une proposition concrète : la coordination entre la Mairie du 1^{er} et le CCAS.

6°) Par leur question écrite, à laquelle réponse doit également être apportée lors de ce Conseil, les élus du Groupe Lyon Citoyenne et solidaire font une deuxième proposition concrète !

Il se trouve que l'agenda d'accessibilité programmée nous laisse jusqu'à septembre 2021 pour agir sur ce bâtiment ! Au lieu de fermer, nous vous proposons au contraire, de prolonger le service et d'utiliser ce délai pour :

- dans un premier temps, rendre accessible le site aux personnes à mobilité réduite, via l'entrée par la salle des Ovalistes ;
- interroger les services de l'Etat sur la possibilité de considérer cet aménagement comme satisfaisant ;
- travailler avec le CCAS, les professionnels institutionnels et associatifs, les représentants des usagers, pour permettre une évolution et une modernisation nécessaires du service rendu à Flesselles.

Prenons le temps de ce travail, avançons, transformons, modernisons, mais ne fermons pas ni ne cassons ce qui reste de service à la personne et de lien social dans nos quartiers.

Tel est l'objet de notre vœu et de notre question écrite qui seront soumis à votre vote en fin de séance.

Je vous remercie.

(Vœu en annexe)

Mme AIT-MATEN Zorah, Adjointe : Monsieur le Maire, Madame la Maire, je suis très heureuse de ce vœu et de cette question qui témoignent de l'intérêt porté par votre Groupe à la question des personnes en précarité, intérêt que je partage avec conviction et passion, vous le savez.

De façon plus anecdotique, je suis moi-même très attachée aux bains douches que j'ai fréquentés dans mon enfance, et je n'ai aucune honte à le dire.

Cette décision de fermeture des bains douches de la rue Flesselles a été mûrement réfléchi et n'a pas été prise de gaité de cœur. Je vous rappelle simplement le contexte.

Ce bâtiment, situé 4 impasse Flesselles, est un ensemble immobilier complexe en termes de diversité d'usage et de public, une salle de réunion, un ancien lavoir devenu salle de théâtre, des bains douches et un stand de tir fermé aujourd'hui, et une implantation imbriquée de ces équipements dont une partie est en gestion auprès de la Ville de Lyon, et d'autres auprès de la Mairie d'arrondissement.

Deux raisons à la fermeture de ces bains douches.

Premièrement, le bâtiment ne répond plus aux normes en vigueur, il est vétuste. Certains d'entre vous qui s'y sont rendus, connaissent l'exiguïté et l'étroitesse de l'escalier qui y mènent. Personnes âgées, handicapés, femmes enceintes ne peuvent y accéder et je ne parle pas des enfants en bas âge et de la gestion des poussettes. La mise aux normes de ce lieu engendrerait des coûts que notre collectivité ne peut supporter, bien au-delà du cadre financier restreint que nous connaissons.

Deuxième raison, la fréquentation des bains douches de la rue Flesselles est en diminution depuis des années. Nous enregistrons, pour l'année 2014, 8 900 passages dans l'année, ce qui correspond à environ, en moyenne, 30 personnes par jour, alors que sur Delessert nous en sommes à plus de 22 000, c'est-à-dire entre 150 et 250 passages par jour par les temps les plus chauds.

Nous avons fait le choix de centraliser l'activité sur un seul site, sur les bains douches Delessert. Cette rénovation est en cours d'achèvement, elle permettra d'offrir un équipement qui répond à l'ensemble des normes en vigueur et notamment, celle qui concerne l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Je voudrais juste faire une parenthèse sur le fameux ascenseur dont vous parliez. Il s'agit d'un ascenseur qui ne peut être utilisé par tous, qui arrive à la salle des Ovalistes et qui ne permet pas l'accès aux bains douches directement. Oui, Madame Perrin-Gilbert, ou alors vous ne connaissez pas bien le site malheureusement.

Grâce à la rénovation des bains douches Delessert (je donne le chiffre : 300 000 euros), c'est la création de 7 cabines de douches supplémentaires, elle portera donc à 24 le nombre de cabines disponibles. Cette rénovation s'accompagne également d'une amélioration de la qualité d'accueil des usagers grâce à l'extension de l'amplitude horaire. Le public pourra désormais se rendre aux bains douches du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00, soit 4 heures d'ouverture supplémentaires. Et ce qui est à noter, c'est que nous n'avons « sacrifié » aucun agent : les 6 agents sont sur le site Benjamin Delessert.

Enfin, les bains douches Delessert sont à proximité de la station du métro Stade de Gerland, ce qui facilite encore leur accès.

Nous avons choisi ce lieu afin de permettre un accueil digne de ce nom pour ne pas ajouter de la misère à la misère, Madame le Maire.

J'ajoute qu'en raison de la gestion en régie directe de cet équipement, le CCAS de Lyon s'appuie également sur le secteur associatif pour répondre à ce besoin fondamental d'accès à l'hygiène et à l'eau. En effet, la Ville de Lyon soutient la politique sanitaire des structures associatives au travers des accueils de jour et des lieux d'hébergement des populations sans abri. Outre les bains douches municipaux, il existe des possibilités d'accès à l'hygiène et à l'eau pour les publics vulnérables. Dans les 7 accueils de jour situés à Lyon, on recense 17 douches avec un accès gratuit, des produits d'hygiène offerts et le prêt d'une serviette. Un accueil de jour à Villeurbanne propose également 3 douches. Des services complémentaires sont également proposés, tels que l'accès à des lave-linge, des sèche-linge, à la bagagerie, aux vestiaires et à des permanences médicales. Ces accueils offrent parfois aux populations sans abri le linge de corps, ainsi que des prestations de coiffeur et de masseur.

Les accueils de jour situés à Lyon : la Rencontre dans le 4^e arrondissement (avec une subvention Ville de Lyon de 61 500 euros), Péniche accueil dans le 2^e arrondissement (subvention 57 000 euros), l'Orée AJD dans le 2^e arrondissement (subvention de 35 000 euros), les Petits Frères des Pauvres dans le 2^e arrondissement (subvention de 2 500 euros), le point accueil LAHSo dans le 3^e arrondissement (subvention 155 000 euros) et l'accueil Saint-Vincent dans le 7^e arrondissement (subvention de 15 240 euros). La Ville de Lyon apporte son soutien aux associations qui œuvrent auprès des publics fragiles à hauteur de plus de 2,18 M€.

Je ne vais pas vous faire l'historique de tout ce que l'on a fait, ça prendrait beaucoup de temps, mais pour vous dire qu'aujourd'hui, la Ville de Lyon prend à sa charge des compétences qu'elle n'a pas forcément à assumer mais qu'elle subventionne dans le cadre de son accompagnement associatif.

Enfin, pour répondre à une question qui m'avait été posée par votre directeur de Cabinet, à savoir qu'il fallait pallier au manque des habitants et des locataires qui ne possédaient pas de salle de bains. Vous n'êtes pas sans ignorer, Madame le Maire, que dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, très élevé il y a encore quelques années dans votre arrondissement, la mobilisation de tous les dispositifs pour l'amélioration de l'habitat a permis l'amélioration de 600 logements (M. Le Faou le rappelait tout à l'heure), dont 529 aidés et 181 conventionnés après travaux.

En complément de ces actions, près de 3 millions d'euros engagés sur le 1^{er} arrondissement depuis 2001 ont permis la réalisation de 809 logements et quelques chiffres qui ne font pas de mal car ils sont bons à entendre : le 1^{er} arrondissement, c'est 160 logements sans baignoire, ni douche alors que le 3^e c'est 191, le 4^e 255, le 7^e 237 et le 8^e 226.

Voilà, Madame le Maire, tous les éléments pour expliquer cette fermeture, portée par une seule volonté : celle d'offrir aux plus démunis un accueil digne et un service de qualité digne de ce que veut être la Ville de Lyon, solidaire et fraternelle.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1832 - Convention relative à la prise en charge des enfants décédés avant leur déclaration de naissance entre les Hospices Civils de Lyon et la Ville de Lyon (Direction des Cimetières)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Avis très favorable de la Commission sur ce dossier concernant les enfants nés sans vie pour lesquels la Ville de Lyon a un aménagement des cimetières et une prise en charge spécifique unanimement reconnue et saluée.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/1833 - Convention de partenariat entre la Ville de Lyon, le CCAS et la CARSAT Rhône-Alpes (Direction de l'Action Sociale)

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur cette convention de partenariat entre la Ville de Lyon, le CCAS et la CARSAT, qui est un acteur majeur pour le CCAS. Cette convention va nous permettre de travailler sur différents sujets concernant le vieillissement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2016/1851 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission Ressources humaines pour cette délibération portant modification du tableau des effectifs.

M. LE MAIRE : Et cette fois-ci, pas de débat sur le tableau des effectifs, c'est à noter avec une pierre blanche.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

QUESTION DIVERSE

Vœu déposé par le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire pour le maintien d'un accès de tous à l'eau et aux bains douches

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu qui a été largement exposé. Donc nous allons pouvoir le mettre aux voix.

Mme CHEVALLIER Françoise : Merci de me donner la parole. C'était pour vous dire que notre groupe votera ce vœu car nous souhaitons en complément des informations qui ont été données par Zorah Aït-Maten qu'une étude soit réalisée sur la fréquentation des bains douches aussi bien dans le 1^{er} que dans le 7^e. A savoir, quelles sont les personnes qui les fréquentent ? Quelle est leur provenance ? Est-ce qu'elles sont à proximité ou pas, c'est-à-dire est-ce qu'elles sont capables de pouvoir se déplacer pour pouvoir y aller ? Pourquoi fréquentent-elles ces bains douches ? La fréquence de leur usage, etc.

Et que cette étude soit aussi bien faite pour les bains douches du 1^{er} que pour ceux du 7^e. Nous souhaitons aussi avoir un état des lieux plus détaillé, c'est-à-dire en terme d'accès et proposition de service de

douches, l'état des lieux des autres solutions possibles dans les associations (cela a été en partie fait mais on voudrait une information plus précise). Et voir s'il est nécessaire de renforcer cette offre par les associations que nous pourrions soutenir, voir si c'est nécessaire ou pas.

Pour ces raisons, avant toute décision de fermeture, nous souhaiterions avoir ces informations complémentaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais redire quelques mots. Je pense que Mme Zorah Aït-Maten a assez bien expliqué mais je vais y revenir.

Lorsqu'on vous dit brut de décoffrage « à Lyon, il n'y a que deux endroits où il y a des bains douches et on va en fermer un », vous trouvez cela bien évidemment scandaleux et vous dites c'est une politique qui manque de générosité. Mais telle n'est pas la situation. Mme Aït-Maten vous l'a dit.

Dans tous les accueils de jour, il y a des douches et donc c'est géré par les associations, elle vous les a énumérées, pour un public de SDF. Quand vous regardez ce qui se passe à Flesselles, vous vous apercevez que parmi les 30 personnes qui viennent chaque jour, 90 % sont des SDF et donc les personnes qui sont hors public SDF, prises en charge par les associations dans les différents arrondissements, représentent à peu près 5 à 10 personnes.

De plus, la moitié des douches de Flesselles n'ont plus d'eau chaude ou la chaudière ne marche plus, où il faut faire des investissements considérables. Et bien moi je vous le dis, lorsqu'il faut faire des choix en responsabilité, au lieu d'investir de l'argent dans quelque chose qui ne marchera pas, je préfère le mettre dans les accueils de jour, là où les associations font un travail considérable pour les SDF.

(Applaudissements.)

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, j'avais une explication de vote. C'est vrai que c'est dommage finalement qu'il faille attendre le Conseil municipal pour apprendre tout cela. Et que finalement nous étions plutôt enclins à voter le vœu de Mme Perrin-Gilbert puisque la présentation qui est faite de dire « on va fermer un des deux bains-douches de la ville », c'est malheureusement la seule explication qu'on ait eue. Mme l'Adjointe a donné quelques explications qui viennent un peu troubler sur ce sujet-là, sur cette question, c'est vraiment dommage qu'il faille systématiquement en arriver là pour avoir des explications. On se doute bien que vous avez fait les choses en réfléchissant à la façon dont cela se faisait mais il aurait été bien que l'ensemble du Conseil municipal soit informé de cette situation plutôt que d'être obligé de le faire à l'occasion du dépôt d'un vœu.

Donc on votera ce vœu parce que nous considérons que c'est quelque chose d'important, parce qu'il n'y a rien de pire que la perte de l'hygiène publique en terme de dégradation humaine, avec une réserve : celle que votre Adjointe puisse nous faire un compte-rendu et fournir des précisions sur tout ce qui vient d'être dit, et s'il le faut nous réviserons notre position sur la fermeture du bain-douche au regard de ces éléments qui ont été donnés ce soir.

M. LE MAIRE : Qui est pour le vœu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'est pas adopté.

Ont voté pour : les groupes Lyon Citoyenne et Solidaire, Europe Ecologie-Les Verts, les Républicains et apparentés-Ensemble pour Lyon, MM. Geourjon, Royer, Broliquier et Mmes Tazdait, Lévy.

Ont voté contre : les groupes Socialiste, Radical et apparentés, Centre Démocrate, Lyon Ecologie et citoyens, Mmes Madeleine, Bauguil et M. Claisse.

Se sont abstenus : Mmes Besson, Rabatel, Gay, Manoukian et MM. Boudot, Lafond.

Comme vous le savez, chers Collègues, nous avons maintenant une petite cérémonie des vœux et ici, je ne sais pas s'il existe une ambiance particulière à la mairie de Lyon, mais vous ne serez accueillis ni par des cris, ni par des pancartes, ce qui peut changer. Merci.

(La séance est levée à 19h35.)



COURRIER ARRIVE

Le 12 JAN, 2016

Direction des Assemblées

Vœu du groupe Lyon citoyenne & solidaire au Conseil municipal de Lyon
Séance publique du 18 janvier 2016

Pour le maintien d'un accès de tous à l'eau et aux bains douches

Lors du vote de la PPI en séance publique de conseil municipal (juillet 2015), les élu-e-s du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ont exprimé leur inquiétude quant à l'intention de notre ville de supprimer des services d'aide à la personne, dans le cadre du plan de marges de manœuvre.

Les bains-douches situés sur le 1^{er} arrondissement semblent faire partie des suppressions envisagées prochainement, même si aucune information officielle n'a été à ce jour communiquée aux élu-e-s d'arrondissement, ni aux actuels usagers eux-mêmes.

A l'heure où notre métropole affirme ses compétences en matière sociale et où la notion de subsidiarité entre communes et métropole se met en place, il est indispensable de veiller à l'égal accès de tous aux services publics comme aux droits fondamentaux dans notre ville. L'égal accès de tous à l'eau et l'hygiène fait partie de ces droits inconditionnels de la personne.

Comment penser que l'établissement municipal Benjamin Delessert, situé sur le 7^{ème} arrondissement, pourra répondre seul à cet enjeu sur l'ensemble de notre ville ? Le dialogue que nous poursuivons avec les acteurs de la Santé et de l'Urgence sociale montre au contraire la nécessité du maintien d'une offre en centre-ville lyonnais.

Les difficultés rencontrées par nos concitoyens les plus fragiles devraient même nous inciter à aller au-delà et à rechercher les moyens de compléter le service rendu par d'autres qui relèvent du soin des corps et renforcent l'estime de soi.

Aussi les élu-e-s du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'opposent à cette décision de fermeture des bains douches du 1^{er} arrondissement, prise sans concertation ni information, et demandent, par ce vœu, le maintien de ce service au public.

Lyon, le 12 janvier 2016

Présidente du groupe LCS